

UNIVERSITE DE
NEUCHÂTEL

•
INSTITUT DE GEOGRAPHIE

•
Espace Louis–Agassiz 1
CH – 2001 Neuchâtel

Kevin Gertsch

La migration des élites en Suisse

*Evolution des flux et répartition
spatiale des migrants hautement
qualifiés entre 2000 et 2007*



MEMOIRE DE LICENCE
Sous la direction du Prof.

ETIENNE PIGUET

▪ *Février 2009* ▪

RESUME

A partir de la deuxième moitié du vingtième siècle, la tendance de la nature des flux migratoires internationaux a progressivement évolué. Une nouvelle forme de migration contemporaine caractérisée par des mouvements de travailleurs hautement qualifiés a émergé, influencée par des bouleversements politiques et économiques. La Suisse n'a pas échappé à ces changements. D'un point de vue législatif, la politique migratoire du pays a évolué vers une sélection des migrants se basant sur le niveau de qualification. D'autre part, on assiste à l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation en 2002, facilitant grandement la mobilité des travailleurs entre l'Union européenne et la Suisse. Au niveau de la structure économique, on assiste à un accroissement de la place prise par le secteur des services, principalement localisés dans les grands centres urbains.

Partant de ces éléments, l'objectif principal de ce travail est d'enrichir le descriptif sur les mouvements internationaux de travailleurs hautement qualifiés vers la Suisse en nous focalisant sur une période très récente (2000-2007). Deux aspects sont traités : l'évolution du flux et la répartition spatiale de cette catégorie de migrants. Auparavant, nous proposons une réflexion méthodologique sur la façon de définir le travailleur hautement qualifié en regard des sources de données statistiques à disposition.

Nous parvenons à montrer que, globalement, le nombre d'entrées annuelles de migrants hautement qualifiés augmente passablement durant la période étudiée. Il semble donc que les changements de la politique migratoire aient une certaine influence sur l'évolution du niveau de qualification des travailleurs étrangers entrés en Suisse. Cet accroissement est principalement dû à l'afflux de migrants de l'Union européenne. Cependant, il n'apparaît pas que l'entrée en vigueur de l'Accord sur la libre circulation marque une scission nette dans l'évolution des flux de migrants hautement qualifiés provenant de l'Union européenne. En effet, cette augmentation est relativement constante tout au long de la période étudiée.

En outre, nous cherchons à savoir si le fait que la majorité des entreprises du secteur tertiaire soient localisées dans les grandes zones urbaines influe sur la répartition spatiale des étrangers hautement qualifiés. Nous mettons effectivement en évidence que cette catégorie de migrants réside principalement dans les grandes agglomérations helvétiques et que, parmi celles-ci, Zürich et Genève constituent des lieux d'établissement privilégiés.

REMERCIEMENTS

Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui m'ont permis de réaliser et de mener à son terme ce travail de mémoire.

Je tiens tout d'abord à remercier mes parents pour leur présence et le soutien apporté tout au long de mes années d'études. Que ce travail soit l'expression de ma gratitude envers eux.

Mes remerciements vont ensuite à mon directeur de mémoire, Etienne Piguet, pour son suivi et ses conseils avisés tout au long de ce travail. Un grand merci également à Roger Besson pour ses conseils et son aide lors du traitement des données statistiques ainsi que pour sa disponibilité.

Merci à Laurence pour sa présence et son soutien malgré mes sautes d'humeur incompréhensibles durant la réalisation de ce travail.

Finalement, merci à toutes les personnes, côtoyées de près ou de loin durant ces cinq années universitaires, pour toutes les activités et discussions enrichissantes partagées avec elles: mon frère Brian, Mathieu H. & Mathieu P., Ben, Eloi, Chloé, Caro, Hugues, Didier, Pierrick, Louis, Aleks, Palo, Cléo, Damien, Raoul, Jérôme, les membres de l'IGG ainsi que les personnes que j'aurais malencontreusement omis de citer...

TABLE DES MATIERES

Résumé	3
Remerciements	3
Table des matières	5
Table des figures	8
Table des annexes	10
PREMIERE PARTIE.....	11
Introduction et considérations théoriques	11
1. Introduction	12
2. Considérations théoriques	14
2.1 Préambule.....	14
2.2 Etat de la recherche.....	14
2.2.1 Du « brain drain » au « brain exchange »	15
2.2.2 L'absence d'un cadre conceptuel général.....	15
2.3 Identifications des facteurs jouant un rôle sur la migration des travailleurs hautement qualifiés.....	16
2.3.1 Raisons économiques : besoins des économies développées et émergence des « villes globales »	17
2.3.1.1 L'impact de la nouvelle division internationale du travail	17
2.3.1.2 La ville : espace résidentiel privilégié pour les travailleurs hautement qualifiés.	18
2.3.2 Le rôle des politiques	19
2.3.2.1 Recruter la main-d'œuvre hautement qualifiée : l'instauration de politiques d'immigration sélectives.....	20
2.3.2.2 Le rôle de blocs régionaux	21
2.3.3 Le profil des travailleurs migrants	22
2.4 Etat de la recherche en Suisse.....	23
2.5 Limites générales constatées.....	25
2.6 Conclusion de la partie.....	26
DEUXIEME PARTIE	27
Problématique.....	27
1. Introduction	28
2. Questions de recherche	28
3. Hypothèses (Axes de recherche)	28
3.1 Hypothèse N° 1	29
3.1.1 L'évolution progressive de la politique migratoire suisse	29
3.1.1.1 Historique de la politique migratoire et du recrutement de main- d'œuvre en Suisse depuis 1960.....	29
3.1.1.2 Un nouveau modèle basé sur les niveaux de qualification : vers une évolution dans la sélection des migrants.....	30
3.1.1.3 La nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) de 2008	31
3.1.2 Retour sur l'hypothèse	32
3.2 Hypothèse N° 2	32

3.2.1 L'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne.....	33
3.2.1.1 Modifications progressives du cadre juridique	33
3.2.1.2 Observations de l'influence de l'ALCP sur les mouvements migratoires et sur la population résidante étrangère en Suisse.....	34
3.2.2 Retour sur l'hypothèse	35
3.3 Hypothèse N° 3	35
3.3.1 Les particularités de la structure économique de la Suisse	35
3.3.2 Retour sur l'hypothèse	36
4. Remarques générales	36
TROISIEME PARTIE	39
Méthodologie	39
1. Introduction.....	40
2. Données utilisées.....	40
2.1 Données provenant du Registre central des étrangers.....	41
Variables utilisées.....	42
2.2 Données provenant des enquêtes suisses sur la population active 2003 et 2007.....	42
2.2.1 Organisation de l'enquête.....	42
2.2.2 Personnes interrogées et structure de l'enquête.....	43
2.2.3 Variables utilisées	43
3. Définitions.....	43
Définition choisie	44
4. Indicateurs permettant de rendre compte du niveau de qualification.....	45
4.1 L'éducation ou la formation comme indicateur	45
4.2 La profession comme indicateur	46
4.3 Tableau explicatif.....	47
5. Traitement des données en regard des indicateurs	48
5.1 Registre central des étrangers	48
5.1.1 La profession comme unique indicateur.....	48
5.1.2 Limites dans l'utilisation des données du RCE	48
5.2 Enquête suisse sur la population active	49
QUATRIEME PARTIE.....	51
Évolution des flux de travailleurs hautement qualifiés vers la Suisse entre 2000 et 2007	51
1. Introduction.....	52
1.1 Objectifs et structure de la partie.....	52
1.2 Données traitées	52
2. L'évolution des flux de travailleurs étrangers vers la Suisse entre 2000 et 2007 .	53
2.1 Evolution générale des flux de travailleurs étrangers selon leur niveau de qualification ..	53
2.2 Evolution des flux de travailleurs étrangers en Suisse selon leur niveau de qualification : distinctions selon les provenances	54
2.2.1 Evolution des flux de travailleurs étrangers provenant de l'UE15/AELE	55

2.2.2 Evolution des flux de l'ensemble des travailleurs étrangers en provenance des Etats tiers.....	56
2.3 Synthèse.....	57
3. L'évolution des flux de travailleurs hautement qualifiés sous la loupe.....	58
3.1 Evolution des flux selon la provenance.....	58
3.1.1 Tendance générale.....	59
3.1.2 Distinction « UE15/AELE — Etats tiers ».....	59
3.1.2.1 Les flux en provenance de l'UE15/AELE.....	60
3.1.2.2 Les flux en provenance des Etats tiers.....	62
3.1.3 Synthèse.....	64
3.2 Evolution des flux selon le type de professions.....	65
3.2.1 Evolution générale des types de professions.....	66
3.2.1.1 L'augmentation du poids des professions du management et apparentées ainsi que de celles de la technique et de l'informatique.....	67
3.2.1.2 La perte de vitesse des professions de la santé, de l'enseignement, de la culture ainsi que des professions scientifiques.....	68
3.2.2 Evolution des types d'activités selon la provenance.....	69
3.2.2.1 Les flux en provenance de l'UE15/AELE.....	70
3.2.2.2 Les flux en provenance des Etats tiers.....	71
3.2.3 Synthèse.....	72
4. Conclusion de la partie.....	72
4.1 Evolution de l'ampleur de la migration hautement qualifiée.....	72
4.2 Evolution des flux de migrants hautement qualifiés.....	73
CINQUIEME PARTIE.....	75
Répartition spatiale des migrants hautement qualifiés en 2003 et 2007.....	75
1. Introduction.....	76
1.1 Décrire la répartition spatiale des migrants hautement qualifiés : considérations méthodologiques.....	76
1.2 Structure de la partie.....	78
1.3 Données traitées.....	78
1.4 Rappel.....	79
2. Description des effectifs de la population étrangère active en 2003 et 2007.....	79
3. Répartition spatiale des migrants selon le niveau de qualification.....	80
4. Répartition spatiale des migrants hautement qualifiés.....	82
4.1 Répartition générale.....	82
4.2 Répartition spatiale des principaux groupes de nationalités.....	83
4.3 Synthèse.....	85
5. Situation dans les agglomérations de plus de 300'000 habitants.....	86
5.1 Les groupes nationaux.....	87
5.2 Les types de professions CIP (grands groupes).....	88
5.3 L'importance de Genève et Zürich.....	89
5.4 Synthèse.....	90

6. Focalisation sur Genève et Zürich	91
6.1 Les groupes nationaux	91
6.2 Les types de professions CITP (grands groupes).....	93
6.3 Synthèse.....	94
7. Conclusion de la partie	95
SIXIEME PARTIE	97
Conclusion	97
1. Synthèse générale	98
1.1 Evolution générale de la migration hautement qualifiée.....	98
1.2 Evolution particulière des flux selon la provenance.....	99
1.3 Répartition spatiale des migrants hautement qualifiés	100
2. Limites et apports du travail	101
BIBLIOGRAPHIE	103
Bibliographie	104
Ouvrages	104
Articles scientifiques	105
Publications officielles	106
Travaux de mémoire.....	107
Articles de presse	107

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Représentation des facteurs susceptibles de jouer un rôle sur la migration internationale des travailleurs hautement qualifiés selon les thématiques recherche issus de la littérature.....	17
Figure 2 : Ensemble de la population des travailleurs hautement qualifiés définis selon la profession et le niveau de formation	47
Figure 3 : Evolution des entrées de travailleurs étrangers en Suisse, selon leur niveau de qualification, 2000-2007 (en valeurs absolues et % du nombre total d'entrées).....	53
Figure 4 : Evolution des entrées en Suisse de travailleurs étrangers provenant de l'UE15/AELE, selon leur niveau de qualification, 2000 -2007 (en valeurs absolues et % du nombre total d'entrées).....	55
Figure 5 : Evolution des entrées en Suisse de travailleurs étrangers provenant de pays tiers, selon leur niveau de qualification, 2000-2007 (en valeurs absolues et en % du nombre total d'entrées)	56
Figure 6 : Evolution des entrées de travailleurs hautement qualifiés en Suisse selon leur provenance, 2000-2007 (% du nombre total d'entrées et valeurs absolues)	59
Figure 7 : Evolution des entrées de travailleurs hautement qualifiés en provenance de l'UE15/AELE, 2000 et 2007 (en valeurs absolues et en % du nombre d'entrées de migrants hautement qualifiés de l'UE15/AELE)	61
Figure 8 : Evolution des entrées de travailleurs hautement qualifiés en Suisse, en provenance des quatre plus grands pays émetteurs de migrants, 2000-2007, en valeurs absolues	62
Figure 9 : Evolution des entrées de travailleurs hautement qualifiés en provenance des Etats tiers, 2000 et 2007 (en valeurs absolues et en % du nombre d'entrées de migrants hautement qualifiés des Etats tiers).....	63
Figure 10 : Evolution des entrées en Suisse de travailleurs hautement qualifiés, 2000-2007, par divisions de professions (NSP), en valeurs absolues.....	66

Figures 11 et 12 : Répartition de l'ensemble des travailleurs hautement qualifiés par division de professions (NSP), 2000 et 2007 (en %)	67
Figures 13 et 14 : Répartition des travailleurs hautement qualifiés occupés au sein des divisions professions du management et des professions de la technique et de l'informatique, par classes de professions (NSP), 2007 (en % du total des travailleurs occupés au sein de chaque division)	68
Figures 15 et 16 : Répartition des travailleurs hautement qualifiés occupés au sein de la division de la santé et apparentées, par classes de professions (NSP), 2000 et 2007 (en % du total des travailleurs occupés dans cette division)	69
Figure 17 : Evolution des entrées en Suisse de travailleurs hautement qualifiés provenant de l'UE15/AELE, par divisions de professions (NSP), 2000-2007 (en valeurs absolues)	70
Figure 18 : Evolution des entrées en Suisse de travailleurs hautement qualifiés provenant d'Etats tiers, par divisions de professions (NSP), 2000-2007 (en valeurs absolues)	71
Figure 19 : Représentation cartographique de la répartition des agglomérations appartenant aux cinq premiers niveaux de la hiérarchie urbaine, selon leur taille	78
Figure 20 : Répartition de la population étrangère active selon le niveau de formation et l'occupation, 2003 et 2007 (en % du total de la population étrangère)	79
Figure 21 : Répartition spatiale des étrangers en Suisse par niveau dans la hiérarchie urbaine, selon leur niveau de qualification, 2003 et 2007 (% du total de la population étrangère active)	81
Figure 22 : Répartition des migrants hautement qualifiés par niveau dans la hiérarchie urbaine, 2003 et 2007 (en % du total des migrants hautement qualifiés de chaque année)	82
Figure 23 : Répartition des quatre principaux groupes de nationalités par niveau dans la hiérarchie urbaine, 2003 et 2007 (en % de la population hautement qualifiée de chaque groupe de nationalités)	84
Figures 24 et 25 : Répartition des étrangers hautement qualifiés au sein des agglomérations de plus de 300'000 habitants, selon les groupes nationaux, 2003 et 2007 (en % du total des étrangers établis)	87
Figures 26 et 27 : Répartition des grands groupes de professions occupées par les migrants hautement qualifiés dans les agglomérations de plus de 300'000 habitants (en % de la population étrangère hautement qualifiée)	88
Figure 28 : Répartition des étrangers hautement qualifiés établis dans les agglomérations suisses de plus de 300'000 habitants (en % du total de la population étrangère hautement qualifiée établies dans les agglomérations de plus de 300'00 habitants)	90
Figures 29 et 30 : Répartition de la population étrangère hautement qualifiée à Genève et à Zürich, par groupes de nationalités, 2003 (en % du total des migrants hautement qualifiés de chaque agglomération)	92
Figures 31 et 32 : Répartition de la population étrangère hautement qualifiée à Genève et à Zürich par groupes de nationalités, 2007 (en % du total du total des migrants hautement qualifiés de chaque agglomération)	93
Figure 33 : Répartition de la population étrangère hautement qualifiée à Genève et à Zürich par type de professions, 2003 et 2007 (en % du total des migrants hautement qualifiés de chaque agglomération)	93

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Quelques exemples des évolutions récentes des politiques migratoires internationales visant à faciliter la mobilité des travailleurs hautement qualifiés	110
Annexe 2 : Classification internationale type des professions (CITP-88) : Grands groupes, sous-grands groupes, sous-groupes et groupes de base de profession demandant des qualifications supérieures.....	112
Annexe 3 : Attribution du niveau de qualification à la liste de professions issues du RCE après comparaison avec la CITP-88	123
Annexe 4 : Liste complète des agglomérations suisses classées selon leur rang dans la hiérarchie urbaine.....	130
Annexe 5 : Entrées en Suisse de travailleurs étrangers selon leur niveau de qualification, 2000-2007 (en valeurs absolues en % du total des entrées annuelles)	130
Annexe 6 : Entrées en Suisse de travailleurs étrangers en provenance de l'UE15/AELE, selon leur niveau de qualification 2000-2007 (en valeurs absolues en % du total des entrées annuelles)	130
Annexe 7 : Entrées en Suisse de travailleurs étrangers en provenance des Etats tiers, selon leur niveau de qualification, 2000-2007 (en valeurs absolues en % du total des entrées annuelles)	131
Annexe 8 : Entrées de travailleurs hautement qualifiés en Suisse, 2000-2007, selon le continent d'origine (en valeurs absolues et en %)	131
Annexe 9 : Entrées de travailleurs hautement qualifiés en Suisse, distinction UE15/AELE-Etats tiers, 2000-2007 (en valeurs absolues et en %)	131
Annexe 10 : Entrées de travailleurs hautement qualifiés provenant de l'UE15/AELE en Suisse selon le pays, 2000-2007 (en valeurs absolues en % du total des entrées annuelles).....	132
Annexe 11 : Entrées de travailleurs hautement qualifiés provenant des Etats tiers en Suisse, répartition par pays, 2000-2007 (en valeurs absolues en % du total des entrées annuelles).....	133
Annexe 12 : Répartition de l'ensemble des travailleurs hautement qualifiés par division de professions (NSP), 2000-2007, (en valeurs absolues en % du total des entrées annuelles)	134
Annexe 13 : Professions du management, de l'administration, de la banque et des assurances et professions judiciaires, répartition générale par classes de professions (NSP), 2000 et 2007 (en valeurs absolues en % du total des entrées annuelles).....	134
Annexe 14 : Professions de la technique et de l'informatique, répartition générale par classes de professions (NSP), 2000 et 2007 (en valeurs absolues en % du total des entrées annuelles)	134
Annexe 15 : Professions de la santé et apparentées, répartition générale par classes de professions (NSP), 2000 et 2007 (en valeurs absolues en % du total des entrées annuelles)	135
Annexe 16 : Répartition des travailleurs hautement qualifiés en provenance de l'UE15/AELE, par division de professions (NSP), 2000-2007 (en valeurs absolues en % du total des entrées annuelles)	135
Annexe 17 : Répartition des travailleurs hautement qualifiés en provenance des Etats tiers, par division de professions (NSP), 2000-2007 (en valeurs absolues en % du total des entrées annuelles)	135
Annexe 18 : Composition détaillée de la population étrangère hautement qualifiée, selon leur niveau de formation (CITE) et leur occupation (CITP, 1 niveau), 2003	136
Annexe 19 : Composition détaillée de la population étrangère hautement qualifiée, selon leur niveau de formation (CITE) et leur occupation (CITP, 1 niveau) 2007	136
Annexe 20 : Répartition des migrants internationaux hautement qualifiés établis en Suisse, selon leur groupe national, 2003 et 2007 (% du total des migrants hautement qualifiés)	137

PREMIERE PARTIE

Introduction et considérations théoriques¹

¹ Nous préférons utiliser ici la notion de « considérations théoriques » plutôt que celle de « cadre théorique » puisque, nous le verrons par la suite, il n'existe pas véritablement de réel cadre conceptuel sur la migration des travailleurs hautement qualifiés.

1. INTRODUCTION

La fin du vingtième siècle a vu l'apparition d'une « nouvelle ère » caractérisée par une interdépendance croissante des puissances économiques majeures. Malgré une certaine perte d'influence des frontières nationales avec l'émergence d'une économie globalisée, les impacts de celle-ci sur les processus migratoires internationaux n'ont pas été moindres.

La tendance de la nature des flux vers les pays économiquement développés, qui étaient principalement caractérisés par une main-d'œuvre peu qualifiée, a peu à peu évolué en faveur de migrants possédant un haut niveau de qualification (OCDE, 2002 : 1). En effet, le secteur des services s'est extrêmement développé et a largement pris le pas sur les secteurs primaire et secondaire au sein de la structure économique des pays les plus avancés. On a progressivement basculé vers une économie basée en grande partie sur le savoir et la connaissance. Les travailleurs hautement qualifiés occupant principalement des emplois dans le secteur tertiaire (OCDE, 2006 : 50), le processus de globalisation, couplé avec une pénurie chronique de main d'œuvre indigène spécialisée dans certaines branches de l'économie, a de fait induit une hausse significative de la demande en professionnels spécialisés et hautement qualifiés dans les pays développés. En parallèle, on assiste également à d'importantes modifications dans le processus de sélection des migrants de la part des autorités politiques des états. Il s'agit à présent, pour eux, d'attirer les élites intellectuelles et scientifiques afin de favoriser la croissance économique de leur pays, les déterminants de cette même croissance ayant changé. La Suisse n'a pas échappé à ces bouleversements, d'ordre à la fois économique et politique.

En effet, la demande de travailleurs hautement qualifiés émanant des entreprises suisses a fortement crû ces dernières années et continuera de croître à l'avenir selon Rudolf Stämpfli, président de l'Union patronale suisse². L'économie helvétique est à présent grandement tournée vers le secteur tertiaire et est aussi fortement exposée à la concurrence internationale. Elle doit s'imposer avec des services de qualité supérieure voire haut de gamme. Elle a donc besoin de personnel très qualifié, une main d'œuvre qui n'est pas toujours disponible en nombre suffisant sur le marché du travail helvétique.

Sur le plan politique, on peut constater les modifications progressives de la politique d'immigration de la Suisse à partir des années 1970. Les besoins de l'économie, comme dans la plupart des pays, ont toujours constitué une force prépondérante dans l'articulation de la politique migratoire suisse. Celle-ci a donc évolué de pair avec les changements économiques aux niveaux nationaux et internationaux. On assiste à une lente évolution du processus de sélection qui va aboutir à la politique des « deux cercles » en 1998. Cette dernière privilégie l'entrée sur le territoire de migrants issus de l'Union européenne ou alors de main-d'œuvre exclusivement très qualifiée provenant d'Etats tiers. En 2008, avec l'introduction de la nouvelle loi sur les étrangers (concernant les ressortissants de pays n'appartenant pas l'Union européenne ou à l'Accord européen de libre-échange), la Suisse réaffirme sa volonté de ne laisser entrer que des travailleurs dotés de hautes qualifications.

Un autre changement majeur peut être vu dans l'introduction de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) entre la Suisse et l'Union européenne en 2002. Celui-ci offre aux citoyens de l'Union européenne et aux Suisses les mêmes conditions de vie, d'emploi et de travail (IMES, 2004 :5). Ainsi, comme le mentionne le Quatrième rapport de l'observatoire sur la libre circulation des personnes (2008), l'entrée en vigueur de l'ALCP a, de manière générale, modifié l'ampleur et la composition des flux migratoires vers la Suisse. La mobilité des citoyens européens, hautement qualifiés et moins qualifiés, étant moins

² Conférence de presse du 16 juin 2008, « Libre circulation des personnes : un atout pour la place économique suisse ». Source : www.accords-bilateraux.ch.

entravée par des questions de législation, il apparaît que ceux-ci sont de plus en plus nombreux à entrer en Suisse pour venir y travailler.

De fait, la question des mouvements internationaux des travailleurs hautement qualifiés apparaît, à la vue des éléments présentés ci-dessus, comme un sujet d'actualité étant influencé, tant par des changements importants au niveau économique qu'au niveau politique.

Une approche descriptive

Traditionnellement, la recherche dans le champ des études sur la migration des travailleurs s'est essentiellement attardée sur les actifs peu qualifiés qui composaient, et compose toujours, l'élément majeur du phénomène migratoire à l'échelle planétaire. Bien que le recrutement de main-d'œuvre dans les domaines des nouvelles technologies et d'autres champs du marché de l'emploi demandant des aptitudes spécifiques aient été le sujet de nombreux articles dans la presse, les recherches scientifiques sur les migrants hautement qualifiés ont seulement émergé de façon systématique au début des années 2000 (MARGER, 2002 : 940). Ce constat est également valable dans le cas de la Suisse. Les études, de nature qualitative ou quantitative, réalisées sur ce type de migrants sont peu nombreuses et ce champ de recherche demeure peu étoffé.

Ainsi, le principal objectif de ce travail sera *d'enrichir le descriptif sur la migration de la force de travail hautement qualifiée en Suisse*, en nous focalisant sur une période très récente, allant de 2000 à 2007.

Il s'agira ici de montrer dans quelle mesure les domaines économique et politique influent sur le phénomène de la migration des travailleurs hautement qualifiés en Suisse. Pour ce faire, nous nous attacherons à traiter et à décrire deux aspects particuliers en lien avec notre sujet d'étude.

Nous chercherons tout d'abord à montrer comment ont évolué les flux de migrants hautement qualifiés vers la Suisse au cours de la période nous intéressant. Nous pensons que les changements progressifs de la politique d'immigration et, par conséquent, du processus de sélection des immigrants au cours de la fin du 20^{ème} siècle ont favorisé l'arrivée de migrants hautement qualifiés en Suisse au cours de la période étudiée dans le cadre de cette étude. D'autre part, l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes en 2002 est à voir comme un grand bouleversement dans la mobilité des travailleurs entre la Suisse et l'Union européenne. On peut légitimement supposer que ce changement « pratique » de politique, situé au cœur de la période nous intéressant, a favorisé l'arrivée de migrants hautement qualifiés issus des pays concernés par l'accord, par rapport à l'entrée de professionnels provenant des Etats tiers.

La seconde partie de ce travail cherchera à décrire la façon dont se répartissent spatialement les étrangers dotés d'un haut niveau de qualification sur le territoire helvétique. Il est certain que l'économie suisse s'est fortement tertiaisée à partir des années 1960 (SCHOENENBERGER et ZARIN-NEJADAN, 2007 : 47) et on constate que ce type d'activités se concentre essentiellement au sein des grandes agglomérations, à la différence des industries du secteur secondaire par exemple (JOYE, BASSAND et SCHULER, 1988 : 14). De fait, nous supposons que les migrants hautement qualifiés devraient privilégier les plus grandes zones urbaines comme lieux de résidence. C'est ce que nous nous attellerons à vérifier ou à infirmer dans la deuxième partie des résultats.

Avant d'entamer ce descriptif à proprement parler, il nous faudra d'abord réfléchir et prendre position sur différents problèmes méthodologiques. En effet, il n'existe pas, en Suisse comme dans d'autres pays économiquement développés, de base de données répertoriant

de façon précise les flux ou les stocks de travailleurs étrangers hautement qualifiés. Cette relative « pauvreté » statistique peut, entre autres, s'expliquer par le flou méthodologique qui règne autour de la définition du travailleur hautement qualifié. L'élaboration d'une méthodologie appropriée, permettant de définir clairement le travailleur hautement qualifié et pouvant s'accorder avec les données à disposition constitue également une part importante de ce travail.

2. CONSIDERATIONS THEORIQUES

2.1 PREAMBULE

Jusqu'à très récemment, la migration des personnes hautement formées n'a pas beaucoup attiré l'attention des spécialistes de la migration internationale. Cependant, dans la plupart des sociétés industrielles avancées, le débat actuel n'est plus dominé par les efforts réalisés pour exclure ou pousser au retour les travailleurs étrangers les moins qualifiés mais tourne davantage autour du besoin d'attirer et de retenir les travailleurs « haut de gamme », possédant des compétences particulières dans les domaines académiques ou techniques (par exemple les nouvelles technologies de l'information). Alors que cette thématique est de plus en plus sur le devant de la scène, notamment médiatique, les recherches et analyses sur la migration de ce type de migrants restent lacunaires (MARGER, 2002 : 941).

La plus grande partie de la recherche sur la migration internationale s'est intéressée à l'immigration à long terme, ses conséquences sur l'intégration et les relations entre cultures différentes ; à la problématique de l'asile ainsi qu'au flux des travailleurs peu qualifiés qui représentent toujours à l'heure actuelle la composante majeure des mouvements de travailleurs au niveau mondial.

La migration hautement qualifiée émerge comme thème d'étude pour les sciences sociales dès le début des années 1960. Cependant, l'intérêt des chercheurs et des scientifiques pour les mouvements de travailleurs hautement qualifiés n'a que peu évolué jusqu'aux années 1990 (GAILLARD and GAILLARD, 1998 : 17). En effet, ce n'est qu'après une trentaine d'années que les travailleurs hautement qualifiés commencent à être incorporés dans l'étude de la migration internationale. Koser et Salt (1997 : 285-286) mettent en avant trois éléments qui ont amené à cet intérêt. Premièrement, on a progressivement réalisé que la migration était hétérogène, pouvait prendre différentes formes capables de se métamorphoser au fil du temps, et durer dans le temps ou non. Deuxièmement, il est apparu un intérêt croissant pour la question des politiques migratoires et de leurs conséquences sur les flux et sur les pays d'accueil. Troisièmement, la migration est apparue comme étant de plus en plus en lien avec la globalisation économique. Ces trois éléments ont progressivement contribué à accroître l'intérêt des chercheurs pour la migration internationale des travailleurs hautement qualifiés. Notons que cet intérêt de recherche s'est tout d'abord fait particulièrement sentir dans les pays anglo-saxons avant de toucher d'autres pays (SALT, 1992 : 484 ; GAILLARD and GAILLARD, 1998 : 17 ; MARGER, 2002 : 940).

2.2 ETAT DE LA RECHERCHE

Mentionnons tout d'abord l'existence d'une base de données référencant 1816 travaux, publiés ou non, rédigés entre 1954 et 1995 sur la migration internationale de la force de travail hautement qualifiée réalisée par Gaillard et Gaillard en 1998. Bien qu'ayant été rédigé il y a presque dix ans, cet énorme travail de recherche bibliographique et de classification est

une manne d'informations importante pour tout chercheur s'intéressant de près ou de loin à la question des migrants hautement qualifiés. Cette base de données bibliographiques ne contient par conséquent pas les travaux les plus récents sur le sujet et nous ne nous sommes, de fait, pas limités à cette seule source de références bibliographiques pour réaliser notre recherche sur la littérature.

Notons en outre que, jusqu'à la fin des années 1990, la littérature est presque exclusivement dominée par des publications d'auteurs anglo-saxons qui, encore actuellement, constituent la majeure partie des études réalisées.

2.2.1 Du « brain drain » au « brain exchange »

Gaillard et Gaillard ont mis en évidence que, dès les années 1960 et ce jusqu'à la fin des années 1990, la question des migrants hautement formés était, la plupart du temps, étudiée sous la forme de *brain drain*³ des pays moins développés vers des pays d'accueil plus développés. En règle générale, ce concept sous-entend que l'exode des spécialistes hautement formés réduit la croissance économique du pays d'origine au travers d'une perte de rendement sur l'investissement dans l'éducation ainsi qu'un épuisement du capital humain (PECORARO, 2006 : 1). Selon Gaillard et Gaillard, les continents les plus étudiés dans cette perspective-là, ont été l'Asie et l'Europe.

Les études réalisées dans la perspective des pays d'accueil et des avantages de l'arrivée de capital humain qualifié pour ceux-ci, c'est-à-dire en termes de *brain gain*⁴, se révèlent être bien moins nombreuses.

Il a par ailleurs fallu du temps aux pays développés pour reconnaître le réel apport de ce type de migration et qui était, au tournant du siècle passé, encore largement sous-estimé dans la plupart des pays européens (KOFMAN, 2000 : 45). Les Etats-Unis concentraient, en 1998, près des trois-quarts des références, l'Europe suivant avec environ 20% et les autres continents se partageant les 5 % restant (GAILLARD and GAILLARD, 1998 : 17).

Actuellement, la plupart des auteurs préfèrent parler de *brain circulation* ou de *brain exchange*⁵ plutôt que de pertes ou de gains pour les états. On considère en effet qu'il existe un mouvement continu entre mobilité des travailleurs formés, connaissances et savoir ne circulant pas seulement dans un seul sens. Dans la littérature francophone, on parle également de « mobilité internationale des compétences ».

Cependant, l'idée de *brain drain* et des concepts s'y rattachant s'appliquent encore à certains pays. Ce concept, même s'il est actuellement moins présent dans la littérature et a évolué depuis son apparition, n'a pas disparu des courants de recherche actuels. A ce propos, Giannocolo (2006) a passé en revue la littérature théorique et empirique sur le sujet en montrant l'évolution du concept, de ses définitions et des divers éléments en lien direct avec lui jusqu'aux années 2000.

2.2.2 L'absence d'un cadre conceptuel général

La nature hétérogène de la migration qualifiée rend particulièrement ardues les essais de théorisation générale. On constate, dans la littérature, une réticence des chercheurs à apporter une base conceptuelle solide afin de définir précisément ce qu'est un migrant

³ Ce terme se retrouve très fréquemment dans la littérature, qu'elle soit anglophone ou francophone. Il a été utilisé pour la première fois dans les années 1960 par la British Royal Society pour qualifier la migration des professionnels et experts techniques de la Grande-Bretagne vers l'Amérique du Nord (KOFMAN, 2000 : 45). En français, on peut traduire le terme de *brain drain* par « exode de cerveaux » ou « fuite de cerveaux ».

⁴ À l'inverse du terme *brain drain*, *brain gain* peut se traduire par « afflux de cerveaux » pour les pays d'accueil.

⁵ « Circulation de cerveaux » ou « échange de cerveaux »

hautement qualifié et plus encore quels facteurs influent sur la migration de tels types de personnes (KOSER and SALT, 1997 : 286).

Certains chercheurs ont tenté de réaliser un cadre théorique ou conceptuel général en lien avec le phénomène mais aucune de ces tentatives n'apparaît comme une véritable référence au sein de la littérature. Signalons que Findlay (1989) et Salt (1992) ont proposé un cadre conceptuel sur les *flux* des travailleurs hautement qualifiés incorporant quatre éléments : la nouvelle division internationale du travail, la nature des carrières, le rôle des marchés internes du travail et l'apport des agences de placement. Cette approche a focalisé toute son attention, nous le verrons par la suite, sur les plus hauts échelons des transferts et recrutements à l'intérieur des firmes. Elle ne s'intéressait qu'à des présidents de sociétés, des cadres ou *senior managers*. De plus, l'accent porté sur les transferts de personnes qualifiées au sein des entreprises signifiait souvent l'exclusion de la question du genre dans l'analyse. Ce cadre général, influencé par une forte dominante économique, n'a pas été repris ou développé par la suite dans la littérature.

Comme l'affirme Iredale (1999), « *la circulation géographique des élites intellectuelles et la dé- ou la multi-nationalisation du savoir qu'elle entraîne est un phénomène du 20^{ème} siècle. Le processus et les raisonnements sont complexes et ont évolué en une cinquantaine d'années, de la notion de brain drain vers celle de l'échange international des ressources humaines* ».

Ainsi, après nous être plongé dans la littérature en lien avec la migration des travailleurs hautement qualifiés, nous sommes en mesure de faire deux constatations. D'une part, nous remarquons que les façons d'aborder notre sujet d'étude sont aussi diverses que complexes suivant « l'angle d'attaque » des recherches. Il existe une multitude de façons de s'atteler à l'analyse de cette catégorie de migrants. Le champ de recherche et la façon d'aborder la migration des travailleurs hautement qualifiés sont, par conséquent, très variés. D'autre part, suite à notre première constatation, il ressort clairement qu'il n'existe aucun cadre théorique bien structuré, utilisable comme clé de lecture générale, qui pourrait être applicable en tout temps et en tout lieu.

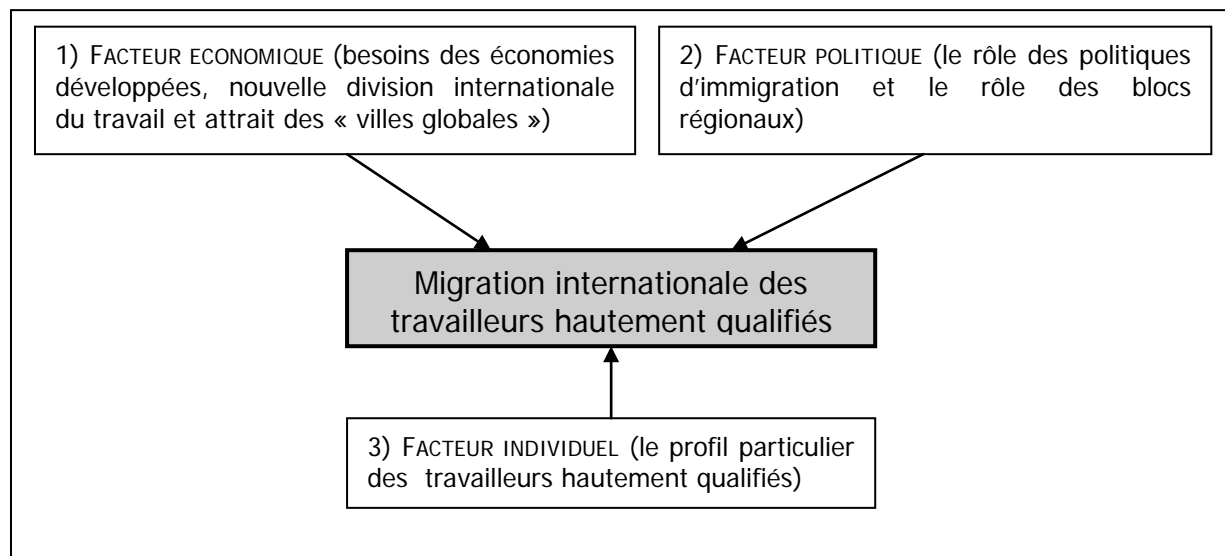
2.3 IDENTIFICATIONS DES FACTEURS JOUANT UN ROLE SUR LA MIGRATION DES TRAVAILLEURS HAUTEMENT QUALIFIES

Comme nous l'avons mentionné auparavant, il n'existe pas de cadre conceptuel général sur lequel s'appuyer. Nous avons, par conséquent, cherché à classer les principaux déterminants de la migration hautement qualifiée selon les intérêts des chercheurs mis en évidence lors de nos lectures. Le but est, ici, de structurer le vaste « chantier » théorique en lien avec la question des travailleurs hautement qualifiés et de leur mobilité internationale afin de pouvoir construire une problématique claire.

Pour mettre en évidence ces facteurs, nous avons réfléchi à quelles sont les principales thématiques de recherche émergeant de la littérature. Nous nous sommes dès lors penchés sur les diverses façons dont les chercheurs traitent du sujet pour faire ressortir les éléments ou facteurs explicatifs sur lesquels ils travaillent.

Nous sommes parvenus à identifier trois grandes thématiques de recherche pouvant être considérées comme des facteurs permettant d'expliquer le mouvement de la force de travail hautement qualifiée : un facteur lié au politique (les politiques d'immigration des pays d'accueil), un facteur strictement économique (la globalisation des échanges et les besoins économiques des pays d'accueil) et, pour terminer, un facteur individuel lié au profil des travailleurs migrants.

Figure 1 : Représentation des facteurs susceptibles de jouer un rôle sur la migration internationale des travailleurs hautement qualifiés selon les thématiques de recherche issues de la littérature



2.3.1 Raisons économiques : besoins des économies développées et émergence des « villes globales »

La première grande thématique de recherche que l'on peut mettre en évidence se réfère à la dimension économique de la migration hautement qualifiée. Nous avons divisé ce chapitre en deux parties pour établir une meilleure structure. Pourtant, il est à remarquer que les deux thématiques présentées ici sont liées l'une à l'autre.

2.3.1.1 L'impact de la nouvelle division internationale du travail

Les chercheurs mettent souvent, depuis les années 1980, la migration des travailleurs hautement qualifiés en lien avec la globalisation émergente des échanges en tout cas pour deux raisons (KOFMAN, 2000 : 45). Premièrement, on assiste à la fin de certains critères de sélection basés sur la préférence nationale, supplantés par le développement d'un système d'entrée à points favorisant l'expérience et le niveau de qualification des migrants dans bon nombre de pays traditionnels d'immigration tels que l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou encore le Canada. Ensuite, en lien direct avec le premier élément cité et en réponse à la nouvelle division internationale du travail⁶, des études sur les migrations internationales sont entreprises au sujet des séjours de courte durée ou sur les séjours de transit, notamment au sein de compagnies trans- ou multi- nationales (APPLEYARD, 1989).

La recherche européenne est fortement influencée par un courant britannique qui insiste sur les raisons économiques de la migration. Findlay (1990 ; 1996) et Salt (1992) ont, dans ce sens, lié la migration des travailleurs hautement qualifiés avec l'expansion globale des échanges mondiaux. Pour Salt (1992 : 503), la forte croissance économique et l'expansion géographique des compagnies multinationales à la fin du 20^{ème} siècle ont contribué à la

⁶ On parle parfois de « nouvelle division internationale du travail » pour désigner la spécialisation économique actuelle des pays. Schématiquement, les nouveaux pays industrialisés, principalement asiatiques, produisent des biens manufacturés, y compris des biens haut de gamme. Les pays développés fabriquent surtout les produits technologiques et les services dont la production nécessite de hautes qualifications. Les pays les plus pauvres restent cantonnés dans la production de biens primaires à faible valeur ajoutée (G. de LAMARLIERE et STASZAK, 2000 : 364). Cette forte segmentation des processus de production et l'implantation de firmes multinationales dans le monde entier ont contribué à faire croître la mobilité des travailleurs.

mobilité internationale des compétences. Ce type de migration doit donc beaucoup, selon lui, aux changements d'organisation de la production dans les économies modernes.

L'accent est mis sur la migration des experts, cadres et spécialistes transférés par les compagnies transnationales plutôt que sur celle des scientifiques ou des employés des secteurs de la santé. Findlay et Garrick (1990) ont pensé une approche du mouvement des travailleurs hautement qualifiés par les canaux migratoires. Le premier canal est celui des marchés internes des compagnies multinationales. Les deux autres canaux découlent de la croissance économique des pays du Tiers-Monde et du Moyen-Orient. L'implantation de certaines compagnies dans ces pays et le manque de main-d'œuvre qualifiée ont obligé ces mêmes compagnies à faire appel à des agences de recrutement pour engager du personnel hautement qualifié. Findlay (1990) mentionne également que les gouvernements utilisaient ces mêmes agences de recrutement. Pour des auteurs comme Salt, Findlay ou Beaverstock, ces trois canaux (le marché interne de compagnies, la nouvelle division internationale du travail et les agences de recrutement) expliquent la migration hautement qualifiée.

Notons que les chercheurs nord-américains ou australiens ont tendance à placer le phénomène dans un cadre plus large que leurs confrères européens mais ont également inclus, néanmoins, la migration qualifiée au sein d'un cadre conceptuel basé sur la globalisation et les inégalités économiques (KOFMAN, 2000 : 49).

L'appréhension de la migration hautement qualifiée par les seuls canaux migratoires cantonne toutefois l'explication dans un compartiment hermétique. Les auteurs ont d'ailleurs reconnu qu'une grande partie des mouvements migratoires qualifiés en Grande-Bretagne répondait à des logiques différentes.

2.3.1.2 La ville : espace résidentiel privilégié pour les travailleurs hautement qualifiés

Les études réalisées en matière de migration hautement qualifiée se tournent actuellement de plus en plus vers le savoir et le savoir-faire apportés aux pays d'accueil et le transfert de savoir et de qualifications entre les pays (IREDALE, 1999). Autrement dit, on s'intéresse à l'apport des migrants dans le développement de l'économie des pays d'accueil. Dans cette perspective, il semble que les grands centres urbains, en raison de leur structure économique, constituent un espace privilégié pour l'établissement des migrants internationaux et, qui plus est, les migrants internationaux hautement qualifiés.

Koser et Salt (1997 : 296) mentionnent que l'interaction entre la migration hautement qualifiée et l'émergence de la « ville globale » ont reçu une attention particulière de la part de certains scientifiques. En effet, le développement de questionnements de recherche en lien avec la globalisation économique nous appelle à lier celle-ci avec l'émergence de localisations particulières, que les migrants hautement qualifiés privilégient. Comme dit précédemment, il semblerait, en l'occurrence, que les zones urbaines concentrent la majeure partie des migrants hautement qualifiés.

Selon Gorter et al. (1998 : 13), il semble qu'une certaine « sélectivité spatiale » de la migration s'opère. Cette idée postule que la répartition des étrangers ne se fait pas uniformément sur le territoire du pays d'accueil. Ainsi, certains lieux concentrent davantage les populations étrangères suivant leur profil. Les villes seraient des espaces particulièrement attirants pour les migrants internationaux et pour leur établissement (GORTER et al. 1998 : XV). En lien avec cette affirmation, Kofman (2000) mentionne que le paradigme des villes

globales, fortement influencé par la théorie du système-monde⁷, a focalisé en partie sa théorisation sur les migrants.

Ainsi, nombre d'exemples d'opportunités offertes par les villes aux migrants sont développés dans l'idée de la « ville globale » développée par la sociologue Saskia Sassen (1996). Dans son ouvrage, Sassen expose la structure économique et sociale de trois grandes métropoles : New-York, Tokyo et Londres. Sassen (1996 : 354-355) démontre que les villes globales offrent des opportunités d'emplois à deux types distincts de migrants étrangers. Pour l'auteur, la population de ce type de villes reflète de plus en plus des structures sociales polarisées avec, d'un côté des migrants alimentant des formes temporaires de travail dans des secteurs informels. À l'autre bout du spectre social, ces villes, en tant que places financières importantes, attirent les nouvelles élites travaillant pour un secteur des services grandissant.

Premièrement, les villes globales attirent des migrants internationaux situés en bas de la hiérarchie socio-économique. Ainsi, la structure socio-économique des métropoles que l'auteur analyse se compose en partie de travailleurs peu ou non qualifiés, aux emplois précaires et très faiblement rémunérés. Ce type d'emplois est très souvent occupé par des personnes issues de l'immigration qui répondent à une demande au sein de ces villes.

Secondement, la forte concentration d'activités tertiaires supérieures très qualifiées (comme la finance, le *consulting*, la publicité, etc.) attire également la catégorie de migrants qui nous intéresse dans ce travail, à savoir les migrants hautement formés appartenant à une élite transnationale. On retrouve en cela le type de migrants rattachés à une économie de pointe. Ce type de migration vers les villes s'accompagne en règle générale de processus de gentrification, l'arrivée de cadres, de *businessmen* et de professionnels de la finance mais également de travailleurs dont l'activité se situe dans le secteur tertiaire demandant de hautes qualifications (les professionnels de la santé, les intellectuels et scientifiques, les ingénieurs, etc.) contribuant à la hausse des loyers et au remodelage des paysages urbains. L'émergence des nouvelles technologies de l'information a constitué une population hautement qualifiée plus mobile. La principale conséquence a été la redistribution globale des petits réservoirs d'expatriés qualifiés vers des localisations où l'on demande des compétences dans les domaines techniques ou managériaux par exemple (DICKEN, 1990, 1992 in KOSER and SALT, 1997 : 296). Ces pôles spécifiques réclamant une main-d'œuvre ultra-compétente peuvent être apparentés aux villes dominant l'économie mondiale. Il a ainsi été démontré que les migrants hautement qualifiés sont attirés de façon « disproportionnée » par quelques villes globales à cause de la forte concentration d'opportunités d'emplois demandant un haut degré de qualification ou nécessitant un haut degré de spécialisation dans des domaines pointus (BEAVERSTOCK, 1992 in KOSER and SALT, 1997 : 290 ; FINDLAY et al., 1996).

2.3.2 Le rôle des politiques

Depuis la fin des années 1990, les auteurs s'intéressent à la relation entre la migration qualifiée et les politiques migratoires ou plutôt les politiques d'immigration. En effet, nous le verrons par la suite, de nombreux pays développés ont mis en place, ces dernières années, des politiques sélectives d'admission se basant sur la qualification des migrants plutôt que sur d'autres éléments. Dès lors, le rôle des politiques est certainement l'élément qui

⁷ La théorie du système-monde (« *World system theory* ») postule que les origines de la migration peuvent être retrouvées dans les déséquilibres institutionnels ou sectoriels introduit par l'intervention de l'Etat dans le système capitaliste mondial. Le travail mondial est vu comme divisé en trois zones géographiquement distinctes : le centre, la proche-périphérie et la périphérie. Selon cette théorie, la nature de l'interdépendance politique entre les trois zones ainsi que la direction et la nature des flux de biens et de capitaux structure la composition des mouvements de travailleurs entre elles (MASSEY and al., 1993 : 444-448).

intéresse le plus les chercheurs et qui prend le plus de place dans la recherche actuelle. La composante économique n'est plus le seul élément central expliquant la mobilité de ce type de travailleurs. Les composantes institutionnelles sont également à mettre en avant aux côtés des dimensions économiques. Il est impossible de dissocier les unes des autres.

Iredale a beaucoup travaillé sur la question des politiques. Il postule que deux éléments essentiels, liés aux besoins économiques des pays d'accueil, mais dépassant le seul fait de la nouvelle division internationale du travail, expliquent la mobilité internationale de la force de travail hautement qualifiée. Il s'agit premièrement du *rôle des politiques gouvernementales* et, deuxièmement, des *accords bilatéraux ou multilatéraux* (IREDALE, 2002 : 884). Le développement de ces aspects permet, selon l'auteur, de se focaliser non plus exclusivement sur des migrations d'affaires comme le font par exemple Salt, Findlay ou encore Beaverstock, mais également d'insérer dans l'analyse des formes non-économiques de migration qualifiée. Nous revenons sur ces deux points ci-dessous.

2.3.2.1 Recruter la main-d'œuvre hautement qualifiée : l'instauration de politiques d'immigration sélectives

La littérature scientifique abonde de travaux de recherche sur le rôle des politiques migratoires dans les mouvements et la mobilité des travailleurs hautement qualifiés. Nombreux sont les auteurs qui traitent uniquement de ce lien dans leurs analyses. Il apparaît que cet élément prend de plus en plus de place dans les questionnements de recherche actuels.

La langue anglaise distingue clairement deux types de politiques migratoires. On effectue, en effet, la distinction entre les *immigration policies* (politiques d'accès au territoire) et les *immigrant policies* (politiques destinées aux migrants établis ou en séjour) (PIGUET et MAHNIG, 2000 : 2). On se penche ici sur les *immigration policies*. En effet, nous verrons en quoi les politiques migratoires entrent en ligne de compte dans la mobilité des travailleurs hautement qualifiés et dans le franchissement des frontières.

C'est à partir de la fin des années 1990 qu'on voit émerger, dans la plupart des pays développés, des politiques sélectives d'immigration. Afin de faciliter la mobilité des travailleurs hautement qualifiés, diverses mesures sont développées et mises en œuvre par les états. Comme le rappelle Withol de Wenden (2004 : 286-287), les crises économiques des années 1990 ont profondément modifié la donne quant aux attitudes des pays européens à propos de l'immigration : on assiste à présent à une bataille pour attirer les « cerveaux » étrangers tout en limitant au maximum l'entrée de personnes moins qualifiées ou sans travail.

Mahroum (*in* I.O.M. 2001 : 33) met en évidence le fait qu'il existe actuellement une tendance au changement dans les législations régissant l'immigration dans la plupart des états européens. La tendance principale a été et est toujours de permettre à l'immigration qualifiée de se manifester dans une forme légale et plus facilitée qu'auparavant. Ces changements apportent aux pays européens la flexibilité nécessaire pour s'adapter à la globalisation économique et aux modifications des tendances démographiques. En effet, la volonté de changements provient d'une pénurie croissante de professionnels qualifiés dans les marchés du travail des pays développés et de forts signaux d'un déclin démographique imminent sans une perpétuelle immigration. Ainsi, l'immigration qualifiée est souvent perçue comme remède aux pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs. Naturellement, répondre à ces pénuries sectorielles nécessite des programmes de sélection spécifiques. Pour développer leurs économies et être concurrentiels face aux autres pays, les états ont recours à des processus de sélection des migrants basés sur la qualification de ces mêmes migrants (DOCQUIER et RAPOPORT, 2007 : 99). Cet aspect de sélection en fonction des compétences

est par conséquent fortement lié à la question de l'apport économique de la migration. Il s'agit, pour les états, de sélectionner pour maximiser les gains et minimiser les coûts.

Dès lors, l'immigration, en particulier l'immigration qualifiée, est une importante voie de recherche dans le domaine des politiques car elle est vue traditionnellement comme la composante principale de l'accroissement des marchés du travail que les dirigeants d'états contrôlent directement (COBB-CLARK AND CONNOLLY, 1997 : 663).

La politique d'immigration d'un pays se lie généralement à la question suivante : « *comment sélectionner les individus qui seront autorisés à immigrer ?* » (COBB-CLARK AND CONNOLLY, 1997 : 670). Les sujets discutés autour de cette question n'incluent pas seulement le nombre optimal de migrants mais également les caractéristiques que les migrants doivent posséder. Ainsi, les politiques d'immigration jouent un rôle central dans la définition des critères pour le recrutement des travailleurs étrangers sur le marché du travail. Ces politiques établissent souvent des critères de sélection selon plusieurs facteurs qui peuvent varier avec le temps. Cela peut être l'ensemble des étrangers qui rencontrent des limitations pour accéder au marché de l'emploi d'un autre Etat ou alors ce sont d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte, comme le lieu d'origine ou le type de qualifications des migrants (BOLZMAN, 2007 : 360).

En règle générale, les politiques migratoires s'orientent de plus en plus vers des programmes de migration temporaires fondés sur des critères de compétence mis en lien avec une plus grande sélectivité de l'ensemble de la politique migratoire. On peut le constater dans les pays « traditionnels » de l'immigration comme les Etats-Unis, le Canada ou encore l'Australie qui ont mis en place des mesures spécifiques pour encourager la résidence permanente des individus hautement qualifiés et la migration temporaire de spécialistes ou d'hommes d'affaires. En Europe, la plupart des pays cherchent surtout à favoriser l'entrée de travailleurs qualifiés dans la technologie, d'étudiants et de personnel travaillant dans la sphère académique (OCDE, 2002 : 5)⁸.

2.3.2.2 Le rôle de blocs régionaux

La question du rôle des blocs régionaux et des accords bilatéraux ou multilatéraux entre états rentre également en ligne de compte, certes de manière moindre que les politiques d'immigration, dans l'analyse des migrants hautement qualifiés.

Toutefois, il apparaît que le rôle de ces blocs et des accords facilitant la mobilité des personnes en leur sein a de plus en plus d'influence sur la mobilité des travailleurs hautement qualifiés. En effet, pour faciliter le recrutement de main-d'œuvre, qualifiée ou moins qualifiée, les états peuvent, au sein des blocs régionaux, créer des zones de libre circulation régionale à l'intérieur desquelles les personnes peuvent se mouvoir, plus ou moins sans restriction. C'est le cas, par exemple, de l'Union européenne qui est l'un de ces espaces⁹.

Pour Iredale (1999), la vision néo-classique affirmant que la migration qualifiée mène à une augmentation générale des économies à l'échelle planétaire ne s'applique pas. La réflexion en termes de « brain gain » ou « brain drain » et leurs impacts sur l'économie font totalement oublier le rôle des nations. Ainsi, l'auteur met en relation l'importance croissante des mouvements de travailleurs hautement qualifiés avec la constitution de blocs régionaux. Il montre l'influence que peut avoir la croissance de ces mêmes blocs, menant à de nouveaux arrangements politiques ou économiques entre Etats. Certaines de ces entités

⁸ Pour plus de précisions, voir annexe 1 « Quelques exemples des évolutions internationales récentes des politiques migratoires visant à faciliter la mobilité des travailleurs hautement qualifiés »

⁹ Nous développerons plus en profondeur la question de la libre circulation entre la Suisse et l'UE lors de l'énonciation de notre problématique.

incorporent clairement des éléments visant à faciliter, mais également à gérer, les flux migratoires en général et ceux des travailleurs en particulier (IREDALE, 1999 : 102-105)¹⁰.

Ainsi, la plupart des blocs régionaux incluent des conditions sur la libéralisation de certains types de mouvements du travail. Ces conditions varient de la liberté la plus totale de circulation du travail et des prestataires de service à une libéralisation limitée des mouvements temporaires des mouvements au sein des firmes. Nonobstant ces différences, ces accords fournissent des traitements favorables pour les migrants qualifiés (LAVENEX *in* PETER SMITH and FAVELL, 2006 : 36). Ils favorisent par conséquent la mobilité de ce type de travailleurs.

2.3.3 Le profil des travailleurs migrants

Nous entendons par « profil » les éléments qui reflètent les particularités individuelles des migrants. C'est une catégorie relativement large. Les questionnements liés à celle-ci incorporent le niveau de qualification des migrants, leur nationalité, leur âge, leur situation socio-économique ou encore la question du genre dans le phénomène de migration des travailleurs.

Notons d'emblée qu'aucune étude ne se penche précisément sur la question des « profils » et que celle-ci n'est pas véritablement traitée en tant que telle dans la littérature. Les profils sont toujours incorporés, de façon plus ou moins grande, aux questionnements de recherche mis en avant précédemment. Cependant, on peut mettre en évidence quelques considérations issues de la littérature générale sur la migration de la force de travail et de la main-d'œuvre sur le lien entre niveau de qualification et migration. La question qui se pose est : *est-ce que le niveau de qualification des migrants influe sur leur propension à migrer ?*

Il est certain qu'un marché du travail global existe pour des activités où la qualification d'une personne est son plus grand atout. Même si certains professionnels sont transférés dans des pays différents du fait de leur appartenance à des compagnies transnationales, la grande majorité émigre de leur propre chef (STALKER, 2000 : 109). Dès lors, s'il existe un marché du travail international pour les personnes étant en mesure de faire valoir leur degré de qualification, on peut légitimement penser que celles-ci cherchent à apporter leurs compétences là où elles sentent qu'elles seraient plus à l'aise pour utiliser leurs aptitudes et/ou profiter de conditions de vie et de travail supérieures (IREDALE, 1999 : 91).

Les travailleurs hautement qualifiés chercheraient donc à maximiser le retour sur investissement effectué dans leur éducation et formation en étant mobile à travers le monde dans la recherche du plus haut salaire et/ou l'emploi le plus gratifiant (IREDALE, 2002 : 883-884). Ce facteur explicatif se rapproche de la théorie du capital humain qui postule que les gens se déplacent au travers des frontières pour trouver un travail et une rémunération plus appropriée à leur cursus de formation.

Dans ce sens, Tassinopoulos, Werner et Kristensen (1998 : 14) mettent en avant le fait qu'il existe une corrélation positive entre le niveau d'éducation d'un travailleur, sa probabilité d'émigrer et sa facilité d'intégration au sein de l'environnement socio-professionnel du pays d'accueil. Ils ont montré que les travailleurs disposant d'un niveau plus élevé de formation se montrent plus efficaces dans leur recherche d'un emploi sur des marchés du travail internationaux, notamment grâce à leurs connaissances linguistiques ce qui rend ce groupe de travailleurs plus enclin à être mobile.

¹⁰ Son analyse traite de l'Union européenne (UE), du North American Free Trade Agreement (NAFTA), du Mercosul en Amérique du Sud, de l'Asia Pacific Economic Cooperation (APEC) Forum et des Closer Economic Relations (CER) Agreement entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Dès lors, il apparaît clairement que les travailleurs dotés d'un haut bagage éducatif sont plus enclins à se mouvoir aux travers des frontières, afin de maximiser (notamment en matière de salaire) les efforts effectués lors de leur formation, que ceux dotés d'un niveau de formation moindre. De cette idée émerge le fait que la structure socio-économique du pays d'accueil peut fonctionner comme un facteur « pull ». Le degré de tertiarisation, l'investissement mis dans la recherche ou la présence d'industries de pointe sont autant de facteurs pouvant motiver la migration. Cette idée postule également que les mouvements migratoires devraient dès lors s'effectuer de pays moins avancés économiquement vers des pays plus avancés.

La littérature sur la migration qualifiée ne fournit en revanche aucune indication sur les liens pouvant exister entre l'origine du migrant et le pays vers lequel il se déplace. On peut toutefois supposer, en nous plaçant dans une perspective de « brain drain » que la majorité des migrants se dirigent des pays moins développés vers des pays plus développés. En Suisse, Pecoraro (2005 : 104-105) a toutefois mis en évidence que la majeure partie des migrants hautement qualifiés entrés en Suisse après 1995 provenaient des pays frontaliers.

2.4 ETAT DE LA RECHERCHE EN SUISSE

L'économie suisse ne repose pas sur une production de masse mais plutôt sur des activités à haute valeur ajoutée ou qui requièrent une main d'œuvre qualifiée comme la microtechnique, les hautes technologies, la biotechnologie, le savoir-faire dans le domaine des banques/assurances et également l'industrie pharmaceutique¹¹. De plus, les secteurs de recherche et les milieux académiques sont très développés. Nous le verrons par la suite, une grande partie des professions pouvant se placer dans la catégorie « à haute qualification » appartient au secteur des services, en particulier dans l'immobilier, la santé et les activités sociales, la finance et les assurances, et l'enseignement (PECORARO, 2005 : 105). Dans le cas suisse, 90% de la main-d'œuvre hautement qualifiée travaillait dans le secteur tertiaire en 2000 (PECORARO, 2000 : 83). Notons également que le marché du travail helvétique connaît un manque de spécialistes qualifiés dans certains secteurs de l'économie, obligeant les entreprises à recruter à l'étranger¹².

Ainsi, en regard de la structure économique particulière de la Suisse, largement tournée vers le secteur tertiaire, on pourrait penser que la thématique des migrants qualifiés ait été un sujet de recherche déjà passablement traité. Paradoxalement, il n'en est rien et de telles études demeuraient, jusqu'à très récemment, peu nombreuses et lacunaires. La recherche dans ce domaine ne s'est véritablement développée qu'à partir des années 2000.

Nous allons à présent passer en revue les principales publications ayant trait, de près ou de loin, à notre sujet d'étude en Suisse en nous référant aux trois facteurs mis en évidence au cours du chapitre précédent.

1. *Évolution de besoins économiques de la Suisse*

Pastor (2002), partant du constat que la Suisse s'oriente de plus en plus vers une économie fondée sur le savoir, réalise un tableau général du domaine de la « science et technique » en Suisse, sans pour autant considérer le cas des migrants, et montre que la force de travail en sciences et techniques augmente régulièrement depuis le milieu des années 1990. Cette étude reste très axée sur la sphère des métiers touchant à la science et à la technologie. Elle ne s'intéresse donc pas aux cadres des entreprises ou encore aux professions liées au

¹¹ Information tirée de http://www.swissworld.org/fr/economie/L_economie_suisse/recherche_et_developpement.

¹² Information tirée de *AWP AG für Wirtschaftspublikationen - AWP Premium Swiss News*, 16 juillet 2007.

monde académique. On peut toutefois mettre en lien cette étude avec l'évolution du marché du travail et par conséquent, avec la modification des besoins économiques de la Suisse.

2. *Rôle de la politique migratoire suisse*

Très récemment, une étude s'est intéressée aux liens existant entre la politique migratoire suisse et le changement de la structure industrielle et économique du pays (BECKER, LIEBIG and SOUZA-POZA, 2008). Pour les auteurs, le changement structurel des pays de l'OCDE, qui met de plus en plus l'accent sur les secteurs fondés sur la connaissance et le savoir, a entraîné une hausse de la demande en main-d'œuvre hautement qualifiée. Becker *et al.* ont cherché à déterminer dans quelle mesure la « nouvelle politique » (après l'abandon des emplois de type saisonnier, au début des années 1990) sur les étrangers avait entraîné un afflux migratoire plus adapté au changement structurel du pays en se basant sur les recensements de 1990 et de 2000. L'enquête montre clairement que, sous l'effet d'une modification de l'orientation politique à l'égard des travailleurs étrangers, la part des immigrants hautement qualifiés a augmenté dans cet intervalle de dix ans. En outre, on constate que moins d'immigrants ont fait leur entrée afin de travailler dans des secteurs en déclin mais, qu'au contraire, la majorité de ceux qui sont entrés en Suisse ont été « absorbés » dans des secteurs fondés sur la connaissance et le savoir. Toutefois, les auteurs affirment que le changement progressif de la structure du marché du travail vers des secteurs demandant de hautes qualifications coexiste avec une demande continue en services demandant peu ou pas de qualifications. La principale lacune qui peut être mise en avant concernant ce travail est que celui-ci ne traite pas du tout de l'origine des migrants. On ne sait donc rien quant à une éventuelle modification de pays de provenance durant la période étudiée.

3. *La question du profil des migrants*

S'agissant de la question du profil général des migrants, Pecoraro (2005) s'est attaché à effectuer un descriptif socio-démo-économique des migrants hautement qualifiés en Suisse sur la base des recensements fédéraux de la population de 1970 à 2000. Pour ce qui nous intéresse dans ce travail, il est en outre le seul auteur à donner des chiffres de manière concrète au niveau des *stocks* et des *flux* de travailleurs hautement qualifiés étrangers en Suisse en comptabilisant ceux-ci sur la base d'une définition des ressources humaines en sciences et technologie proposée par l'OCDE¹³. Il constate un net accroissement des flux migratoires en faveur des catégories hautement qualifiées durant la décennie 1990 en mettant en évidence que 62% des migrants arrivés en Suisse entre 1995 et 2000 étaient hautement qualifiés. Parmi ceux-ci, la majeure partie provenait de pays frontaliers (PECORARO, 2005 : 104-105).

Dans une communication sur la suréducation des migrants hautement qualifiés en Suisse et faisant suite à son travail de 2005, Pecoraro (2006) a enrichi l'analyse sur la question en se basant sur des données issues du recensement fédéral de la population (RPF) de 2000, appariées avec d'autres issues, elles, du registre central des étrangers (RCE) et du registre automatisé des personnes entrant dans le cadre de l'asile (AUPER) pour cette même période. Il a, entre autres, mis en évidence que l'arrivée de migrants hautement qualifiés, résidant en Suisse en 2000, s'est intensifiée dès 1993 et a continué de progresser jusqu'à l'année du dernier recensement sur laquelle il se base. Cet accroissement soutenu s'est produit en deux étapes suivant l'origine nationale considérée. Premièrement, la tendance s'est amorcée dès

¹³ Dans la suite du travail, nous nous baserons en grande partie sur la définition du travailleur hautement qualifié proposée par Pecoraro. Nous serons toutefois moins restrictifs quant à celle-ci et l'adapterons afin qu'elle soit applicable à nos sources de données statistiques.

1993 parmi les ressortissants et non ressortissants de l'Union européenne (UE) et de l'Accord européen de libre-échange (AELE). Secondement, elle s'est inversée pour les groupes provenant de l'UE/AELE arrivés en Suisse dès 1999 alors qu'elle s'est accélérée parmi les migrants provenant des Etats tiers - en particulier chez les Asiatiques - arrivés pendant la même période.

Travaillant sur une question plus spécifique du profil des migrants et surtout de l'intégration de ceux-ci sur le marché du travail, Riaño et Baghdadi (2007) se sont intéressées à la question du genre. Elles ont travaillé sur les modalités d'intégration sur le marché du travail suisse de 56 femmes qualifiées provenant d'Amérique latine, du Moyen-Orient et d'Europe du sud-est. Elles montrent clairement que le haut niveau de qualification d'un migrant ne facilite pas forcément son intégration dans le marché du travail comme cela peut être présumé dans l'actuelle politique d'immigration suisse. La dimension de genre entre également en ligne de compte. La majorité des femmes ne parvient pas à utiliser son capital social et culturel et son niveau de formation pour obtenir des postes qui requièrent des qualifications précises.

2.5 LIMITES GENERALES CONSTATEES¹⁴

Nous mettons en avant ici quelques constats et limites liés à la littérature générale sur la migration des travailleurs qualifiés. Les limites que nous mettons en avant touchent à deux des éléments explicatifs développés dans le chapitre 2.3.

1. *La surévaluation des déterminants économiques*

On peut constater une surabondance de publications traitant des déterminants économiques de la migration hautement qualifiée. La majeure partie de ces publications met l'accent sur le lien avec la nouvelle division internationale du travail et de la mobilité des cadres et *managers* au sein des compagnies transnationales. Ainsi, Kofman met en avant le fait qu'il faille considérer le sujet dans une perspective plus large et remarque que :

« The theorisation is not only poorly developed (Iredale, 1999), but is also resolutely economic. It needs to be less compartmentalized and more integrated, recognising the breadth of human experience. » (KOFMAN, 2000 : 56)

Cette surévaluation des déterminants économiques de la migration fait que la recherche a porté moins d'attention aux secteurs de l'éducation ou encore aux services sociaux, qui sont par ailleurs plus féminisés que les secteurs cités précédemment. Il en est de même en ce qui concerne les milieux académiques touchant aux sciences humaines et sociales.

2. *La non-prise en considération du genre dans la question des profils*

Comme Riaño et Baghdadi (2007) l'expliquent, la recherche en matière de migration hautement qualifiée ne s'est, par exemple, que très peu intéressée à la question du genre. La question des femmes hautement formées a été quelque peu laissée de côté par les chercheurs. Le rôle du genre n'a pas été suffisamment mis en évidence dans les études sur la migration et sur la participation au marché du travail des étrangers (IREDALE, 2002 : 885). Iredale remarque que :

« In most of statistics and discussion on skilled migration there is no differentiation by sex. This contrasts with the situation in relation to unskilled labour where feminisation of contract labour migration has been a feature of the «1980s and 1990s. » (IREDALE, 1999 : 91)

¹⁴ Nous nous basons en grande partie sur les conclusions de l'article de Kofman (2000).

Il existe donc une tendance dans la recherche à imaginer que la migration qualifiée est un phénomène grandement masculin. On peut en partie expliquer ce constat par la pauvreté statistique concernant les travailleurs hautement qualifiés¹⁵ (IREDALE, 1999 : 91). On ignore par conséquent très souvent la question des femmes dans le phénomène de la migration des travailleurs hautement qualifiés. Seules quelques études ont cherché à comptabiliser et à expliquer le phénomène alors qu'en 2000 52,4% des migrants internationaux vivants en Europe étaient des femmes (ZLOTNIK, 2003 *in* RIANO et BAGHDADI, 2007 : 165).

2.6 CONCLUSION DE LA PARTIE

Cette première partie nous aura permis d'explorer le spectre de recherche en rapport avec la thématique de ce travail. Nous avons déterminé les éléments théoriques qui nous semblent être susceptibles de jouer un rôle sur le mouvement international de la main-d'œuvre hautement qualifiée et présenté les principales études sur le sujet en Suisse en mettant en évidence la relative « pauvreté » de la recherche dans le pays.

Nous avons structuré les diverses approches de notre sujet d'étude rencontrées dans la littérature de manière à les rendre claires et intelligibles. De fait, nous avons identifié trois principaux facteurs fortement interconnectés, les uns aux autres, pouvant jouer un rôle sur la migration des travailleurs hautement qualifiés :

- i.* Le premier facteur est *économique* et se divise en deux thématiques de recherche principales. Premièrement, la nouvelle division internationale du travail et la montée en puissance des compagnies multinationales ou transnationales semblent influencer sur la mobilité internationale de la main-d'œuvre qualifiée. Deuxièmement, les grands centres urbains et plus encore les « villes globales » semblent être des localisations résidentielles privilégiées pour les migrants internationaux très qualifiés.
- ii.* Le second facteur explicatif mobilisé par notre sujet d'étude est *politique*. D'une part, on constate une évolution des politiques d'immigration des pays vers un modèle de sélection basé sur la qualification des migrants. D'autre part, l'appartenance ou non à un bloc régional peut jouer un rôle sur la mobilité de la main-d'œuvre dotée d'un haut capital de formation.
- iii.* Troisièmement, le *profil des migrants* semble influencer sur le phénomène de la migration qualifiée. Même si cette thématique n'est pas véritablement développée en tant que telle et qu'elle reste une catégorie relativement vaste, on peut voir que le haut niveau de qualification des migrants facilite leur mobilité aux travers des frontières.

¹⁵ Voir la troisième partie : « Méthodologie »

DEUXIEME PARTIE

Problématique

1. INTRODUCTION

Nous avons jusqu'à présent identifié les facteurs susceptibles de jouer un rôle sur notre sujet d'étude, passé en revue les travaux de recherche importants effectués en Suisse et tenté de présenter les principales limites des raisonnements émergeant de la littérature sur la migration hautement qualifiée.

Nous avons, de fait, mis en évidence, en présentant les questionnements et préoccupations de recherche des auteurs, trois éléments explicatifs ou « angles d'attaque » pertinents sur la façon de traiter de la migration internationale des travailleurs hautement qualifiés. La réalisation de cette classification, somme toute assez schématique, nous permet à présent d'insérer notre problématique dans une base théorique plus générale.

Notre problématique s'articulera autour de deux des facteurs présentés auparavant. Nos hypothèses portent d'une part, sur l'effet des politiques et, d'autre part, sur les besoins particuliers de l'économie suisse. Nous laisserons de côté, pour des questions de faisabilité, la question du profil des migrants. En effet, travailler sur le caractère individuel de cette forme de migration supposerait plutôt une approche qualitative comportant des entretiens avec les migrants, ou alors une analyse quantitative spécifiquement axée sur cette question. Notre problématique s'articulera donc autour des deux autres facteurs théoriques mis en évidence précédemment. Cela supposera deux questions de recherche. Ce choix s'explique par le fait que nous travaillerons sur deux aspects passablement différents de la migration hautement qualifiée.

2. QUESTIONS DE RECHERCHE

Les deux questions de recherche qui structureront ce travail peuvent être formulées comme suit :

Q.1) Comment ont évolué les flux migratoires de travailleurs hautement qualifiés vers la Suisse entre 2000 et 2007 ?

Q.2) Comment se répartissent spatialement les migrants hautement qualifiés sur le territoire helvétique ?

3. HYPOTHESES (AXES DE RECHERCHE)

Nous posons ci-après trois hypothèses. Celles-ci ne sont pas à voir comme des éléments dont on pourra expliquer les mécanismes à la suite de nos résultats. Rappelons que notre travail a une visée principalement descriptive. Il s'agit donc d'axes de recherche qui nous permettront d'articuler notre problématique et de faire le lien entre celle-ci et les considérations théorique. D'autre part, elles serviront à structurer l'analyse des résultats à proprement parler.

Les deux premières hypothèses portent sur l'effet des politiques dans l'évolution des flux de migrants hautement qualifiés vers la Suisse et se réfèrent donc à la première question de recherche. La troisième hypothèse est à mettre en lien avec les raisons économiques de cette forme de migration et, surtout, avec les besoins de l'économie suisse. Celle-ci se rattache à notre seconde question de recherche. Pour chaque hypothèse, nous développerons les facteurs ou arguments qui, à notre avis, légitiment l'énonciation de celles-ci.

3.1 HYPOTHESE N° 1

« LA PART DE TRAVAILLEURS HAUTEMENT QUALIFIES AU SEIN DE L'ENSEMBLE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE OCCUPEE EN SUISSE AUGMENTE ENTRE 2000 ET 2007. »

Autrement dit, nous pensons que, durant la période examinée, la proportion de migrants hautement qualifiés travaillant en Suisse a crû par rapport au nombre total des travailleurs étrangers.

Nous l'avons vu, les politiques d'immigration jouent un grand rôle dans la sélection des migrants. Nous pensons qu'historiquement, l'évolution des orientations de la politique migratoire suisse, non seulement durant la période étudiée mais également auparavant, ont contribué à modifier la structure de qualification de la main-d'œuvre étrangère.

3.1.1 L'évolution progressive de la politique migratoire suisse

Beaucoup de pays axent leur sélection en fonction du niveau de qualification. C'est également le cas de la Suisse à l'heure actuelle, avec la nouvelle Loi sur les étrangers (LEtr), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008. Historiquement, cela n'a pas toujours été le cas, c'est pourquoi il nous semble pertinent de réaliser un survol de la politique d'immigration afin de comprendre son évolution et l'incidence de celle-ci sur la politique actuelle.

3.1.1.1 Historique de la politique migratoire et du recrutement de main-d'œuvre en Suisse depuis 1960

La question du niveau de qualification des migrants n'a pas toujours été l'un des critères prépondérants dans le choix de la politique influençant le recrutement de main-d'œuvre.

Les besoins de l'économie, comme dans la majeure partie des pays développés, constituent une force prépondérante dans l'articulation de la politique migratoire suisse. Même si d'autres facteurs comme la xénophobie ont joué un rôle central également, il apparaît que la situation économique a toujours été déterminante dans le « jeu » concret d'ouverture et de fermeture des portes de l'immigration dans le pays. Dans le cas de la Suisse, on observe d'abord une certaine réticence face à l'ensemble des étrangers, se traduisant par des limitations explicites à leur égard. Par la suite, des distinctions seront établies selon leur origine géographique. Le critère de la provenance sera maintenu jusqu'à aujourd'hui, en ajoutant un critère de qualification comme complément.

L'origine géographique des migrants comme forme de classement est introduite de manière explicite en 1964. Cette année-là, une ordonnance évoque la notion de « pays éloignés » pour désigner les aires où il n'est pas souhaitable de recruter de la main-d'œuvre. À l'époque, ont été désignés comme pays « éloignés », en plus de ceux d'Asie et d'Afrique, certains pays pourtant géographiquement proches comme le Portugal, Malte, la Turquie, la Yougoslavie ou encore la Grèce (CERUTTI *in* MAHNIG ed., 2005 : 133). Par contre, des pays spatialement lointains, comme les Etats-Unis ou le Canada, ne faisaient pas partie de cette liste. Cette sélection dépasse donc des critères purement géographiques pour introduire des dimensions ethniques et culturelles (BOLZMAN, 2001 : 361).

La politique mise en place dans les années 1970 est dominée par l'antagonisme entre deux acteurs principaux. Les représentants des milieux économiques, demandant l'admission d'une main-d'œuvre abondante et bon marché (en l'occurrence des travailleurs peu ou non qualifiés), agissant en contact direct avec la Confédération et les mouvements xénophobes, luttant pour la cessation de l'immigration en utilisant les instruments de la démocratie directe, c'est-à-dire l'initiative populaire et le référendum (MAHNIG, 2005 : 160). En 1970,

suite à la montée en puissance des milieux xénophobes, le Conseil fédéral prévoit pour la première fois de fixer un quota annuel d'admission de nouveaux travailleurs étrangers sur la base de ceux qui ont quitté la Suisse. Ce quota était fixé tous les douze mois (PIGUET, 2005 : 32). La politique de laisser-faire dominant les années 1950 et 1960 est abandonnée. En effet, l'état intervient dans le libre jeu du marché du travail en appliquant un contingentement annuel. Certaines branches échappent toutefois aux quotas jusqu'en 1974. Il s'agit des secteurs de la santé publique, de l'instruction et de l'agriculture.

Au cours des années 1980, la quasi-totalité des quotas octroyés chaque année par les autorités est utilisée. Durant cette période, le contingentement contribue à avoir un certain effet de freinage sur l'accroissement du nombre de travailleurs étrangers. Dès 1989, on assiste à une croissance marquée de l'immigration en lien avec une conjoncture économique favorable. (PIGUET, 2005 : 33). Le Conseil fédéral cède progressivement aux appels des milieux économiques dans un contexte s'inscrivant vers un rapprochement avec l'Union européenne et qui débouchera, par la suite, à la libre circulation.

Cependant, les attitudes xénophobes au sein de la population se renforcent au début des années 1990. Cette tendance est appuyée par la crise qui touche le domaine de l'asile politique avec un fort accroissement des requêtes déposées en Suisse pendant cette même période.

En 1991, la Suisse formalise sa politique de recrutement au travers de ce qui a été défini comme la politique des « trois cercles » afin de se rapprocher de l'Union européenne. Ce modèle différencie les travailleurs potentiels en fonction de leur provenance. Le premier cercle est composé des travailleurs issus de l'UE et de l'AELE qui ont pu bénéficier, à terme, de la libre circulation. Le second cercle est intégré par des Etats industrialisés comme le Canada, les Etats-Unis et le Japon où l'on peut recruter des personnes en fonction des besoins de l'économie. Le troisième cercle, ou plutôt le reste du monde, comprend notamment l'Europe de l'Est, l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine. Pour celui-ci, le recrutement de main-d'œuvre n'est envisageable que de manière exceptionnelle (BOLZMAN, 2001 : 361).

Ce modèle, censé permettre une transition douce et sans flambée xénophobe vers la libre circulation en Europe, est fortement critiqué par la Commission fédérale suisse contre le racisme (CFR) qui estime, en 1996, qu'il exerce un effet discriminatoire à l'égard de certains groupes d'étrangers en raison de ses prémisses « ethnocentriques » (BOLZMAN, 2001 : 361). Une autre critique provient des milieux économiques et de certains économistes universitaires. Selon eux, c'est le niveau de qualification qui doit constituer le principal critère d'admission de travailleurs étrangers. D'autre part, l'importation d'une main-d'œuvre faiblement qualifiée nuitrait, à long terme, à l'intérêt économique national (STRAUBHAAR et DHIMA, 1991 in PIGUET, 2005 : 34).

3.1.1.2 Un nouveau modèle basé sur les niveaux de qualification : vers une évolution dans la sélection des migrants

Suite à ces critiques, une commission d'experts est chargée par le Conseil fédéral de présenter des propositions pour une future politique d'immigration suisse. Le rapport présenté en août 1997, recommande de supprimer le « modèle des trois cercles » et propose l'introduction d'un « système à points » en tant qu'instrument de sélection, comme au Canada ou en Australie par exemple. Avec un tel système, ce n'est plus l'origine qui est prise en compte mais les qualifications individuelles des immigrants. En octobre 1998, le gouvernement accepte la proposition de la commission de privilégier une immigration extra-européenne hautement qualifiée sans toutefois introduire le « système à points ». Le « modèle des trois cercles » est remplacé par un « modèle à deux cercles » puisque les

deuxième et troisième cercles ont été regroupés en une seule couronne extérieure. Les personnes appartenant à ce cercle ont toujours peu de chances de pouvoir venir travailler en Suisse.

Avec la mise sur pied de ce nouveau modèle, on trouve une nouvelle solution pour répondre au vieux dilemme de la politique suisse d'immigration. Il s'agit de ménager les mouvements xénophobes tout en répondant à la pression des besoins de l'économie nationale. Les besoins de l'économie ne sont plus entravés par des quotas mais restreints à la seule main-d'œuvre européenne et/ou à une main-d'œuvre hautement qualifiée (PIGUET, 2005 : 35). Il s'agit, par l'introduction de ce compromis, de convaincre l'opinion helvétique d'accepter un certain nombre d'accords préparés avec l'UE dont la libre circulation se révèle être la pierre angulaire. Rappelons que les responsables politiques suisses ont cherché, dès le début des années nonante, à s'approcher de l'UE dans le domaine de la libre circulation des personnes, au moins à cause de la nécessité d'avoir accès au marché du travail européen (MAHNIG et CATTACIN in MAHNIG ed., 2005 : 413).

En mai 2000, le peuple suisse approuve finalement les accords bilatéraux avec l'Europe. De fait, nous le verrons par la suite, l'accord sur la libre circulation des personnes entre en vigueur en 2002. Ce nouvel avancement dans les relations avec l'Europe va modifier l'ampleur et la composition des flux vers la Suisse. Par conséquent, il légitime le choix de la période étudiée. Il marque en effet le début d'une nouvelle forme de sélection des migrants suivant qu'ils proviennent de l'Union européenne ou d'Etats tiers.

3.1.1.3 La nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) de 2008

La nouvelle loi sur les étrangers ne concerne pas notre travail à proprement parler puisqu'elle est entrée en vigueur après la période que nous étudierons par la suite. Nous proposons cependant d'énumérer brièvement trois extraits de celle-ci pour montrer les évolutions toujours plus marquées du modèle de sélection des migrants en Suisse.

Le projet de nouvelle loi fédérale sur l'entrée et le séjour des étrangers datant de 2002 a été approuvé par le Conseil national le 28 septembre 2005 et au Conseil des Etats à la fin de cette même année. La nouvelle loi, finalement entrée en vigueur début 2008, est destinée aux ressortissants étrangers venant d'Etats non-membres de l'Union européenne (UE) et/ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE). L'admission d'étrangers en Suisse doit avant tout servir les intérêts économiques du pays comme le rappelle l'alinéa 1 de l'article 3 :

« L'admission d'étrangers en vue de l'exercice d'une activité lucrative doit servir les intérêts de l'économie suisse ; les chances d'une intégration durable sur le marché du travail suisse et dans l'environnement social sont déterminantes. Les besoins culturels et scientifiques de la Suisse sont pris en considération de manière appropriée. »¹⁶

L'article 23, qui concerne les qualifications personnelles, est beaucoup plus explicite quant au niveau de compétences requis pour être admis en Suisse. Ce nouveau texte veut clairement favoriser la venue de migrants qualifiés, voire très qualifiés, sur le territoire helvétique :

« Seuls des cadres, des spécialistes et autres travailleurs qualifiés peuvent obtenir des autorisations de courte durée ou de séjour. »¹⁷

Selon les autorités suisses, les migrants hautement qualifiés seraient plus adaptables à un marché du travail devenu plus concurrentiel et flexible (BOLZMAN, 2007 : 359). Avec la LEtr, dans le cas où une autorisation de séjour serait délivrée :

¹⁶ LEtr, art. 3 *Admission*, al. 1

¹⁷ LEtr, art. 23 *Qualifications personnelles*, al. 1

« (...) la qualification professionnelle de l'étranger, sa capacité d'adaptation professionnelle et sociale, ses connaissances linguistiques et son âge doivent en outre laisser supposer qu'il s'intégrera durablement à l'environnement professionnel et social. »¹⁸

Cet article s'adresse donc tout particulièrement aux personnes hautement qualifiées. Cela corrobore ce dont nous avons discuté dans notre partie théorique : les personnes dotées d'un haut bagage éducatif et professionnel sont plus enclines à être mobiles au travers des frontières. La nouvelle loi privilégie donc ce type de travailleurs.

Par ces trois extraits tirés de la nouvelle loi sur les étrangers, nous avons voulu montrer la continuité des directions prises par la Suisse dans le domaine de l'accueil de travailleurs étrangers sur son territoire même si ces dispositions ne concernent pas la période étudiée dans ce travail.

3.1.2 Retour sur l'hypothèse

Vers la fin du 20^{ème} siècle et du début du 21^{ème} siècle, la politique d'immigration helvétique a évolué de façon convergente vers celles des autres pays européens avec, entre autres, la facilitation des entrées pour les travailleurs qualifiés et hautement qualifiés et la simplification des procédures d'entrée pour les personnes provenant des pays limitrophes (WITHOL DE WENDEN : 2004, 292).

Nous l'avons vu en retraçant l'évolution de la politique migratoire suisse depuis les années 1960, le pays a traditionnellement eu recours à l'immigration pour répondre aux besoins de main-d'œuvre et ce principalement dans le secteur des emplois peu qualifiés (PIGUET, 2004 : 37). Cependant, la Suisse a progressivement fait évoluer sa façon de sélectionner des immigrants vers un modèle prenant en compte le niveau de qualification des personnes. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les étrangers en est le dernier exemple en date. Celle-ci cherche clairement à faciliter l'entrée des travailleurs hautement qualifiés. Le modèle des « deux cercles » avait déjà contribué à une évolution marquée vers la facilitation des entrées de travailleurs hautement qualifiés en Suisse. Nous pensons dès lors que l'évolution de la politique migratoire suisse, vers un nouveau modèle d'entrée toujours sélectif, a fait évoluer le niveau de qualification des immigrants (principalement celui des extra-européens) vers le haut.

Nous le voyons, nous ne nous appuyons pas sur un changement brusque de pratique dans la sélection des migrants pour énoncer notre hypothèse. Nous supposons, en fait, que des changements progressifs (à voir dans une perspective historique) dans la politique migratoire suisse, ont une incidence sur la composition des entrées de travailleurs étrangers en Suisse entre 2000 et 2007.

3.2 HYPOTHESE N° 2

« DURANT LA PERIODE ETUDIEE, ON CONSTATE UNE MODIFICATION DE LA PROVENANCE DES MIGRANTS HAUTEMENT QUALIFIES AVEC UN AFFLUX PLUS IMPORTANT DE MIGRANTS ORIGINAIRES DE PAYS DE L'UE15/AELE. »

¹⁸ LEtr, art. 23 *Qualifications personnelles*, al. 2

3.2.1 L'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne

Le 1^{er} juin 2002 est entré en vigueur l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) qui offre aux citoyens de l'UE et aux Suisses les mêmes conditions de vie, d'emploi et de travail aussi bien sur territoire helvétique qu'au sein des états membres de l'Union européenne. L'ALCP concerne toutes les personnes détentrices d'un passeport de l'UE et celles d'un passeport suisse. Les citoyens des pays tiers ne sont, en principe, pas concernés par cet accord.

3.2.1.1 Modifications progressives du cadre juridique

L'ALCP privilégie l'admission des personnes actives de l'espace UE 15¹⁹/AELE. Depuis juin 2002, il existait deux contingents différents selon la provenance des immigrants.

On distinguait un contingent pour les travailleurs provenant de l'UE15/AELE et l'autre pour les travailleurs des Etats tiers. La priorité aux travailleurs indigènes, le contrôle des conditions de salaire et de travail ainsi que le contingentement ont été maintenus durant les deux premières années après l'entrée en vigueur de l'ALCP.

Dès le 1^{er} juin 2004, date à laquelle a débuté la deuxième phase du régime transitoire, le principe de « préférence nationale » et le contrôle des salaires ont été supprimés pour être remplacés par des mesures dites d'accompagnement. À partir de cette même date et jusqu'au 31 mai 2007, l'unique restriction d'accès ayant subsisté fut le contingentement des autorisations de séjour de courte durée (entre 4 et 12 mois) et des autorisations de séjour d'une durée de cinq ans. Actuellement, et ce depuis le 1^{er} juin 2007, les travailleurs de l'UE17/AELE²⁰ bénéficient de la libre circulation et ont, en principe, droit sans condition à une autorisation de séjour.

Notons qu'un régime transitoire séparé a été convenu dans la perspective de l'introduction de la libre circulation des personnes entre la Suisse et les dix nouveaux Etats membres de l'UE (UE10) ayant adhéré en 2004. Jusqu'au 30 avril 2011 au plus tard, l'accès au marché du travail pour les ressortissants de l'UE10²¹ (à l'exception de Chypre et Malte qui bénéficient du même traitement que les citoyens de l'UE15) est soumis au respect de certaines conditions privilégiant les travailleurs indigènes, le contrôle préalable des conditions de salaires et de travail ainsi que d'autres conditions portant sur contingents progressifs annuels.

Depuis cette entrée en vigueur, les personnes actives issues de l'UE15/AELE ont droit à un permis de séjour en Suisse sous réserve des restrictions prévues par l'accord. Pendant les cinq premières années – c'est-à-dire jusqu'en juin 2007 – le nombre de nouveaux actifs sur sol helvétique de l'UE15/AELE a été limité à 15'300 pour les autorisations de séjour de cinq ans²² et 115'700 pour les autorisations de séjour de courte durée²³.

Dans le même temps, la demande d'autorisation a été supprimée pour les séjours de courte durée jusqu'à nonante jours par année et remplacée par une obligation de s'annoncer à l'arrivée. Depuis le 1^{er} juin 2007, la libre circulation des personnes s'applique, pour la

¹⁹ Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Irlande, Royaume-Uni, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande, Suède

²⁰ Il s'agit des quinze « anciens » Etats de l'UE plus Chypre et Malte, sur pied d'égalité avec les premiers cités depuis le 1^{er} avril 2006.

²¹ Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République Tchèque (plus Chypre et Malte)

²² Cette autorisation de séjour, plus communément appelée « Permis B », est accordée sur présentation d'un contrat de travail d'une durée d'un an, ou davantage, voire illimitée.

²³ Cette autorisation de séjour, aussi appelée « Permis L », est accordée sur présentation d'un contrat de travail de moins d'une année. Sa validité correspond à la durée de ce même contrat. Il est possible de la prolonger et de la renouveler sans être obligé de quitter le pays. Elle permet, en outre, la mobilité professionnelle et géographique.

première fois, intégralement. En effet, le contingentement des autorisations de séjour a été supprimé pour l'UE15/AELE ainsi que pour Malte et Chypre.

3.2.1.2 Observations de l'influence de l'ALCP sur les mouvements migratoires et sur la population résidante étrangère en Suisse

L'entrée en vigueur de l'ALCP a ouvert un nouveau chapitre dans les relations entre la Suisse et l'UE. Les conséquences de cet accord sur le marché suisse du travail sont suivies par un groupe de travail de la Confédération : l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE. Cette entité est composée de membres du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), de l'Office fédéral des migrations (ODM) et de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Lors de la publication du quatrième rapport, paru en avril 2008, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a également fait son apparition au sein de ce groupe de travail.

L'analyse des mouvements migratoires, réalisée dans ce quatrième rapport, montre que l'introduction de l'ALCP a influencé, et l'ampleur, et la composition de l'immigration en Suisse. Le rapport montre qu'au cours des premières années d'application de l'ALCP, c'est une main-d'œuvre essentiellement bien qualifiée qui a immigré en Suisse : 50% de la population active résidante permanente ayant immigré en Suisse durant les quatre premières années de l'ALCP disposait d'une formation de degré tertiaire et 30% d'une formation de degré secondaire II.

Parallèlement, il apparaît que les données de l'Enquête sur la structure des salaires pour 2002 et 2006 (OFS 2002 et 2006 *in* SECO, ODM, OFS et OFAS, 2008 : 9) mènent à une conclusion similaire: elles montrent que la demande de main-d'œuvre hautement qualifiée a progressé ces dernières années, tandis que les postes moins exigeants étaient à la baisse. Ces données confirment également que cette évolution a été soutenue par l'emploi des étrangers : toutes catégories d'autorisations de séjour confondues, on note les plus fortes progressions dans des postes de niveau exigeant.

En outre, nous pouvons remarquer que depuis juin 2002, à l'exception de l'année 2007, l'immigration en provenance d'Etats tiers n'a cessé de diminuer à la suite de l'entrée en vigueur de l'accord alors que l'immigration nette en provenance de l'UE15/AELE a, à l'inverse, augmenté. Le contingent annuel de 15'300 autorisations initiales destiné aux ressortissants de l'UE15/AELE actifs et titulaires d'une autorisation de séjour de longue durée a toujours été intégralement épuisé²⁴.

On assiste à une modification progressive, depuis l'entrée en vigueur de l'accord, de la composition et de l'ampleur de l'immigration avec une baisse de l'immigration en provenance des Etats tiers au profit des entrées de personnes issues de pays de l'UE15/AELE. Ce phénomène s'est aussi traduit par une progression constante de la population résidante active non permanente (séjours de courte durée inférieurs à une année). Toutefois, il est à noter qu'après la levée du contingentement, le nombre d'autorisation de séjours de courte durée (permis L) délivrées a connu une importante baisse alors que celles de longue durée (permis B) ont considérablement augmenté. Il s'agit là d'un effet de compensation.

²⁴ Font partie de la population résidante permanente étrangère : les personnes étrangères titulaires d'un permis d'établissement, d'une autorisation de séjour à l'année, ou d'une autorisation de séjour pour les ressortissants des pays l'UE/AELE (permis B ou C).

3.2.2 Retour sur l'hypothèse

Dans le prolongement direct de la première, la seconde hypothèse concerne également les effets des politiques sur la migration des travailleurs hautement qualifiés. Si nous avons auparavant montré que l'évolution de la législation a eu et aura une influence sur le niveau de qualification des étrangers travaillant en Suisse, l'entrée en vigueur de l'ALCP témoigne d'un autre changement de pratique dans la sélection des immigrants. Il s'agit à présent de différencier les provenances des migrants selon qu'ils soient détenteurs d'un passeport d'un pays appartenant à l'Union européenne ou non.

La mise en place de l'ALCP a ensuite fait évoluer de manière générale, l'ampleur et la composition des flux de personnes entrant en Suisse. Ceux-ci, depuis 2002, tendent à augmenter, globalement, en se concentrant de plus en plus sur des personnes provenant de pays appartenant à l'UE15/AELE ; l'arrivée en Suisse de personnes provenant des états tiers diminuant. On peut donc supposer que la mise en place de l'ALCP a modifié la composition de la provenance des migrants hautement qualifiés au profit des pays appartenant à l'UE15/AELE.

3.3 HYPOTHESE N° 3

Notre troisième hypothèse se réfère à la seconde question de recherche énoncée plus haut :

« LES GRANDS CENTRES URBAINS SUISSES ATTIRENT UNE PLUS GRANDE PART DE MIGRANTS HAUTEMENT QUALIFIES QUE LES NIVEAUX INFÉRIEURS DE LA HIERARCHIE URBAINE. »

L'énonciation de cette troisième hypothèse permet d'étayer l'argumentation générale, en ne se basant pas uniquement sur le rôle des politiques, mais en la liant également à une dimension économique. Si les pays économiquement développés se livrent une bataille pour attirer vers eux des professionnels hautement qualifiés, c'est qu'il y a, derrière ce constat, des intérêts à développer l'économie nationale face à une concurrence mondiale. Nous sommes d'avis que les professionnels étrangers privilégient les grandes cités urbaines comme lieux d'établissement car celles-ci concentrent un nombre important de postes de travail adaptés à leur niveau de qualification. C'est ce que nous allons développer ci-dessous.

3.3.1 Les particularités de la structure économique de la Suisse

La formulation de notre troisième hypothèse est d'autant plus pertinente au vu de la structure économique du pays. Celle-ci est majoritairement tournée vers le secteur tertiaire. Lors de la seconde moitié du 20^{ème} siècle, l'économie du pays a été marquée par le véritable envol du secteur tertiaire. A l'heure actuelle, celui-ci gagne de plus en plus de terrain face aux autres secteurs et est multiforme. En effet, depuis 1960, la part du secteur secondaire a diminué de moitié ; aujourd'hui, un peu moins d'un quart des actifs y travaille encore en Suisse. Le secteur tertiaire est le grand bénéficiaire des mutations de l'économie helvétique puisque sa part a augmenté de moitié en l'espace de quarante ans (SCHOENENBERGER et ZARIN-NEJADAN, 2007 : 47). Ce sont aujourd'hui les activités de services supérieures qui croissent énormément, finance et consulting en tête, ainsi que d'autres services dont la valeur ajoutée dope l'économie du pays (SCHULER et al., 2007 : 315). La Suisse est, de plus, un pays d'accueil prisé des investisseurs étrangers dans les domaines de pointe. Grâce à la présence de multinationales renommées, à la stabilité politique, économique et juridique ainsi qu'à la qualité de ses infrastructures, le pays possède un pouvoir d'attraction. De plus, l'importance accordée à la recherche et à la spécialisation dans les branches à haute valeur ajoutée constituent également en ce début de 21^{ème} siècle, des atouts de poids dans l'attraction d'investisseurs (SCHOENENBERGER et ZARIN-NEJADAN, 2007 : 120).

En outre, le développement des technologies de l'information et de la communication a profondément modifié les processus de production entraînant la division internationale du travail ainsi qu'une interdépendance des économies. Dès lors, pour rester compétitive face aux autres pays occidentaux et autres économies développées, la Suisse s'oriente, de plus en plus vers une économie fondée sur le savoir et la connaissance. Cette volonté a entraîné le développement des activités de la science et technologie ainsi que d'une politique de l'innovation (PASTOR, 2002 : 5). On assiste à une véritable augmentation des initiatives, pour favoriser la formation, la recherche et pour supprimer les barrières à l'innovation en Suisse.

Ainsi, si l'on se réfère à la théorie de la ville globale de Sassen (1996), les activités tertiaires très qualifiées telles que les secteurs financiers, le consulting ou les secteurs académiques et qui sont à la pointe de l'économie sont fortement concentrées dans les métropoles mondiales. Celles-ci attirent des professionnels et spécialistes internationaux de toute part en raison de la forte demande de travailleurs qualifiés liée à cette concentration des activités tertiaires supérieures.

On l'a vu, on assiste, à partir des années 1970 en Suisse, à un glissement des activités vers le tertiaire. Or, le tertiaire est davantage concentré dans les centres des agglomérations que l'industrie (JOYE, BASSAND et SCHULER, 1988 : 14). Dans ce sens, si l'on compare les grands centres urbains helvétiques²⁵ – en considérant ceux-ci à une échelle moindre – aux villes globales telles que décrites par Sassen, les premiers cités devraient attirer une majorité des travailleurs hautement qualifiés. Les villes suisses, à la pointe de l'économie et en perpétuelle recherche de main-d'œuvre qualifiée, devraient avoir un fort effet attractif et polariser la répartition de la population hautement qualifiée sur le territoire.

3.3.2 Retour sur l'hypothèse

En résumé, la concentration du secteur tertiaire dans les zones urbaines et les besoins de développement de ce secteur pour être concurrentiel face aux économies des autres états avancés expliquent notre hypothèse. Nous pensons donc qu'au même titre que pour les élites transnationales des villes globales décrites par Sassen, il est possible d'observer un choix résidentiel en faveur des grands centres urbains suisses de la part de migrants très qualifiés.

4. REMARQUES GENERALES

Nous arrivons au terme de l'énonciation de notre problématique, avec l'énumération de nos questions de recherche et des hypothèses qui s'y rapportent. Avant de passer au cœur de travail à proprement parler, il convient de revenir brièvement sur les objectifs de ce travail. Nous aimerions d'abord insister sur deux points.

D'une part, ce travail porte en premier lieu sur *une réflexion méthodologique* sur la définition du travailleur hautement qualifié et de la façon optimale d'utiliser nos définitions en les mettant en rapport avec les données statistiques à disposition. Cette première remarque légitime la grande place que prend la partie méthodologique au sein de notre recherche.

²⁵ En Suisse, on compte cinq grandes villes de plus de 100'000 habitants, qui dépassent toutes, avec leurs communes d'agglomération, les 300'000 habitants : Zürich, Berne, Bâle, Lausanne et Genève. La plus grande d'entre elles, Zürich, atteint presque le chiffre d'un million. A part ces agglomérations, un réseau dense de centres moyens et petits couvre les Moyen-Pays entre le Léman et le lac de Constance (JOYE, BASSAND et SCHULER, 1988 : 16).

D'autre part, nous aimerions rappeler que notre travail a principalement *une portée descriptive* et non analytique en tant que telle. Dès lors, les hypothèses posées précédemment doivent être vues plus comme des axes de recherche permettant de structurer la description des résultats, que comme des éléments qu'il sera possible de confirmer ou d'infirmer de manière claire. Notons également, en ce qui concerne nos deux premières hypothèses, que la période étudiée est (très) courte. Il sera par conséquent difficile de mettre en évidence de grandes évolutions au cours des huit années prises en compte dans ce travail. Nous supposons plutôt, de prime abord, que les fluctuations seront minimales en raison de la courte durée de la période nous intéressant ici.

Après avoir présenté les aspects méthodologiques, nous passerons à la mise en évidence des résultats à proprement parler. Celle-ci se découpera en deux grandes parties, chacune en lien avec une des questions de recherche. Ce découpage s'explique, d'une part, par le fait que nos deux questions diffèrent passablement l'une de l'autre puisque l'une traite d'une perspective évolutive et l'autre non. D'autre part, ce choix s'explique également par la nature, nullement semblable, des données statistiques analysées pour traiter des deux questions.

TROISIEME PARTIE

Méthodologie

1. INTRODUCTION

Cette partie méthodologique a pour objectif de « construire » un indicateur renvoyant aux migrants hautement qualifiés et se composera de deux chapitres. Nous commencerons par présenter les données statistiques utilisées pour élaborer notre analyse. Nous discuterons ensuite précisément de la question de la définition choisie du travailleur hautement qualifié, de son utilisation pratique avec les données à disposition et des différents problèmes que cela implique.

Nous l'avons vu, il existe un flou méthodologique autour de la définition même du travailleur hautement qualifié. De plus, une seconde difficulté s'ajoute à la réalisation d'un travail sur la migration de telles personnes : le manque de sources statistiques utilisables. L'absence de données sur les flux et les stocks permanents ou temporaires des migrants en fonction de leur niveau de compétence se fait sentir dans de nombreux pays de l'OCDE. Les sources statistiques sont pauvres, inconsistantes et généralement non différenciées selon le sexe (IREDALE, 1999 : 89). L'un des principaux problèmes réside dans le fait, qu'en comparaison avec les stocks et les flux totaux de migrants, les travailleurs hautement qualifiés sont relativement peu nombreux (SALT, 1992 : 486). Malgré l'accroissement important de ce type de flux migratoires et l'intérêt politique et économique qu'ils suscitent, la qualité et la comparabilité des données statistiques sur ces mouvements restent encore limitées. Les statistiques généralement disponibles sur les flux et stocks migratoires ne donnent pas une idée précise de l'importance des mouvements des professionnels au travers des pays (UN, 2005 : 3). Il existe néanmoins plusieurs sources qui permettent d'estimer les stocks et les flux de migrants hautement qualifié dans les pays d'accueil, particulièrement dans ceux de l'OCDE.

Les principales sources de données sont : les recensements de population, les registres de population, les enquêtes sur les forces de travail, les sources administratives (permis de travail, visas temporaires, etc.), des enquêtes plus spécifiques sur les travailleurs hautement qualifiés si elles existent. Prise isolément, toutefois, aucune de ces sources ne constitue un moyen totalement satisfaisant d'analyse (OCDE, 2002 : 4). Nous allons maintenant détailler les deux sources statistiques utilisées pour répondre à nos questions de recherche.

2. DONNEES UTILISEES

En Suisse, différentes sources des données statistiques permettent de travailler sur les stocks et les flux de migrants internationaux. Comme dans la plupart des pays industrialisés, nous pouvons citer, outre les recensements de la population, les enquêtes sur les forces de travail et les registres administratifs. Cependant, la plupart des études et analyses réalisées sur la question des travailleurs étrangers hautement qualifiés sur territoire helvétique ont été effectuées sur la base des recensements de la population.

Il est certain que ceux-ci sont exhaustifs en termes de couvertures et réalisés selon des nomenclatures d'activité standards. Leur exploitation permet, de plus, de dégager de façon précise des aspects intéressants tels que le niveau de formation, le type de profession et la nationalité. Cependant, ils ont une fréquence trop faible²⁶ pour travailler sur des courtes périodes, ne fournissent pas toujours l'information et n'offrent pas la possibilité d'obtenir des informations continues à court terme sur les effectifs.

De plus, il est important de rappeler que la Suisse n'effectuera plus de recensement de population à l'avenir. Même si cela avait été le cas, le prochain aurait dû être réalisé en

²⁶ Les recensements fédéraux de la population étaient effectués tous les dix ans en Suisse.

2010. Il nous aurait par conséquent été impossible de travailler avec des informations issues de celui-ci. Nous avons dû choisir d'autres sources de données pour bâtir notre analyse.

Notre travail se basera donc sur deux types de données statistiques. Nous utiliserons d'une part des données provenant d'une source administrative : le Registre central des étrangers (RCE) appartenant depuis 2006 au Système d'information central sur la migration (SYMIC)²⁷. Ces données, nous fournissant des renseignements sur des *flux*, nous permettront de traiter la première question de recherche et les deux hypothèses qui s'y rattachent.

En outre, en particulier afin de traiter de la répartition spatiale des étrangers hautement qualifiés sur le territoire suisse, nous travaillerons également avec deux enquêtes sur la force de travail, réalisées par l'OFS : les enquêtes suisses sur la population active (ESPA) des années 2003 et 2007. Celles-ci nous donneront des informations sur les *stocks* d'étrangers en Suisse lors des deux années précitées.

2.1 DONNEES PROVENANT DU REGISTRE CENTRAL DES ETRANGERS

Ces données sont intéressantes car ce sont les seules qui nous permettent de suivre, année après année, le nombre d'entrées en Suisse d'étrangers suivant en connaissant leur profession²⁸. Grâce à elles, nous travaillerons donc sur les flux de migrants entrés en Suisse entre 2000 et 2007. Il aurait pu être intéressant de remonter plus loin dans le temps, mais elles ne sont disponibles qu'à partir de 2000.

Il est important de noter que la variable « profession » est enregistrée précisément en fonction de la profession que les migrants vont exercer sur le territoire helvétique (sur la base de leur contrat de travail). Il ne s'agit donc pas de la profession apprise ou exercée précédemment dans le pays d'origine du migrant.

Les données que nous allons utiliser sont brutes et se présentent sous la forme de fichiers réunissant diverses variables, outre la profession du migrant. Elles sont fournies par l'Office fédéral des Migrations (ODM). Ces fichiers comptabilisent les entrées annuelles des *personnes actives occupées* de la population résidente étrangère classées selon la profession exercée et différenciées selon la provenance, l'âge et sexe. Notons que ces données statistiques différencient également *la population résidente permanente étrangère de la population résidente non permanente étrangère*²⁹. Pour des raisons de faisabilité et par souci de concision, nous ne traiterons que de la population résidente de manière générale. Il faut cependant garder à l'esprit que notre analyse prendra dès lors en compte les entrées de personnes restées pour une très courte durée et n'ayant, par conséquent, travaillé que quelques mois ou semaines en Suisse avant de repartir vers leur pays d'origine. Dès lors, il se peut que ces entrées de très courte durée se soient répétées plusieurs fois pour la même personne au cours de chaque année et aient été à chaque fois comptabilisées. Un travail sur les soldes migratoires se révélerait être une alternative efficace afin d'éviter ce désagrément.

²⁷ Le SYMIC réunit depuis 2006 en un seul système informatique plus performant, mais de façon toujours différenciée, les données du Registre central des étrangers (RCE) et du système d'enregistrement automatisé des personnes entrant dans le cadre de l'asile (AUPER) (Source : www.bfm.admin.ch).

²⁸ Nous montrerons au chapitre 4 de cette partie la façon de procéder pour passer de la profession au niveau de qualification.

²⁹ Ces deux notions font part d'un critère de durée probable du séjour des personnes entrant en Suisse. La population résidente permanente étrangère se compose, selon le classement du RCE, les étrangers établis (livret C), les titulaires d'un permis de séjour (livret B) et les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée de 12 mois ou plus (livret L). La population résidente non permanente étrangère se compose, quant à elle, des titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée allant de 4 à 12 mois, des prestataires de service au bénéfice d'une autorisation de séjour de courte durée de 4 mois ou moins, des titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée de 4 mois ou moins ainsi que des musiciens et des danseuses titulaires d'autorisations de séjour de 8 mois ou moins. Toutes ces catégories sont au bénéfice d'un livret L (Source : www.bfm.admin.ch).

Soulignons également que le choix de considérer la population résidante étrangère dans son ensemble se justifie également par le fait que le critère déterminant l'attribution d'un permis à caractère permanent ou non permanent ait été faussé ces dernières années. En effet, il semblerait, qu'une fois les quotas de permis « permanents » épuisés, on ait distribué des permis « non permanents » à des personnes de nationalité étrangère dont on savait pertinemment qu'elles allaient rester plus longtemps en Suisse.

Variables utilisées

Les variables utilisées dans l'analyse de ces données sont les suivantes :

- La nationalité
- La profession (classement selon la nomenclature suisse des professions)
- Le niveau de qualification (« création » de la variable à partir de la profession)³⁰

2.2 DONNEES PROVENANT DES ENQUETES SUISES SUR LA POPULATION ACTIVE 2003 ET 2007

Jusqu'à la fin des années 1980, la Suisse manquait d'une statistique fiable sur les personnes actives occupées. Le Conseil fédéral a, par conséquent, chargé l'OFS d'introduire dès le deuxième trimestre de 1991 l'Enquête suisse sur la population active comme enquête téléphonique auprès des ménages.

En outre, le RCE n'a plus pu, à partir de 2002, fournir des informations très complètes sur la seule activité professionnelle des étrangers en Suisse. En effet, depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, les actifs occupés de l'Union européenne n'ont plus l'obligation d'annoncer les changements dans leur activité professionnelle à l'autorité compétente une fois sur territoire suisse. Ces données sont cependant nécessaires pour observer et analyser les conséquences de la libre circulation des personnes sur le marché du travail helvétique. C'est pourquoi le Conseil fédéral a chargé l'OFS, à partir de 2003, d'incorporer un échantillon représentatif de 15'000 étrangers au sein de l'ESPA afin de les interroger sur leur activité professionnelle et leur participation à la vie active.

2.2.1 Organisation de l'enquête

L'ESPA est réalisée chaque année depuis 1991 et se déroule entre avril et juin. Elle est réalisée sous forme de sondage. L'échantillon a été élargi en 1995, passant à 33'000 interviews et prévoyant au minimum 1'000 interviews par canton. Les fluctuations permanentes de la taille de l'échantillon ont compliqué la comparabilité des résultats. L'OFS a par conséquent décidé de le faire passer à 40'000 interviews en 2002.

Parallèlement au doublement de l'échantillon, une enquête particulière est menée auprès des étrangers depuis 2003³¹. Environ 15'000 personnes de nationalité étrangère faisant partie de cet échantillon partiel sont interrogées sur la base d'un questionnaire *ESPA standard*. Ces personnes sont tirées au sort dans le RCE. Précédemment, il y avait toujours eu une part d'étrangers questionnés dans le cadre de l'ESPA standard, mais les interviews ne pouvaient être menées qu'en allemand, français ou italien, limitant dès lors le pourcentage de personnes de nationalité étrangère interrogées à environ 12%.

³⁰ Nous y reviendrons au chapitre 4.

³¹ Cette enquête porte le nom d' « ESPA étrangers ».

Le plan d'échantillonnage de l'*ESPA étrangers* correspond à celui de l'*ESPA standard* (tenant compte à la fois de critères démographiques et d'aspects régionaux). Il est par conséquent possible de calculer des indicateurs et de les comparer avec les données de l'*ESPA standard*.

2.2.2 Personnes interrogées et structure de l'enquête

L'univers ou plutôt l'échantillon de l'ESPA est constitué par la population résidente permanente âgée de 15 ans ou plus. Pour ce qui nous intéresse, les catégories suivantes d'étrangers font partie de la population résidente permanente : étrangers établis, titulaires d'un permis de séjour, diplomates et fonctionnaires étrangers. Toutes ces personnes peuvent potentiellement être interrogées dans le cadre de l'ESPA. Il est à souligner que la population étrangère non-permanente n'est en revanche pas interrogée dans le cadre de l'enquête. Les catégories suivantes sont par conséquent exclues de l'étude : étrangers au bénéfice d'un permis de courte durée, frontaliers et personnes relevant du domaine de l'asile. Notons donc que nous ne bénéficierons pas d'information sur ce type de personnes.

2.2.3 Variables utilisées

Les variables que nous avons utilisées pour décrire nos résultats sont les suivantes :

- La nationalité
- Le lieu de domicile économique³²
- Le niveau de formation (classement CITE³³)
- La profession (classement CIP³⁴)
- Le niveau de qualification (obtenu après croisement du niveau de formation et de la profession)³⁵

3. DEFINITIONS

Outre le manque de données spécifiques permettant de travailler sur la main-d'œuvre étrangère hautement qualifiée partout dans le monde et, en regard de ce que nous avons présenté, plus spécifiquement en Suisse, une autre difficulté vient s'ajouter à notre travail : *comment définir le migrant hautement qualifié ?* Il est en effet impossible de trouver une seule définition générale et claire dans la littérature. Les définitions varient, de plus, d'un pays à l'autre (IREDALE, 2000 : 883).

Notons tout d'abord l'utilisation de bon nombre de termes ayant la même signification dans la littérature anglophone. Ainsi, *highly skilled worker*, *professionals*, *skilled workers*, *qualified expatriates* ou encore *qualified nationals* peuvent tous être rattachés à la notion de travailleur migrant qualifié dans la langue française. Dès lors, il existe une multitude de définitions données par les auteurs, bien que celles-ci diffèrent peu, au final, les unes des autres.

³² Le domicile civil des personnes de nationalité suisse se situe dans la commune où est déposé leur acte d'origine et où elles paient leurs impôts. Pour les ressortissants étrangers, il s'agit de la commune qui leur a délivré leur permis. Le domicile économique correspond à la commune où quelqu'un passe la plupart de son temps, dont il utilise les infrastructures, etc. (HUISSOUD et al., 1996 : 16-17). Nous avons ici privilégié le lieu de domicile économique des étrangers. Nous ne pensons pas que le choix de l'un ou de l'autre type de domicile implique d'énormes modifications de résultats entre les deux sources étant donné que, comme nous le rappellent Huissoud et al., en 1990, seuls 3.3% de la population suisse avaient 2 domiciles différents (1996 : 16).

³³ Ce système de classement sera discuté au chapitre 4.

³⁴ Idem.

³⁵ Voir tableau explicatif en 4.3.

En règle générale, les travailleurs qualifiés ou hautement qualifiés³⁶ sont vus comme des personnes bénéficiant d'un degré universitaire ou d'une expérience intensive dans un secteur de travail donné. Ainsi, Kuster et Cavelti donnent la définition suivante de l'activité qualifiée :

« Activité qui requiert une formation professionnelle spécifique ou une expérience de plusieurs années dans le domaine professionnel en question. » (KUSTER et CAVELTI in WICKER, FIBBI et HAUG éditeurs, 2003 : 259)

Prenant en compte la question de la mobilité à travers les frontières, l'Organisation internationale pour la migration, dans son glossaire sur le droit international de la migration définit le migrant qualifié (« *skilled migrant* ») de la sorte :

« Migrant worker who because of his/her skills, is usually granted preferential treatment regarding admission to a host country (and is therefore subject to fewer restrictions regarding length of stay, change of employment, family reunification. » (I.O.M., 2004 : 60)

On définit ici le migrant qualifié, plutôt par opposition au migrant non qualifié et par rapport à la façon dont il est traité dans le pays d'accueil, que par ses véritables « qualités » ou « caractéristiques » intrinsèques. La définition vers laquelle nous allons nous pencher diffère passablement de cette dernière et trouve son fondement dans les activités de science et de technologie³⁷.

Définition choisie

Nous présentons ici la définition que nous utiliserons dans la suite de notre travail. Celle-ci nous semble être la plus pertinente et la plus complète pour rendre compte de l'appartenance à la catégorie des travailleurs « hautement qualifiés ». Elle est issue d'une publication intitulée « Manuel sur la mesure des ressources humaines consacrées à la science et à la technologie », également connue sous le nom de « Manuel de Canberra » (OCDE, 1995).

Ce manuel définit les ressources humaines en science et technologie comme un groupe composé de personnes qui (OCDE, 1995 : 20) :

- *Ont dûment terminé une formation d'un niveau supérieur (tertiaire) dans champ de recherche touchant aux sciences et techniques*
et/ou
- *Sans avoir forcément les qualifications formelles (diplômes) comme définies ci-dessus, travaillent dans le cadre d'une activité « sciences et techniques » pour laquelle il faudrait habituellement les qualifications en question.*

Telle est la définition des ressources humaines en science et technologie selon l'OCDE. Cependant nous proposons de voir cette même définition dans un sens plus large, ne se référant pas exclusivement à des compétences en matières scientifiques ou technologiques, mais incluant au contraire tous les actifs spécialistes dans leur domaine de compétence³⁸.

³⁶ Nous n'avons trouvé aucune publication marquant une différence explicite entre les termes « qualifié » et « hautement qualifié ». Il en est de même dans la littérature anglophone : « skilled » et « highly skilled » sont souvent utilisés comme synonymes.

³⁷ « Les activités de science et de technologie (S-T) comprennent les activités systématiques étroitement liées à la production, à l'avancement, à la diffusion et à l'application de connaissances S-T dans tous les domaines des sciences et de la technologie. Cela comprend les activités comme la Recherche & Développement, l'éducation et la formation scientifique et technique ainsi que les services scientifiques et techniques » (PASTOR, 2002 : 26).

³⁸ Le mot science peut revêtir plusieurs significations. Dans son acception la plus restrictive, il est très souvent associé à des disciplines scientifiques « pures » comme les mathématiques, la physique, la chimie, etc. Nous opterons ici pour un sens où ce terme signifie plutôt la « connaissance » ou le « fait de savoir ».

Dans le cadre de ce travail, nous considérerons donc que la définition des ressources humaines en science et technologie s'applique également pour définir la force de travail hautement qualifiée. Ainsi, nous définirons la force de travail hautement qualifiée de la manière suivante. Il s'agit de travailleurs qui :

- *Ont dûment terminé une formation d'un niveau tertiaire (supérieur)
et/ou*
- *Sans avoir forcément les qualifications formelles (diplômes) comme définies plus haut travaillent dans le cadre d'une activité pour laquelle il faudrait habituellement les qualifications en question.*

Cette définition va, à présent, nous permettre de mettre en évidence deux indicateurs permettant de mesurer l'appartenance à cette même force de travail.

4. INDICATEURS PERMETTANT DE RENDRE COMPTE DU NIVEAU DE QUALIFICATION

Rappelons tout d'abord que, dans le cadre de l'utilisation des statistiques du RCE, nous ne disposons d'informations que sur la profession que les migrants exerceront à leur entrée en Suisse mais pas sur leur niveau de formation. Les statistiques de l'ESPA sont plus complètes puisque l'enquête intègre une question sur la formation achevée la plus élevée.

Comme dit précédemment, nous nous baserons sur la définition du « Manuel de Canberra ». Il s'agit à présent de présenter techniquement et pratiquement la façon dont nous allons procéder lors de la suite de notre travail. Pour ce faire, nous nous baserons en grande partie sur la proposition de Pecoraro (2005 ; 2006) pour mesurer la force de travail³⁹ hautement qualifiée. Cette proposition a toutefois été quelque peu remaniée par nos soins dans le cadre de cette recherche.

Il s'agit de réfléchir à une manière de rendre compte de l'appartenance ou de la non-appartenance d'un travailleur à la catégorie « hautement qualifiée ». Cette question s'applique, dans notre cas, de deux manières en fonction des deux sources de données sur lesquelles nous travaillerons. La question générale qui se pose à nous est la suivante : *Comment évaluer l'appartenance ou la non-appartenance d'un actif à la catégorie des travailleurs hautement qualifiés ?* Nous verrons que cette question n'est pas sans poser quelques problèmes méthodologiques.

En regard de la définition du travailleur hautement qualifié proposée plus haut, deux indicateurs permettent de rendre compte du niveau de qualification : la formation et la profession.

4.1 L'éducation ou la formation comme indicateur

Le premier indicateur possible pour définir le niveau de qualification d'un travailleur est son niveau d'éducation ou de formation. Autrement dit, il s'agit de connaître le titre ou diplôme le plus élevé du travailleur. Il existe en l'occurrence une nomenclature internationale recensant les différents niveaux de formation selon le diplôme obtenu : la Classification internationale type de l'éducation⁴⁰ (CITE).

³⁹ La force de travail correspond aux actifs âgés de 15 à 64 révolus pour les hommes et de 15 à 61 ans pour les femmes.

⁴⁰ La Classification internationale type de l'éducation a été conçue au début des années 1970 par l'UNESCO afin de constituer un instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques éducatives au niveau

Ainsi, selon la CITE, les personnes hautement qualifiées, ont soit un degré tertiaire d'une formation professionnelle supérieure ou d'une formation des hautes écoles (classification CITE 5) apparenté au grade de Bachelor, soit un degré tertiaire des hautes écoles (classification CITE 6) apparenté au niveau Master⁴¹.

4.2 La profession comme indicateur

La deuxième manière permettant de rendre compte du niveau de qualification d'un travailleur est de se baser sur la profession. Pour ce faire, nous nous baserons sur la Classification internationale type des professions⁴² (CITP). L'intérêt d'utiliser la CITP comme classification de base est qu'elle établit un classement suivant un ordre hiérarchique allant des professions qui demandent, dans l'absolu, le plus de qualifications vers les professions en demandant moins, à la différence d'autres types classifications qui répertorient les professions par genre (comme la nomenclature suisse des professions par exemple). Cela ne reste, bien entendu, qu'un type de classification choisi. Il se peut que d'autres soient meilleures.

Ainsi, les trois premiers groupes de la CITP requièrent un niveau de qualification supérieur ou tertiaire⁴³. Ces groupes se composent de membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeant et cadres supérieurs d'entreprises (CITP 1), de professions intellectuelles et scientifiques (CITP 2) ou de professions intermédiaires (CITP 3).

La CITP 1 se compose des : membres des corps exécutifs et législatifs et des cadres supérieurs de l'administration publique ; des directeurs de sociétés ; des dirigeants et des gérants dans divers domaines d'activités.

La CITP 2 se compose des : spécialistes des sciences physiques, mathématiques et techniques ; spécialistes des sciences de la vie et de la santé ; spécialistes de l'enseignement ; autres spécialistes des professions intellectuelles et scientifiques.

La CITP 3, pour terminer, se compose des : professions intermédiaires des sciences physiques et techniques ; professions intermédiaires des sciences de la vie et de la santé, professions intermédiaires de l'enseignement ; autres professions intermédiaires.

Le détail des professions appartenant à ces trois grands groupes de la CITP et leurs sous-grands groupes se trouve en annexe 2.

national et également au niveau international. La CITE offre un cadre cohérent pour la collecte et l'analyse de statistiques de l'éducation et de la formation.

⁴¹ Information tirée de la Classification internationale type des professions, (1997 : 38).

⁴² Pour assurer la comparabilité des statistiques sur les activités professionnelles au niveau international, le Bureau international du travail (BIT) a élaboré une classification internationale des professions appelée, en anglais « International Standard Classification of Occupations » (ISCO; en français : CITP), qui a été remaniée pour la dernière fois en 1988 lors de la Quatorzième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail. Elle a été établie afin d'aider les utilisateurs de statistiques sur l'emploi, notamment dans la gestion et l'analyse des migrations internationales de travailleurs. Nous nous baserons ici sur la *CITP-88*, réalisée en 1988.

⁴³ La classification internationale type des professions de 1988 (CITP-88) compte dix grands groupes : (1) Membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeant et cadres supérieurs d'entreprises; (2) Professions intellectuelles et scientifiques ; (3) Professions intermédiaires ; (4) Employés de type administratif ; (5) Personnel des services directs aux particulier et des services de protection et de sécurité ; (6) Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ; (7) Artisans ou ouvriers qualifiés de l'extraction et du bâtiment ; (8) Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage ; (9) Ouvriers et employés non-qualifiés ; (0) Professions militaires (source : Organisation internationale du travail).

4.3 Tableau explicatif

Nous l'avons vu, un travailleur hautement qualifié est une personne qui a terminé une formation supérieure et/ou qui, sans avoir forcément les qualifications requises, travaille à un poste qui demanderait d'avoir terminé un tel type de formation. Ainsi, cette définition mobilise les deux indicateurs que nous avons présentés : le niveau de formation (ou d'éducation) et la profession.

La mise en commun de ces indicateurs permet, si les données à disposition traitent à la fois du niveau de formation et de la profession, de déterminer l'entier de la population hautement qualifiée. Ainsi, la population globale hautement qualifiée se compose de trois sous-ensembles pouvant être distingués de la manière suivante (voir figure 2) :

- Les travailleurs disposant d'un diplôme du degré tertiaire et occupant un emploi demandant un tel type de diplôme (*formés et occupés*, dans le tableau ci-après).
- Les travailleurs ne disposant pas d'un diplôme du degré tertiaire mais occupant un emploi demandant un tel type de diplôme (*non formés et occupés* ou *sous-qualifiés*).
- Les travailleurs disposant d'un diplôme de degré tertiaire mais occupant un emploi demandant un type de diplôme inférieur au degré tertiaire (*formés et non occupés* ou *surqualifiés*).

Figure 2 : Ensemble de la population des travailleurs hautement qualifiés définis selon la profession et le niveau de formation

		Niveau de formation	
		Niveau de formation tertiaire CITE 5 et CITE 6	Autres niveaux de formation
Professions		<i>Travailleurs hautement qualifiés (formés et occupés)</i>	<i>Travailleurs hautement qualifiés (non formés et occupés)</i>
Grands-groupes			
CITP 1	11 Membres de l'exécutif et des corps législatifs, et cadres supérieurs de l'administration publique		
	12 Directeurs de société		
	13 Dirigeants et gérants		
CITP 2	27 Spécialistes des sciences physiques, mathématiques et techniques		
	22 Spécialistes des sciences de la vie et de la santé		
	23 Spécialistes de l'enseignement		
	24 Autres spécialistes des professions intellectuelles et scientifiques		
CITP 3	31 Professions intermédiaires des sciences physiques et techniques		
	32 Professions intermédiaires des sciences de la vie et de la santé		
	33 Professions intermédiaires de l'enseignement		
	34 Autres professions intermédiaires		
Toutes autres occupations			

(Gertsch, 2008, adapté du « Manuel de Canberra », 1995 et de Pecoraro, 2005)

5. TRAITEMENT DES DONNEES EN REGARD DES INDICATEURS

Ce chapitre vise à expliquer la façon dont ont été traitées les deux sources de données statistiques en nous appuyant sur les indicateurs discutés auparavant. Nous insisterons particulièrement sur différents problèmes en lien avec le traitement des statistiques issues du RCE. Une fois cette partie terminée, nous passerons à la présentation des résultats à proprement parler.

5.1 REGISTRE CENTRAL DES ETRANGERS

5.1.1 La profession comme unique indicateur

Le Registre central des étrangers comptabilise les entrées des étrangers sur territoire suisse par profession mais ne donne aucune indication quant au niveau de formation du migrant. Ainsi nous nous baserons uniquement sur la profession pour définir l'appartenance ou non au groupe des travailleurs hautement qualifiés.

Par la force des choses, nous ne mettrons donc en évidence que deux sous-ensembles constituant la population des travailleurs hautement qualifiés : (1) les travailleurs formés et occupés et (2) les travailleurs non formés et occupés. En n'utilisant que la profession comme indicateur du niveau de qualification, nous laissons donc de côté la catégorie de travailleurs étant au bénéfice d'un diplôme de degré tertiaire mais occupant un emploi nécessitant un diplôme de degré moins élevé⁴⁴.

5.1.2 Limites dans l'utilisation des données du RCE

L'utilisation des données statistiques issues du RCE pose un certain nombre de problèmes méthodologiques. Nous mettons ici en évidence les limites découlant de l'utilisation de ces données.

La façon dont sont enregistrées les professions du Registre central des étrangers ne correspondent pas exactement à la façon dont sont classées celles de la CITP. En effet, les intitulés de professions, dans le RCE, sont classés suivant la nomenclature suisse des professions (NSP)⁴⁵. Ceux-ci ne sont pas toujours exactement les mêmes, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes méthodologiques comme nous le verrons au point suivant. Nous avons dès lors comparé les deux types de classification et attribué pour chaque profession ou groupe de professions issues du RCE le statut « hautement qualifié » ou non. Il en va donc *de notre interprétation*, en nous reposant sur la classification CITP⁴⁶, dans l'attribution de « l'étiquette » hautement qualifiée ou non.

Certains types d'activités ne posent aucun problème à être catégorisés. En effet, toutes les professions intellectuelles ou scientifiques (tels les médecins, les sociologues, les juristes, etc.) ainsi que celles liées à la direction d'entreprises ou d'institutions sont facilement définissables comme appartenant à la catégorie qui nous intéresse. Par contre, la classification du RCE est parfois bien trop large et nous oblige à passer à côté de certaines activités qui rentreraient dans la catégorie « hautement qualifiée ». Prenons un exemple significatif. La CITP intègre dans son sous-grand groupe 343 (profession intermédiaires de la culture, de la création artistique et des activités culinaires), la profession de « chef cuisinier ». Suivant notre définition, celle-ci rentre dans la catégorie des professions à hautes

⁴⁴ Voir cas de surqualification au chapitre 5.2.1

⁴⁵ La nomenclature suisse des professions se structure de la manière suivante : divisions de professions (une position), classes de professions (deux positions), groupes de professions (trois positions) et genres de professions (cinq positions).

⁴⁶ Les professions que nous considérons comme nécessitant une haute qualification sont répertoriées dans l'annexe 3.

qualifications. On ne retrouve pas, dans le RCE, de catégorie répertoriant le nombre d'entrées en Suisse de chefs cuisiniers. Ils sont tous classés dans la catégorie « cuisiniers ». Impossible dès lors de différencier les chefs cuisiniers des cuisiniers qui, eux, ne rentrent pas dans notre classification. Il en va de même pour un certain nombre de professions. Ainsi, il a été nécessaire de prendre position sur un certain nombre de « cas limites » ou cas où il était impossible de se reposer de façon certaine sur la CITP pour interpréter les intitulés de métiers de la Nomenclature suisse des professions⁴⁷.

En outre, en utilisant seulement la profession comme indicateur, nous sommes conscients de passer à côté de possibles cas de suréducation. Une personne est considérée comme surdiplômée ou déclassée dans le marché du travail lorsque la formation atteinte excède la formation requise pour exécuter un emploi. Pecoraro (2006) a montré la présence de rigidités qui peuvent limiter le plein emploi des compétences des travailleurs hautement qualifiés étrangers sur le marché du travail suisse. Ces rigidités sont en principe accentuées lors de périodes de crise économique. Les résultats issus du RCE doivent dès lors être lus avec précaution.

En résumé, deux grandes limites émergent du traitement des statistiques du RCE. D'une part, la classification de professions dans les fichiers du RCE n'est pas ordonnée suivant la classification internationale type des professions. Ce constat nous a parfois obligé à interpréter l'appartenance ou non à certaines catégories de professions. D'autre part et dans le prolongement de ce constat, cette même classification du RCE n'est parfois pas assez fine dans ses dénominations des professions et nous contraint à ne pas faire rentrer en ligne de compte certaines professions dans l'analyse des résultats.

Par ailleurs, même si de notre point de vue il s'agit de problème moins important, il faut également garder à l'esprit qu'en se basant uniquement sur la profession pour définir l'appartenance ou non au groupe de travailleurs hautement qualifiés, nous passons certainement à côté de certains cas de suréducation de travailleurs.

5.2 ENQUETE SUISSE SUR LA POPULATION ACTIVE

Avec l'ESPA, la détermination de l'appartenance de travailleurs étrangers à la catégorie « hautement qualifiée » ou non se révèle être bien plus simple que lors du traitement des données du RCE. En effet, l'ESPA incorpore directement les variables CITP (ou ISCO, en anglais) et CITE. Nous avons donc croisé ces deux variables pour obtenir l'entier de la population étrangère hautement qualifiée.

⁴⁷ Nous avons par exemple identifié les laborantins et opérateurs en chimie (codes professions RCE 28101 et 28102) comme des travailleurs « non hautement qualifiés ». Pourtant, il aurait également été imaginable d'incorporer cette profession au groupe de base 3111 de la CITP : techniciens des sciences chimiques et physiques. Aussi, les horlogers (code profession RCE 25601) ont été considérés comme « non hautement qualifiés » alors qu'il aurait également été plausible de classer cette profession au sein du groupe de base 3115 de la CITP : techniciens en construction mécanique. Il ne s'agit là que de deux exemples mais, au total, une dizaine de « cas limites » ont dû être traités.

QUATRIEME PARTIE

Évolution des flux de travailleurs hautement qualifiés vers la Suisse entre 2000 et 2007

1. INTRODUCTION

1.1 OBJECTIFS ET STRUCTURE DE LA PARTIE

L'objectif principal de ce chapitre est de décrire l'évolution des flux de travailleurs hautement qualifiés vers la Suisse au cours de la période 2000-2007. Cette partie aura donc pour but de répondre aux interrogations soulevées par notre première question de recherche et de traiter les deux hypothèses qui s'y rattachent.

Pour rappel, notre première hypothèse postule que la modification progressive des orientations de la politique suisse d'admission des travailleurs vers un modèle visant à sélectionner les migrants en fonction de leur niveau de qualification a contribué à faire augmenter, de manière générale, le nombre d'entrées de travailleurs hautement qualifiés au cours de la période étudiée.

Notre seconde hypothèse postule, quant à elle, que sous l'influence de l'entrée en vigueur progressive de l'Accord sur la libre circulation des personnes entre l'UE et la Suisse, on constate une modification dans la structure de la provenance des migrants hautement qualifiés avec une augmentation des flux en provenance de l'UE.

Cette partie sera divisée en deux principaux chapitres. Nous décrirons premièrement ce que nous qualifions « d'évolution générale des flux de travailleurs étrangers ». Prenant en compte la totalité de la population résidente entrée en Suisse année après année, nous décrirons l'évolution des flux en fonction du niveau de qualification des migrants, de façon générale tout d'abord puis en distinguant les flux, selon qu'ils proviennent de l'UE15/AELE ou des Etats tiers.

Dans un second temps, nous nous intéresserons uniquement, et ce de manière détaillée, aux flux annuels des seuls travailleurs hautement qualifiés vers la Suisse. Nous traiterons premièrement de l'évolution des flux en détaillant les pays d'origine des professionnels qualifiés suivant qu'ils proviennent de l'UE15/AELE ou de pays tiers. Nous nous intéresserons ensuite à l'évolution des entrées selon le type d'activités dans lesquelles les migrants hautement qualifiés sont occupés, de manière générale tout d'abord, puis en incorporant une distinction selon leur provenance.

1.2 DONNEES TRAITÉES

La réalisation de cette quatrième partie a nécessité le traitement de données statistiques issues du Registre central des étrangers (RCE). Pour rappel, nous bénéficions de fichiers répertoriant les entrées annuelles de la population résidente active occupée pour la période allant de 2000 à 2007.

Pour tirer le meilleur profit de ces données statistiques, nous avons « créé » une variable de niveau de qualification selon la méthode décrite dans notre partie « Méthodologie ». Rappelons que la détermination de l'appartenance ou non à la catégorie des travailleurs hautement qualifiés se base, ici, uniquement sur les professions exercées. Celles-ci étant classées selon la Nomenclature suisse des professions (NSP), nous avons établi une liste en comparant les dénominations de professions de la NSP avec celles de la CIP pour déterminer le niveau de qualification (voir annexe 3).

2. L'EVOLUTION DES FLUX DE TRAVAILLEURS ETRANGERS VERS LA SUISSE ENTRE 2000 ET 2007

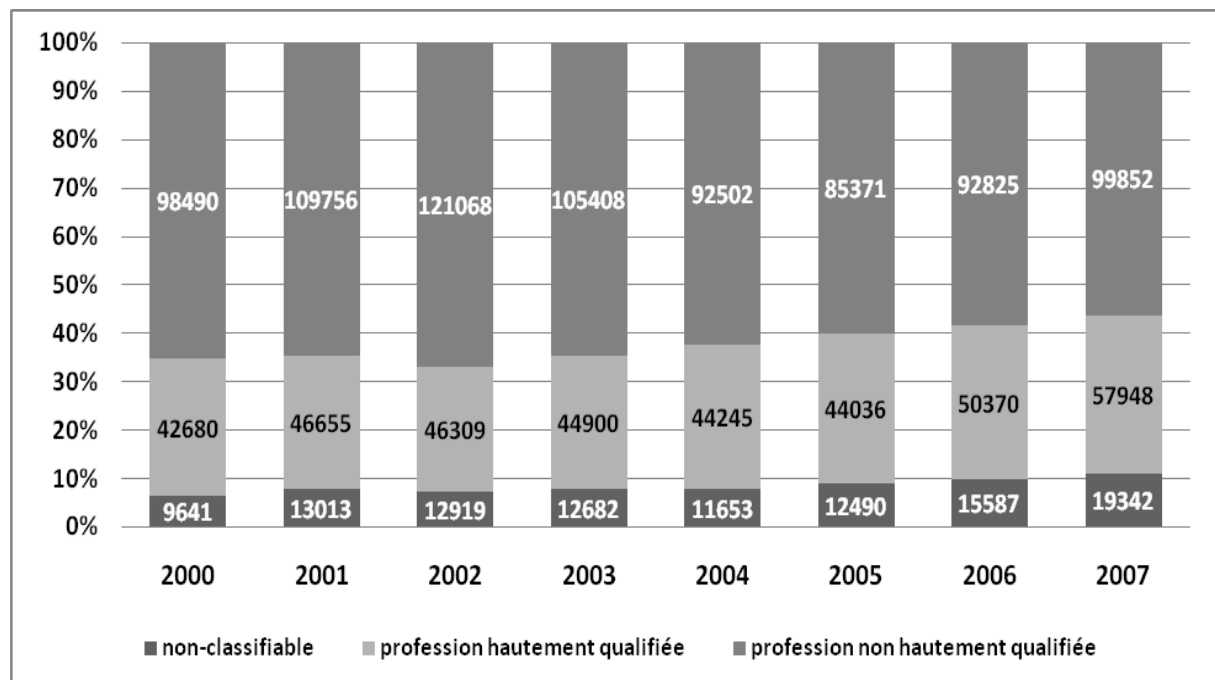
Ce chapitre porte sur l'évolution générale des flux de travailleurs étrangers vers la Suisse entre 2000 et 2007. Nous prendrons ici en considération l'ensemble de la population des actifs occupés (population résidente permanent et non-permanente) entrés sur territoire suisse en les distinguant selon leur niveau de qualification.

Les trois graphiques présentés dans cette partie montrent l'évolution annuelle des flux de travailleurs vers la Suisse selon leur niveau de qualification. Il s'avère que, dans certains cas, le RCE ne fournit pas d'informations suffisamment précises pour que les travailleurs soient classés dans l'une ou l'autre catégorie. Il s'agit de travailleurs appartenant à l'une des trois « dénominations NSP » suivantes : *autres professions non-classifiables*, *activité professionnelle non définie*, *diplômes non-attribuables*. Tous les migrants comptabilisés dans l'une ou l'autre de ces catégories ont été réunis sous l'appellation « non-classifiable » dans les graphiques ci-après.

2.1 EVOLUTION GENERALE DES FLUX DE TRAVAILLEURS ETRANGERS SELON LEUR NIVEAU DE QUALIFICATION

Nous abordons ici, année après année, les flux de l'ensemble de la population étrangère résidente, active et occupée, entrée en Suisse durant la période étudiée en distinguant les travailleurs hautement qualifiés des autres types de travailleurs. La figure 3 montre l'évolution générale des entrées des travailleurs étrangers selon leur niveau de qualification. Les pourcentages exacts cités dans ce sous-chapitre sont tous issus de l'annexe 5.

Figure 3 : Evolution des entrées de travailleurs étrangers en Suisse, selon leur niveau de qualification, 2000-2007 (en valeurs absolues et % du nombre total d'entrées)



Source : ODM, Registre central des étrangers

La première constatation pouvant être réalisée à la vue de la figure 3 est le relativement « faible poids » que prend l'immigration des travailleurs hautement qualifiés par rapport au reste de la population immigrante. En effet, même si ce chiffre n'est pas négligeable pour la

période étudiée, les travailleurs hautement qualifiés représentaient *en moyenne*, au cours de ces huit années, 29.3% du total des entrées d'actifs occupés sur territoire suisse contre 62.4% pour les travailleurs possédant un niveau de qualification inférieur. Ce constat rejoint l'idée de Salt (1992) qui explique le manque de données statistiques fiables en affirmant que la migration des travailleurs hautement qualifiés reste quantitativement faible par rapport à d'autres formes de migration du travail. Notons que la proportion du nombre d'entrées d'actifs « non-classifiables » n'est pas à négliger. Elle représente *en moyenne* 8.3%.

Il apparaît que les flux de professionnels hautement qualifiés augmentent au cours de la période étudiée, que ce soit en termes absolus ou relatifs. Alors qu'on comptabilisait 42'680 entrées de travailleurs hautement qualifiés en 2000 (28.3% du total des entrées au cours de cette même année), on en comptait près de 15'000 de plus en 2007 avec un nombre de 57'948 entrées (32.7%). Proportionnellement, la migration hautement qualifiée tend donc également à gagner du terrain par rapport aux autres types de migration de travailleurs avec une augmentation de 4.4% en huit ans. Remarquons, en outre, que cette augmentation ne s'est pas faite de manière linéaire. Ce taux est descendu à 25.7% en 2002 mais a augmenté de manière régulière à partir de 2003. Notons également, qu'en valeurs absolues, le nombre d'entrées de migrants hautement qualifiés évolue peu entre 2000 et 2005. Par contre, il augmente de manière nette en 2006 ; cette tendance se poursuivant en 2007.

A l'inverse, et de façon logique, les flux des travailleurs dotés d'un niveau de qualification moindre tendent à stagner au cours de ces huit années, malgré une augmentation entre 2000 et 2002 et un « pic » à 121'068 entrées en cette dernière année. De 98'490 entrées (représentant 65.3% du total des entrées de la population migrante prise en compte), on passe à 99'852 entrées en 2007 (56.4%).

Nous constatons donc une modification progressive dans le niveau de qualification des migrants étrangers qui entrent en Suisse. En l'espace de huit ans, on assiste à une augmentation des flux de migrants hautement qualifiés se traduisant aussi bien en valeurs absolues, avec une forte hausse du nombre d'entrées, qu'en termes relatifs, avec une augmentation de la proportion de migrants hautement qualifiés par rapport au nombre total d'entrées annuelles d'actifs occupés en Suisse.

2.2 EVOLUTION DES FLUX DE TRAVAILLEURS ETRANGERS EN SUISSE SELON LEUR NIVEAU DE QUALIFICATION : DISTINCTIONS SELON LES PROVENANCES

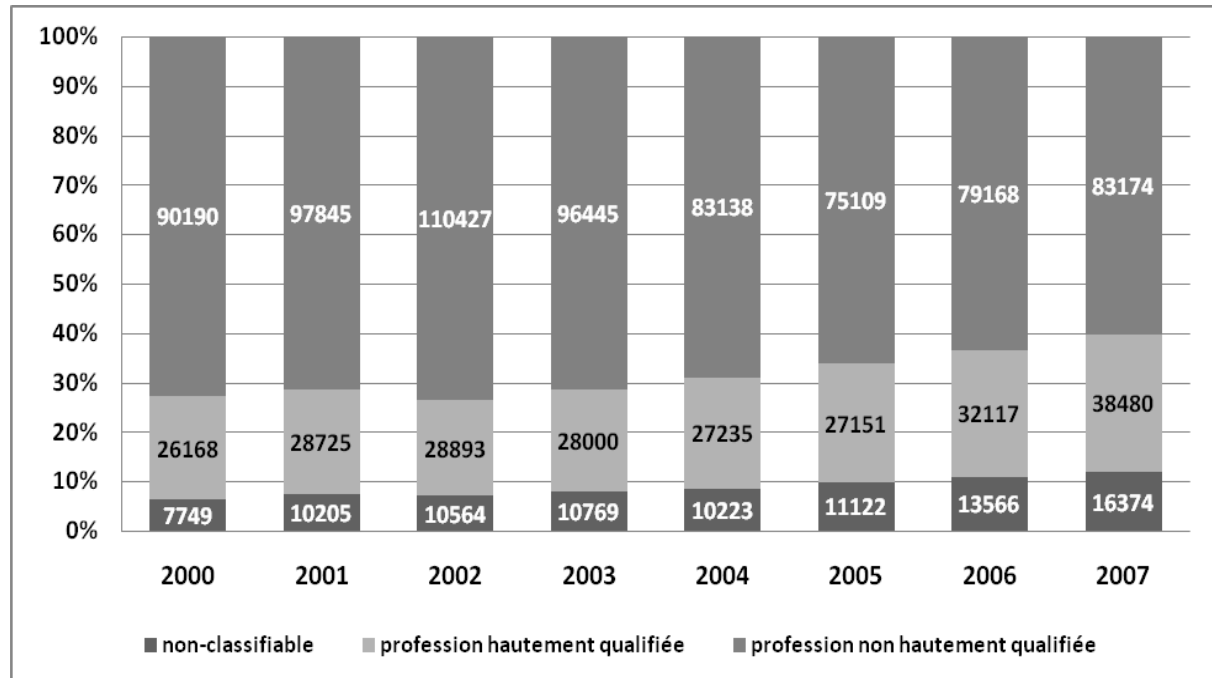
Nous venons de montrer l'évolution positive des flux des migrants hautement qualifiés en termes absolus mais également au niveau de la proportion qu'ils occupent au sein de la population migrante globale.

Après avoir traité des flux dans leur globalité, il nous semble pertinent de comprendre si une différenciation suivant la provenance des migrants s'opère. De fait, nous avons choisi de scinder notre analyse selon un critère qui nous intéresse particulièrement dans le cadre de ce travail : l'appartenance ou la non-appartenance à l'UE15/AELE, donc concernés ou non par l'Accord sur la libre circulation des personnes. Le but est de voir si des différences apparaissent dans l'évolution du niveau de qualification des migrants selon qu'ils proviennent de l'Union européenne ou des Etats tiers.

2.2.1 Evolution des flux de travailleurs étrangers provenant de l'UE15/AELE

La figure 4 représente les entrées de travailleurs étrangers en provenance de l'UE15/AELE selon leur niveau de qualification⁴⁸. Les pourcentages exacts cités dans le commentaire ci-dessous sont tous issus de l'annexe 6.

Figure 4 : Evolution des entrées en Suisse de travailleurs étrangers provenant de l'UE15/AELE, selon leur niveau de qualification, 2000 -2007 (en valeurs absolues et % du nombre total d'entrées)



Source : ODM, Registre central des étrangers

De manière logique, les flux de travailleurs hautement qualifiés ne représentent qu'une part moindre de l'ensemble des flux en provenance de l'UE15/AELE. En effet, sur la période étudiée, ils ne représentent, *en moyenne*, que 22.8% des flux d'actifs occupés en direction de la Suisse contre 68.5% pour les travailleurs non hautement qualifiés.

Si nous examinons la figure 4 à proprement parler, nous constatons une relative stabilité du nombre d'entrées de travailleurs hautement qualifiés entre 2000 et 2005 ; ce nombre étant de 26'168 en 2000, montant jusqu'à 28'893 en 2002 et redescendant à 27'751 en 2005. Dès 2006, une augmentation des flux annuels de travailleurs hautement qualifiés s'amorce et se poursuit de manière encore plus significative en 2007 pour atteindre 38'480 entrées.

L'évolution des flux des travailleurs non hautement qualifiés est autre. En effet, on assiste à une augmentation constante entre 2000 et 2002 avec un « pic » à 110'427 entrées cette dernière année. Le nombre d'entrées a ensuite baissé entre 2003 et 2005 pour remonter légèrement en 2006 et atteindre finalement le chiffre de 83'174 entrées en 2007.

En termes relatifs, le pourcentage d'entrées de travailleurs hautement qualifiés, en rapport avec le nombre total d'entrées de travailleurs, est resté stable entre 2000 et 2004, oscillant entre 21.1% et 22.6%. On constate une légère augmentation en 2005 (23.9%) et 2006

⁴⁸ Rappelons que, depuis le 1^{er} juin 2006, Chypre et Malte bénéficient de la libre circulation au même titre que les pays de « l'Europe des quinze » et ont, en principe, droit sans condition à une autorisation de séjour. Toutefois, par souci de clarté et pour des simplifications méthodologiques, ces deux pays ne seront pas incorporés au groupement UE15/AELE. Nous justifions également ce choix en raison du nombre minime d'entrées en Suisse de migrants des deux pays pour les années 2006 et 2007.

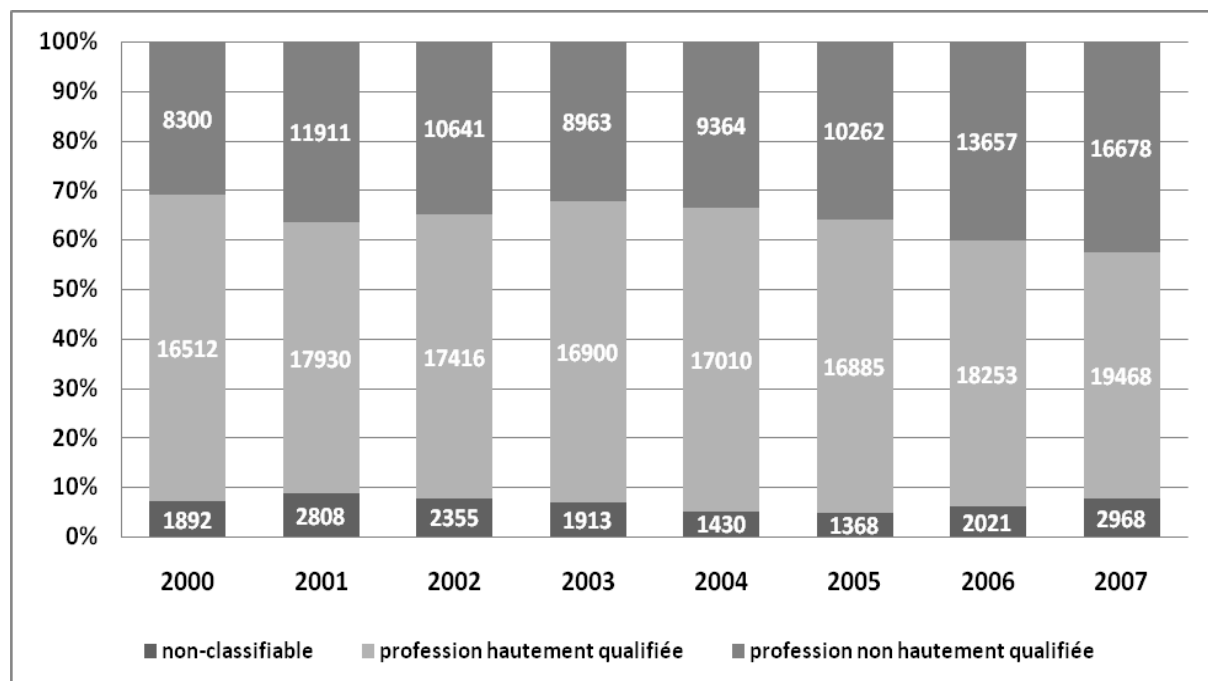
(25.7%). Finalement, l'année 2007 marque un grand « saut » de +2.2% pour atteindre 27.9% du total des flux d'actifs occupés étrangers entrés sur territoire helvétique en 2007. On remarque donc une relative stabilité des entrées de travailleurs hautement qualifiés entre 2000 et 2004. Ce n'est qu'à partir de 2005 qu'on peut relever une augmentation marquante des flux de cette catégorie par rapport aux autres types de travailleurs.

L'évolution des flux annuels de travailleurs hautement qualifiés de l'UE15/AELE suit, globalement, la même tendance que celle décrite auparavant (UE15/AELE et Etats tiers réunis), c'est-à-dire une tendance à augmenter. Ainsi, la proportion d'entrées annuelles de migrants hautement qualifiés passe de 21.1% en 2000 à 27.9% en 2007. Cette augmentation est même plus marquée qu'en ce qui concerne l'ensemble des flux. Toutefois, on peut noter que la proportion moyenne de travailleurs hautement qualifiés provenant de l'UE15/AELE (22.8%) est plus faible que celle qui concerne la totalité des travailleurs (sans distinction de provenance, 29.3%). On peut donc supposer que la proportion des travailleurs hautement qualifiés issus des Etats tiers est élevée. C'est ce que nous allons vérifier dans le chapitre suivant.

2.2.2 Evolution des flux de l'ensemble des travailleurs étrangers en provenance des Etats tiers

Après avoir traité de l'évolution des flux en provenance des pays concernés par l'ALCP, nous allons à présent détailler l'évolution des entrées en Suisse de travailleurs en provenance des pays hors UE15/AELE. À nouveau, les pourcentages précis qu'on retrouve dans les commentaires sont tous issus de l'annexe 7.

Figure 5 : Evolution des entrées en Suisse de travailleurs étrangers provenant de pays tiers, selon leur niveau de qualification, 2000-2007 (en valeurs absolues et en % du nombre total d'entrées)



Source : ODM, Registre central des étrangers

Les constatations issues de l'observation de la figure 5 contrebalancent celles issues du précédent graphique qui mettait en avant les entrées annuelles de travailleurs étrangers issus de l'UE15/AELE.

Nous constatons d'emblée la forte représentation des travailleurs hautement qualifiés au sein des migrants des Etats tiers. En effet, jusqu'en 2006, le nombre d'entrées de travailleurs hautement qualifiés en provenance d'Etats tiers dépasse celui des travailleurs n'entrant pas dans cette catégorie. On comptait, en 2000, 16'512 entrées de travailleurs hautement qualifiés contre 8'300 entrées de travailleurs possédant un niveau de qualification plus faible. Ces deux valeurs représentaient respectivement 61.8.% et 31.1% du total des actifs occupés entrés en Suisse. Les choses évoluent peu durant la période allant de 2000 à 2005 puisqu'on constate que les variations de flux de migrants hautement qualifiés évoluent plus ou moins de la même manière que celles concernant les migrants d'un niveau de qualification moindre.

L'année 2007 marque une évolution, à la fois dans l'ampleur et dans la composition des flux des travailleurs étrangers en direction de la Suisse. En effet, alors qu'il avait été globalement stable en 2000 et 2006, le nombre annuel total d'entrées de travailleurs, quel que soit leur niveau de formation, en provenance d'Etats tiers passe, entre 2006 et 2007, de 33'931 à 39'114. D'autre part, le pourcentage de travailleurs hautement qualifiés entrés en Suisse lors de cette dernière année (49.8%) ne cesse de diminuer par rapport aux années précédentes. Les modifications générales de l'ampleur et de la composition des flux en 2007 sont donc principalement dues à l'arrivée de migrants non hautement qualifiés. De 13'657 entrées en 2006, on passe à 16'678 entrées en 2007. Le nombre d'entrées de travailleurs hautement qualifiés n'augmente, quant à lui, que dans une moindre mesure.

On le voit, la composition et l'ampleur des flux en provenance des Etats tiers sont tout autres que celles de l'UE15/AELE. D'une part, le nombre d'entrées de migrants, quelque soit leur niveau de qualification, issus des Etats tiers est bien moindre. D'autre part, la proportion de travailleurs hautement qualifiés est différente selon les provenances. Les migrants en provenance des Etats tiers étaient majoritairement très qualifiés sur l'ensemble de la période étudiée malgré une diminution à partir de 2005. En effet, cette tendance s'atténue progressivement à partir de 2006 et se poursuit en 2007.

2.3 SYNTHÈSE

En guise de conclusion de ce chapitre, nous allons revenir sur les principaux éléments mis en évidence au cours de celui-ci.

Nous sommes tout d'abord parvenus à chiffrer le poids que prend la migration hautement qualifiée par rapport à la migration de travailleurs possédant un niveau de qualification moindre. Les migrants hautement qualifiés représentaient, au cours la période étudiée, 29.3% de la moyenne du total des entrées de travailleurs (tous niveaux de qualification confondus). Les migrants dotés d'un niveau de qualification inférieur représentaient donc *en moyenne*, sur la période étudiée 62.4% du total des flux de travailleurs. Alors qu'on s'accorde de plus en plus à dire que les flux migratoires vers la Suisse sont constitués d'une majorité de migrants hautement qualifiés, les chiffres mis en évidence ici tendent à affirmer le contraire.

Cependant, il ne s'agit pas de négliger le poids que prend la migration des personnes très qualifiées. Nous avons également montré que les flux de cette catégorie de migrants tendent à augmenter de manière progressive, à la fois en termes absolus (+15'268 entrées entre 2000 et 2007) mais aussi proportionnellement aux flux annuels du total des migrants (+4.3%). Ainsi, comme le laissait percevoir notre première hypothèse, les flux de migrants hautement qualifiés tendent à augmenter et à prendre de plus en plus d'importance par rapport à la migration des autres types de travailleurs. Cependant, cette évolution ne se fait pas de manière brusque. Elle est plutôt linéaire sur toute la période étudiée.

Nous sommes également parvenus à mettre en évidence des différences significatives dans la composition générale des flux, selon qu'ils proviennent de l'UE15/AELE ou des Etats tiers. En valeurs absolues, le nombre d'entrées de migrants hautement qualifiés en provenance de pays appartenant l'UE15/AELE est bien plus élevé que ceux des personnes issues des Etats tiers. Ce résultat découle du fait que le nombre total d'entrées du premier groupe (quel que soit le niveau de qualification) est aussi nettement supérieur à celui du second. Cependant, le poids relatif que prend la migration qualifiée dans les flux en provenance de l'UE15/AELE (*en moyenne* 22.8% des flux annuels) est bien moindre que dans ceux issus des Etats tiers (*en moyenne* 57.4% des flux annuels). Finalement, il est important de remarquer, qu'au cours de la période, les flux de migrants hautement qualifiés d'une origine tierce augmentent faiblement alors que ceux des travailleurs issus de l'Union européenne (et AELE) augmentent passablement.

3. L'EVOLUTION DES FLUX DE TRAVAILLEURS HAUTEMENT QUALIFIES SOUS LA LOUPE

Après avoir discuté de l'évolution des flux migratoires vers la Suisse en mettant l'accent sur les différences existantes entre les niveaux de qualification des travailleurs, nous nous penchons à présent plus spécifiquement sur le groupe de migrants qui focalise particulièrement notre attention dans ce travail : les migrants hautement qualifiés. Nous traiterons ici deux éléments qui nous semblent importants afin de détailler de façon complète nos résultats : la provenance (nationalité du migrant) et le type de profession que le migrant exerce.

3.1 EVOLUTION DES FLUX SELON LA PROVENANCE

Nous avons déjà, en partie, traité de la question des provenances des migrants hautement qualifiés en décrivant l'évolution générale des flux de travailleurs étrangers. En effet, nous avons montré qu'on assiste à une augmentation des flux du personnel hautement qualifié durant la période étudiée, et ce particulièrement entre 2005 et 2007. Cet état de fait est principalement dû à une augmentation des flux en provenance de l'UE15/AELE, les entrées de migrants hautement qualifiés d'origine extra-européenne⁴⁹, en termes absolus, n'augmentant que très peu et leur proportion s'amenuisant même face à une forte augmentation de l'arrivée de migrants moins qualifiés au cours des années 2006 à 2007 (voir annexes 6 et 7).

Le but, ici, est de focaliser notre attention et de décrire l'évolution particulière des flux de travailleurs hautement qualifiés selon leur pays d'origine. Nous esquisserons d'abord une brève tendance générale en nous appuyant sur une distinction basée sur des critères géographiques larges : les continents. Nous affinerons ensuite notre recherche en travaillant sur la distinction qui s'opère entre les flux de personnel hautement qualifié issus de l'UE15/AELE d'une part et, des Etats tiers d'autre part. Le choix de travailler sur cette distinction découle de notre seconde hypothèse qui affirme de manière schématique que, depuis l'entrée en vigueur de l'ALCP, la proportion de migrants hautement qualifiés en provenance de l'UE15/AELE tend à augmenter.

Nous chercherons à montrer en quoi l'évolution des flux de travailleurs hautement qualifiés diffère entre ces deux entités et comment, au sein même des deux regroupements, sont composés ces mêmes flux.

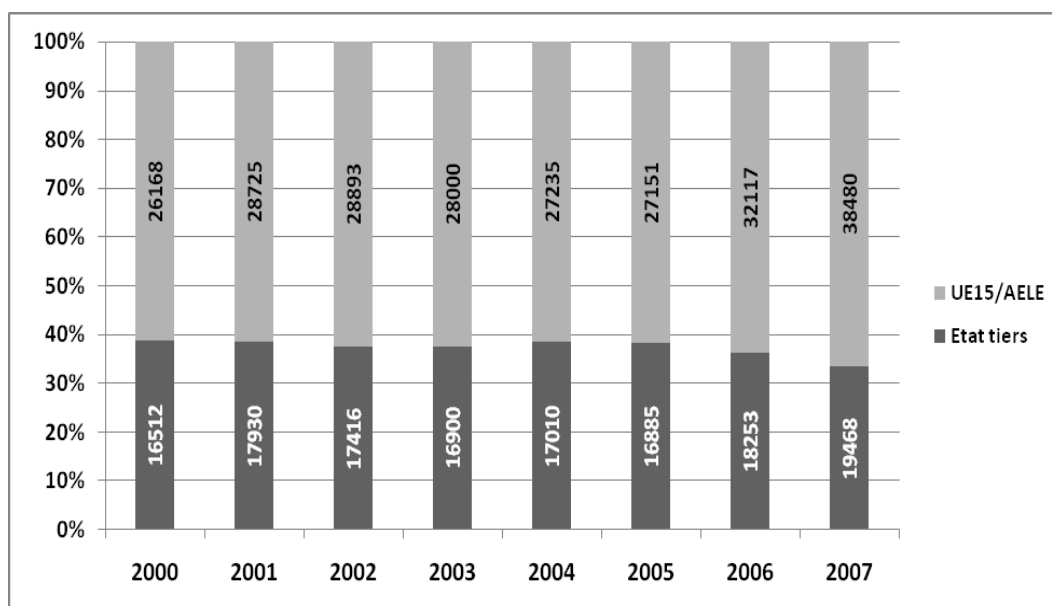
⁴⁹ A prendre au sens de « hors UE15/AELE ».

3.1.1 Tendence générale

Pour décrire la tendance générale de l'évolution des flux selon la provenance, nous avons tout d'abord choisi de décrire les continents d'origines dont les migrants hautement qualifiés sont issus (annexe 8). Ainsi, nous pouvons mettre en évidence le fait que la structure générale des flux n'évolue pas, en termes relatifs, dans une telle perspective. En effet, les fluctuations sont infimes sur la période étudiée. Représentant plus de 80% des entrées chaque année de la période étudiée (sauf pour l'année 2000), l'Europe⁵⁰ concentre la majorité des flux en direction de la Suisse. Le continent américain⁵¹ concentre, quant à lui, de 7.2% (en 2007) à 9 % (en 2000) des flux. On constate donc une légère baisse durant notre période d'étude. Finalement, l'Asie⁵² (entre 7% et 9%), l'Afrique⁵³ (environ 2%) et l'Océanie⁵⁴ (moins de 1%) se partagent le reste des entrées annuelles de travailleurs hautement qualifiés sur le territoire suisse.

3.1.2 Distinction « UE15/AELE — Etats tiers »

Figure 6 : Evolution des entrées de travailleurs hautement qualifiés en Suisse selon leur provenance, 2000-2007 (% du nombre total d'entrées et valeurs absolues)



Source : ODM, Registre central des étrangers

⁵⁰ Il s'agit ici de l'Europe géographique, au sens large. Voici les pays qui entrent dans ce classement : Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie, Turquie, Ukraine.

⁵¹ Argentine, Barbade, Brésil, Bolivie, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Etats-Unis, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Rép. Dominicaine, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela.

⁵² Afghanistan, Arabie Saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Chine, Inde, Géorgie, Indonésie, Irak, Iran, Israël, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Liban, Malaisie, Mongolie, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Philippines, République de Corée, Russie, Singapour, Sri Lanka, Syrie, Taiwan, Turkménistan, Vietnam. Il est important de garder à l'esprit que le fait d'avoir incorporé la Russie au continent asiatique « gonfle » passablement les pourcentages.

⁵³ Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Côte-d'Ivoire, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libye, Madagascar, Mali, Maroc, Ile Maurice, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zimbabwe.

⁵⁴ Australie, Nouvelle-Zélande

Comme le montre la figure 6, il semble que, de manière générale la proportion des flux de travailleurs hautement qualifiés issus de l'UE15/AELE (donc concernés par l'ALCP), tende à augmenter par rapport à celle des Etats tiers au cours de la période étudiée, et ce plus particulièrement au cours des années 2006 et 2007.

Le nombre d'entrées en provenance des pays concernés par l'accord sur la libre circulation augmente effectivement de manière relativement marquée entre 2000 (26'168 entrées) et 2007 (38'480 entrées). Le nombre de migrants hautement qualifiés issus de pays « hors UE15/AELE » augmente également mais de manière moindre (16'512 entrées en 2000 et 19'468 entrées en 2007). Au final, même si, en termes absolus, les flux annuels en provenance de l'UE15/AELE augmentent de façon marquée, cette augmentation est quelque peu pondérée par celles des Etats tiers. Ainsi, alors que les migrants hautement qualifiés de l'UE15/AELE représentaient 61.3% des flux de migrants hautement qualifiés en 2000 (contre 38.7% pour les Etats tiers), ils en représentaient 66.4% en 2007 (33.6% pour les Etats tiers). L'augmentation, en termes relatifs, est donc de +5.1%.

Nous allons à présent nous pencher plus particulièrement sur la nature des flux en insistant sur la distinction « UE15/AELE — Etats tiers » et en détaillant davantage la composition de ceux-ci.

3.1.2.1 Les flux en provenance de l'UE15/AELE

Quatre principaux pays semblent prendre plus d'importance dans la structure des flux en provenance de l'UE15/AELE. Il s'agit de l'Allemagne, de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie. Les migrants hautement qualifiés issus de ces quatre pays représentaient, *en moyenne* sur la période étudiée, 82.2% de l'ensemble des flux de travailleurs hautement qualifiés provenant de l'UE15/AELE. L'Allemagne domine largement ce groupe puisqu'*en moyenne* 45.7% de ces mêmes flux provenaient de la République fédérale. La France était émettrice de 15.4% des flux, l'Italie de 11.2% et, finalement la Grande-Bretagne de 9.8%. Les quatorze autres pays se partageaient, quant à eux, les 17.8% restants.

Figure 7 : Evolution des entrées de travailleurs hautement qualifiés en provenance de l'UE15/AELE⁵⁵, 2000 et 2007 (en valeurs absolues et en % du nombre d'entrées de migrants hautement qualifiés de l'UE15/AELE)

Pays	2000		2007	
	Valeurs absolues	%	Valeurs absolues	%
Allemagne	10011	38.3%	20441	53.1%
Autriche	1615	6.2%	1466	3.8%
Belgique	654	2.5%	681	1.8%
Danemark	230	0.9%	251	0.7%
Espagne	425	1.6%	706	1.8%
Finlande	187	0.7%	199	0.5%
France	4303	16.5%	5403	14.0%
Grande-Bretagne	3179	12.2%	3537	9.2%
Grèce	98	0.4%	301	0.8%
Irlande	251	1.0%	276	0.7%
Islande	6	0.0%	10	0.0%
Italie	3591	13.7%	3055	7.9%
Liechtenstein	51	0.2%	30	0.1%
Luxembourg	44	0.2%	36	0.1%
Norvège	102	0.4%	91	0.2%
Pays-Bas	786	3.0%	935	2.4%
Portugal	179	0.7%	568	1.5%
Suède	456	1.7%	494	1.3%
Total général	26168	100%	38480	100%

Source : ODM, Registre central des étrangers

Penchons-nous à présent sur les principales constatations pouvant être effectuées sur l'évolution par pays d'origine. La figure 7 présente, en différenciant chaque pays, le nombre d'entrées et le pourcentage correspondant (par rapport au total des entrées de professionnels issus de l'UE15/AELE) pour les années 2000 et 2007 afin de saisir l'évolution entre les deux extrémités de la période étudiée. Les nombres d'entrées et pourcentages concernant d'autres années de la période se trouvent en annexe 10. Nous remarquons, qu'en règle générale, on n'assiste pas à d'énormes fluctuations dans la composition des flux par pays. En effet, année après année les quatre pays se distinguant nettement des autres restent dominants. Cependant, on peut constater des changements dans l'ampleur des flux de ce « quatuor de tête ».

On assiste premièrement à une forte augmentation du nombre d'entrées de migrants hautement qualifiés en provenance d'Allemagne. Tandis que ce pays se distingue largement des autres de part l'ampleur des flux qu'il émet, ceux-ci n'ont pas cessé d'augmenter – de manière relativement élevée – entre 2000 et 2007, passant de 10'011 à 20'441 entrées. En termes relatifs, cela se traduit par une augmentation de 14.8% puisqu'on passe d'une proportion de 38.3% du total des flux à 53.1% en 2007 (annexe 10).

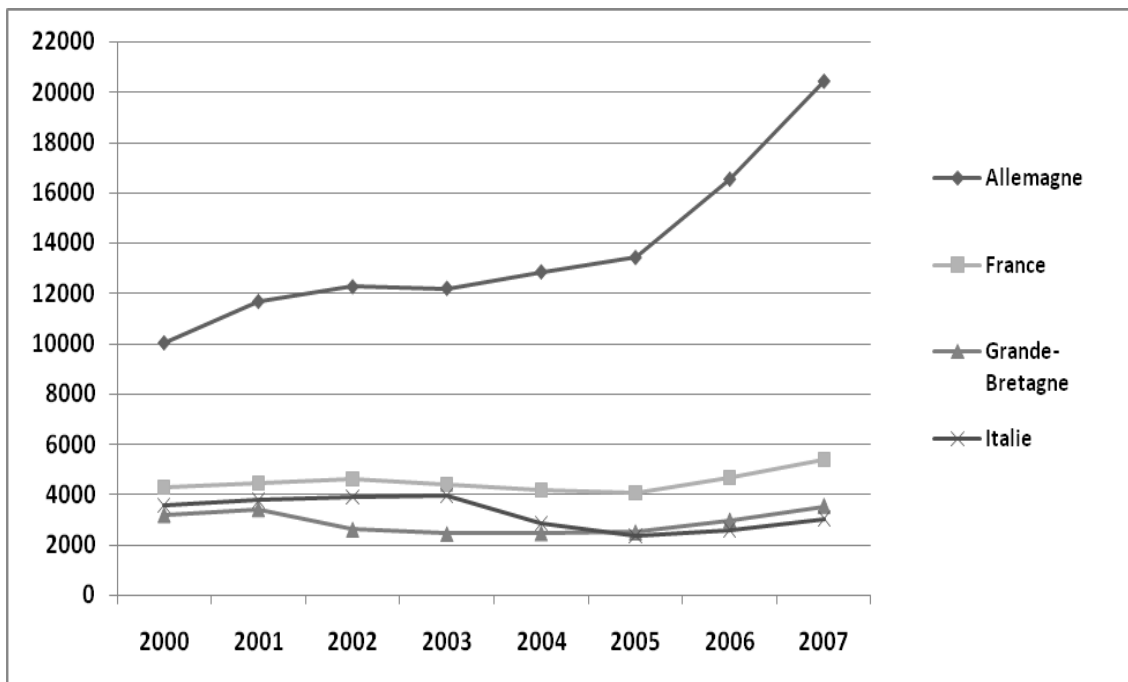
D'autre part, on peut voir que, de manière générale, les flux en provenance de Grande-Bretagne et de France augmentent légèrement entre 2000 et 2007, non sans avoir tout d'abord diminué dans l'intervalle. Comme le montre la figure 8, on passe de 3'179 entrées en 2000 (12.2% du volume total des flux de travailleurs hautement qualifiés) à 3'537 entrées en 2007 (9.2%) pour la Grande-Bretagne. En ce qui concerne la France, on assistait 4'303 entrées en 2000 (16.5%) et à 5'403 entrée en 2007 (14%). Remarquons toutefois que même si le nombre d'entrées de migrants hautement qualifiés de ce deux pays augmente

⁵⁵ Notons que, pour cette comparaison, nous ne prenons pas en compte Chypre et Malte, sur pied d'égalité avec les anciens, à compter du 1^{er} juin 2006.

entre 2000 et 2007, le poids pris par ceux-ci en valeurs relatives diminue légèrement, notamment à cause de l'augmentation marquée d'entrées de migrants allemands.

En ce qui concerne l'Italie, la diminution du nombre d'entrées annuelles est faible, au moins en valeurs absolues. On passe de 3'591 entrées en 2000 (13.7%) à 3'055 entrées en 2007 (7.9%). On atteint donc une baisse de 5.8%. Notons que, dans le cas de l'Italie, l'ampleur des flux est relativement stable jusqu'en 2003 et qu'elle diminue de manière marquée à partir de 2004 pour remonter en 2007. La figure 8 résume, en valeurs absolues, l'évolution du nombre d'entrées de migrants hautement qualifiés des quatre pays que nous venons de détailler.

Figure 8 : Evolution des entrées de travailleurs hautement qualifiés en Suisse, en provenance des quatre plus grands pays émetteurs de migrants, 2000-2007, en valeurs absolues



Source : ODM, Registre central des étrangers

S'agissant du groupe des quatorze « autres » états composant l'UE15/AELE, nous pouvons remarquer une certaine stabilité des flux en provenance de chaque pays durant toute la période. Notons toutefois la baisse des flux en provenance de l'Autriche, allant de 1'615 entrées sur territoire suisse en 2000 (6.2% du volume total des flux de travailleurs hautement qualifiés) à 1'466 entrées en 2007 (3.8%).

3.1.2.2 Les flux en provenance des Etats tiers

La figure 9 présente, en valeurs absolues et en pourcentage du nombre total d'entrées, l'évolution des entrées de migrants hautement qualifiés en provenance des Etats tiers pour les années 2000 et 2007. Une distinction s'opère par pays d'origine. Le détail annuel, de 2000 à 2007, se trouve en annexe 11.

Pour réaliser ce tableau, nous n'avons pas pris en compte de critères géographiques particuliers (groupements de nationalités par exemple), ce qui aurait pu être une façon de faire pour effectuer un classement parmi les pays. Nous avons préféré isoler les pays dont les moyennes annuelles des flux, entre 2000 et 2007, représentaient au moins 1% du volume moyen des flux en provenance des Etats tiers sur cette même période (pour les moyennes, voir annexe 8). Ce choix a été opéré afin de faire ressortir les principaux pays

d'origine des migrants provenant des Etats tiers et de montrer si certains pays sont des plus grands émetteurs de flux de migrants hautement qualifiés. Cela n'aurait pas été possible en procédant à des regroupements de nationalités.

Nous sommes, de fait, parvenus à diviser en deux groupes les pays d'origine des migrants. Les « pays principaux » regroupent 21 pays qui concentrent à eux seuls *en moyenne* 76.9% des flux sur la période étudiée. 109 états composent le groupe « autres pays », qui représente *en moyenne* 23.1% des flux entre 2000 et 2007. Cette division en deux nous semble appropriée puisqu'elle permet de faire ressortir les principaux pays d'origine des migrants.

Figure 9 : Evolution des entrées de travailleurs hautement qualifiés en provenance des Etats tiers, 2000 et 2007 (en valeurs absolues et en % du nombre d'entrées de migrants hautement qualifiés des Etats tiers)

Pays	2000		2007	
	absolues	%	absolues	%
Albanie	166	1.0%	395	2.0%
Australie	265	1.6%	272	1.4%
Brésil	554	3.4%	407	2.1%
Bulgarie	893	5.4%	531	2.7%
Chine (Rép. pop.)	158	1.0%	129	0.7%
Etats-Unis d'Amérique	1570	9.5%	1851	9.5%
Hongrie	386	2.3%	1010	5.2%
Inde	661	4.0%	2490	12.8%
Japon	178	1.1%	178	0.9%
Maroc	561	3.4%	236	1.2%
Moldavie	151	0.9%	357	1.8%
Pologne	392	2.4%	735	3.8%
Roumanie	978	5.9%	662	3.4%
Russie	1388	8.4%	1138	5.8%
Serbie-Monténégro	225	1.4%	265	0.8%
Slovaquie	978	5.9%	1046	5.4%
Tchéquie	656	4.0%	486	2.5%
Thaïlande	286	1.7%	154	0.8%
Turquie	292	1.8%	239	1.2%
Ukraine	1695	10.3%	2200	11.3%
Total "pays principaux"	12433	75.3%	14781	75.4%
Total "autres pays"	4079	24.7%	4687	24.6%
Total général	16512	100%	19468	100%

Source : ODM, Registre central des étrangers

Remarquons, tout d'abord, que les flux de travailleurs hautement qualifiés tendent à augmenter au cours de la période, comme l'atteste la figure 10. Notons que cette augmentation n'est réellement visible qu'à partir de 2006 et se poursuit en 2007. En effet, on passe de 16'885 entrées en 2005 à 18'253 entrées en 2006 pour finalement atteindre le chiffre de 19'468 en 2007.

La majorité des flux de migrants issus des Etats tiers provient d'Europe, et plus particulièrement de l'Europe de l'Est et des Balkans. L'Albanie (avec une *moyenne* de 430 entrées par année, représentant une *moyenne* de 2.5% du volume annuel des flux des Etats tiers), la Bulgarie (768 entrées, 4.4%), la Hongrie (549 entrées, 3.1%), la Pologne (457 entrées, 2.6%), la Roumanie (1109 entrées, 6.3%), la Slovaquie (1055 entrées, 6%), la Tchéquie (569 entrées, 2.7%) et l'Ukraine figurent et se révèlent être les principaux pays d'origine des professionnels entrés en Suisse au cours de la période 2000-2007.

L'Ukraine est d'ailleurs le pays d'où proviennent, *en moyenne*, le plus de migrants hautement qualifiés en provenance d'Etats tiers au cours de la période qui nous intéresse. Ceux-ci représentaient, *en moyenne*, 12.4% du total des migrants actifs occupés des pays tiers. Toutefois, les résultats concernant l'Ukraine sont à lire avec une *extrême précaution*. En effet, si l'on approfondi la recherche sur les professions exercées pour les migrants provenant de ce pays, on remarque que la grande majorité est classée au sein du type de professions NSP « danseurs, professeurs de danse, chorégraphes »⁵⁶. Il est certain qu'un grand nombre des migrants ou migrantes classés dans cette catégorie travaillent dans des cabarets, ce qui pour effet de « fausser » quelque peu les résultats. Toutefois, si l'on suit notre définition, ces professions sont considérées comme demandant de hautes qualifications puisqu'elles rentrent dans les groupes de base 2454 (chorégraphes et danseurs) et 3473 (musiciens, chanteurs et danseurs de rue, de boîte de nuit et assimilés) de la CITP. Cet état de fait révèle toutefois une autre limite inhérente au travail de recodage des professions classées suivant la NSP vers le système CITP.

En ce qui concerne les autres pays, les Etats-Unis sont en bonne place au niveau du classement, avec un pourcentage moyen annuel de 8.7% par rapport au total des flux. Concernant ce même pays, on assiste à une légère augmentation du nombre d'entrées entre 2000 (1570 entrées, 9.5% du volume annuels en provenance des Etats tiers) et 2007 (1851 entrées, 9.5%).

Le Brésil est le seul état d'Amérique du Sud figurant dans le classement des principaux pays d'origine au sein de ce regroupement, avec un nombre d'entrées annuelles tendant à diminuer (de 554 entrées à 407 entrées entre 2000 et 2007, qui se traduisaient, en termes relatifs à 3.4% et 2.1% du volume total concernant ces deux années). Notons également que le Maroc est l'unique pays africain comptabilisé au sein du classement des « principaux pays émetteurs » avec, cependant, une tendance générale du nombre d'entrées annuelles à la baisse.

De manière générale, les entrées annuelles comptabilisées par pays ne semblent pas subir d'énormes fluctuations. L'évolution est minime. Nous pouvons toutefois mettre en évidence quelques évolutions plus marquantes. Nous remarquons que les flux en provenance d'Inde augmentent de manière marquée entre 2004 et 2005 (de 820 entrées à 1'264 entrées, ce qui correspondait 4.9% et 7.5% des volumes annuels). Le nombre d'entrées d'Indiens hautement qualifiés augmente encore énormément en 2006 (1'824 entrées, 10% du volume annuel) et 2007 pour atteindre le chiffre de 2490 entrées (12.8%).

3.1.3 Synthèse

Au final, nous avons montré que, de manière générale, l'Europe géographique concentrait la majeure partie des pays d'origine des migrants hautement qualifiés se déplaçant vers la Suisse entre 2000 et 2007 (plus de 80% des professionnels provenaient de continent européen). De façon plus spécifique, nous avons mis en évidence que le nombre d'entrées de migrants hautement qualifiés issus de l'UE15/AELE augmente passablement au cours de la période étudiée alors que le nombre de migrants d'Etats tiers augmente également, mais de façon moindre. Ainsi, les flux annuels de migrants hautement qualifiés provenant augmentent de 2.3% par rapport à ceux des Etats tiers en huit ans.

Au niveau des pays d'origine, les professionnels hautement qualifiés allemands sont largement dominants par rapport aux autres nationalités. A titre d'exemple, sur les 57'948 entrées de travailleurs hautement qualifiés étrangers en Suisse en 2007, 20'441 étaient allemands. Outre cet afflux massif d'Allemands, les entrées en provenance de l'UE15/AELE

⁵⁶ Code prof. 38202 (annexe 3, p.121)

sont largement dominées par les nationalités françaises, italiennes et anglaises. Concernant les migrants en provenance de pays tiers, on constate que la majorité des migrants sont issus de pays de l'Europe de l'Est comme l'Ukraine, la Bulgarie, la Tchéquie ou encore la Slovaquie. L'Ukraine est d'ailleurs le pays tiers d'où proviennent le plus de travailleurs hautement qualifiés sur la période étudiée, avec une moyenne de 2'180 entrées annuelles. Les deux « grands » pays que sont les Etats-Unis et la Russie figurent également en haut de la liste des nationalités.

3.2 EVOLUTION DES FLUX SELON LE TYPE DE PROFESSIONS

Si nous avons montré que, globalement, les flux de travailleurs avaient passablement augmenté au cours de la période que nous traitons, penchons-nous à présent sur les types de professions occupés par les migrants hautement qualifiés entrés en Suisse et la façon dont la composition de ces activités a évolué avec le temps.

Nous avons vu précédemment que le RCE utilise la Nomenclature suisse des professions comme système de classement des entrées des étrangers. De fait, nous nous baserons sur celle-ci pour rendre compte de l'appartenance à tel ou tel regroupement de professions. Afin de ne pas nous perdre dans les méandres de trop nombreux groupes de métiers, nous utiliserons comme base de travail les divisions de professions proposées par la NSP⁵⁷. Cette catégorisation est passablement large. Ainsi, lorsqu'il s'agira de comprendre des mécanismes plus précis, nous travaillerons avec les classes de professions, chaque division étant séparée en plusieurs classes.

Il serait beaucoup plus logique, d'après ce qui a été énoncé dans la méthodologie, d'utiliser la CIP pour rendre compte de l'appartenance des migrants à tels ou tels regroupements de professions pour pouvoir tirer des tendances évolutives. Cependant, même si la détermination du niveau de qualification des travailleurs s'est faite en comparant les intitulés de professions de la NSP et de la CIP, établir une nouvelle comparaison pour déterminer à quel regroupement de professions de la CIP pourraient appartenir celles de la NSP se révélerait, dans ce cas-là, bien trop aléatoire.

Il apparaît que sur les neuf divisions de professions que compte la NSP, les migrants hautement qualifiés entrés en Suisse entre 2000 et 2007 appartiennent à cinq principales : les professions de l'hôtellerie, de la restauration et des services personnels (désormais abrégées *professions de l'hôtellerie et apparentées*), les professions commerciales et professions des transports et de la circulation (abrégées *professions commerciales et apparentées*), les professions de la santé, de l'enseignement de la culture et les professions scientifiques (abrégées *professions de la santé et apparentées*), les professions de la technique et de l'informatique et, finalement, les professions du management, de l'administration, de la banque et des assurances et professions judiciaires (abrégées *professions du management et apparentées*).

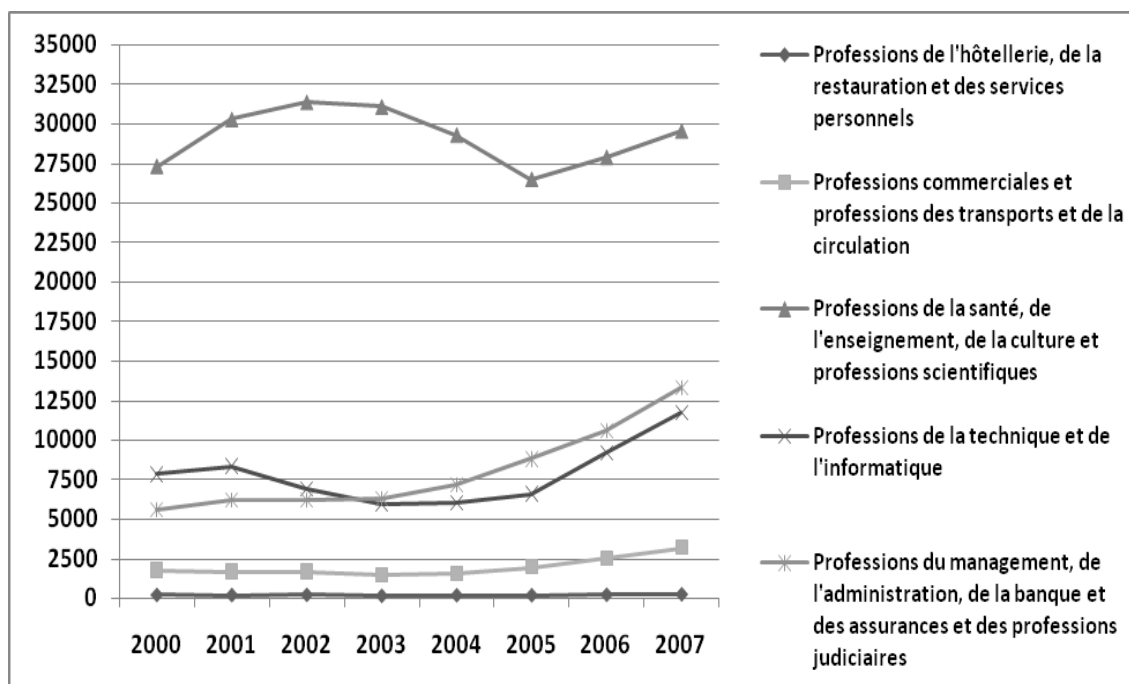
Nous discuterons tout d'abord de l'évolution générale des types de professions occupées par les migrants hautement qualifiés. Nous proposons ensuite de réutiliser le « découpage » en deux groupes selon les provenances des migrants afin de montrer si des différences peuvent être soulignées entre migrants provenant de l'UE15/AELE et migrants issus des Etats tiers.

⁵⁷ La nomenclature suisse des professions (NSP) comporte 9 divisions : les professions de l'agriculture, de l'économie forestière et de l'élevage, les professions de l'industrie et des arts et métiers (sauf la construction) ; les professions de la technique et de l'informatique ; les professions de la construction et de l'exploitation minière ; les professions commerciales et professions des transports et de la circulation ; les professions de l'hôtellerie, de la restauration et des services personnels ; les professions du management, de l'administration, de la banque et des assurances et professions judiciaires ; les professions de la santé, de l'enseignement et de la culture et les professions scientifiques et les indications non classifiables.

3.2.1 Evolution générale des types de professions

La figure 10 montre l'évolution générale du nombre d'entrées de migrants hautement qualifiés en Suisse en distinguant ceux-ci par division de professions. Les pourcentages mentionnés dans ce chapitre se retrouvent en annexe 12.

Figure 10 : Evolution des entrées en Suisse de travailleurs hautement qualifiés, 2000-2007, par divisions de professions (NSP), en valeurs absolues



Source : ODM, Registre central des étrangers

À la vue de la figure 10, nous constatons d'emblée qu'une distinction très nette s'opère entre les professions de la santé et apparentées et les autres divisions de professions. Le volume d'entrées de migrants hautement qualifiés appartenant à cette première division, en termes absolus, est chaque année nettement supérieur aux autres.

Même si nous avons mis en évidence la forte représentation des entrées de migrants appartenant aux professions de la santé et apparentées en comparaison avec les autres types de professions, nous pouvons remarquer qu'un changement s'opère de manière claire dans la structure des types d'activités occupées par les migrants hautement qualifiés durant la période étudiée. En effet, alors que les professions de la santé (et apparentées) représentaient 64.0% du volume total des flux de migrants hautement qualifiés en 2000 – ce chiffre est même monté jusqu'à 69.2% en 2003 –, on assiste à une forte baisse de ce type d'activités à partir de 2005 (60.1%) ; cette baisse se poursuivant de manière continue jusqu'en 2007 pour atteindre un chiffre de 50.9%. Ce déclin n'est pas visible en valeurs absolues. On assiste, au contraire, à une augmentation du nombre d'entrées (de 27'304 entrées en 2000 à 29'522 entrées en 2007). Ainsi, la baisse de proportion des entrées de migrants occupés dans les professions de la santé et apparentées est due à l'augmentation d'entrées de travailleurs occupés dans d'autres divisions.

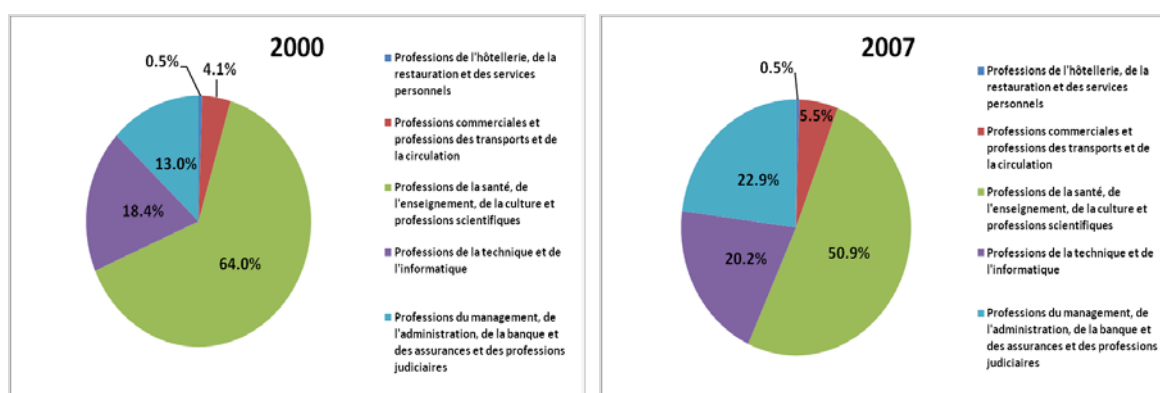
En effet, on constate l'augmentation du nombre d'entrées de migrants appartenant à deux principales divisions : (1) les professions du management et apparentées ainsi que (2) les professions de la technique et de l'informatique.

L'augmentation la plus frappante est à mettre au compte des professions du management et apparentées puisque les flux n'ont cessé d'augmenter entre 2000 et 2007, passant de 5'564

entrées à 13'296 entrées en 2007. En termes relatifs, cette progression constante se caractérise par une augmentation de près de 10%. Alors que la proportion de migrants appartenant à la division de professions du management et apparentées représentaient 13% du total des flux de migrants hautement qualifiés en 2000, ce chiffre grimpe à 22.9% en 2007.

Les flux de migrants occupés dans les professions de la technique et de l'informatique augmentent également, mais de manière moindre. 7'846 entrées sont comptabilisées en 2000 et 11'703 en 2007, après une baisse à 5'974 entrées en 2003. Même si on peut voir une augmentation du nombre d'entrées en chiffres absolus, la proportion de travailleurs hautement qualifiés occupés dans les professions de l'informatique et de la technique ne suit pas véritablement la même tendance. De 18.4% en 2000, on descend à 13.3% en 2003 pour finalement remonter à 20.2% en 2007. Au final, ce chiffre augmente tout de même mais n'évolue que de +1.8% entre 2000 et 2007.

Figures 11 et 12 : Répartition de l'ensemble des travailleurs hautement qualifiés par division de professions (NSP), 2000 et 2007 (en %)



Source : ODM, Registre central des étrangers

3.2.1.1 L'augmentation du poids des professions du management et apparentées ainsi que de celles de la technique et de l'informatique

S'il est vrai qu'on voit une augmentation de la proportion des professions du management et apparentées et, d'une manière moindre, de la technique et de l'informatique au sein des types d'activités qu'occupent les migrants hautement qualifiés, il nous semble intéressant de détailler plus spécifiquement la façon dont se répartissent les classes de professions au sein même de ces divisions. Nous nous limiterons aux années 2000 et 2007. Nous pourrions ainsi comprendre, d'une part, s'il existe des classes de professions dominantes au sein des deux divisions qui nous intéressent et, d'autre part, voir si, au sein même de ces divisions, des changements significatifs ont eu lieu entre 2000 et 2007 (pour les chiffres et pourcentages exacts, voir annexes 13 et 14).

Nous remarquons, premièrement, qu'aucune évolution significative ne peut être mise en évidence au sein de la répartition des proportions par classe. Même si les effectifs évoluent, positivement ou négativement, entre 2000 et 2007, les proportions prises par telle ou telle classe de professions restent à peu près similaires.

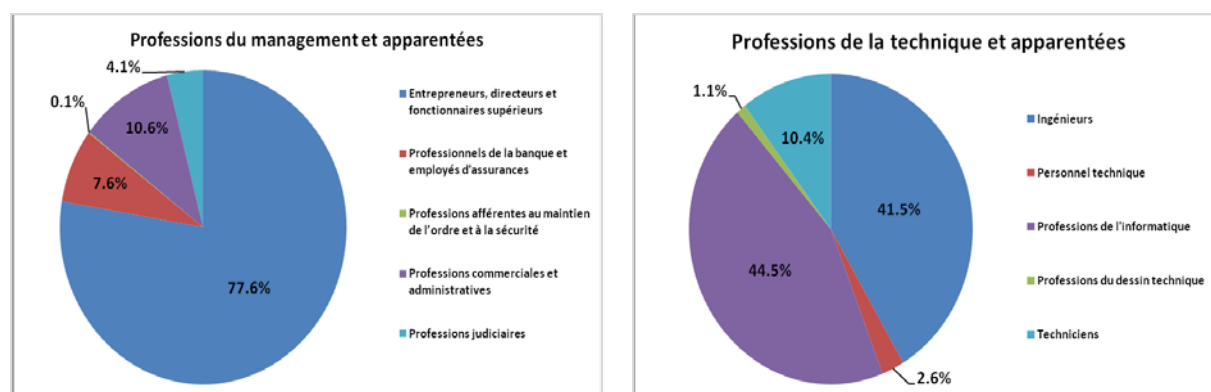
S'agissant des professions du management et apparentées, on constate que la grande majorité des migrants hautement qualifiés appartenant à cette division se concentre dans la classe des entrepreneurs, directeurs et fonctionnaires supérieurs (82.1% en 2000 et 77.6% en 2007). Les travailleurs occupés dans des professions commerciales et administratives représentent environ 10% de la population de cette division. Les trois autres classes

restantes que sont les professionnels de la banque et employés d'assurances (7.6% en 2007), les migrants actifs dans les professions afférentes au maintien de l'ordre et à la sécurité (0.1%) ainsi que les professionnels du domaine judiciaire (4.1%) représentent le reste de la division.

Ainsi, si les professions du management et apparentées prenaient de plus en plus de place au niveau de la composition des types de métiers dans lesquels les migrants hautement qualifiés étaient actifs entre 2000 et 2007, ce constat est principalement dû à l'augmentation du nombre d'entrées de la classe des entrepreneurs, directeurs et fonctionnaires supérieurs (on passe de 4'568 entrées en 2000 à 10'323 en 2007).

Au niveau des professions de la technique et de l'informatique, le constat est le même que précédemment. Même si les effectifs évoluent, les proportions entre différentes classes restent globalement les mêmes. Deux classes se distinguent très nettement des autres. Il s'agit des ingénieurs et des professionnels de l'informatique qui représentent à eux seuls plus de 85% de la population totale des professionnels de la technique et de l'informatique (respectivement 41.5% pour les premiers cités et 44.5% pour les seconds en 2007). Les techniciens représentaient, en 2007, 10.4% de la division, le personnel du dessin technique environ 2.6% et finalement les professionnels du dessin technique à peine 1,1%.

Figures 13 et 14 : Répartition des travailleurs hautement qualifiés occupés au sein des divisions professions du management et des professions de la technique et de l'informatique, par classes de professions (NSP), 2007 (en % du total des travailleurs occupés au sein de chaque division)



Source : ODM, Registre central des étrangers

3.2.1.2 La perte de vitesse des professions de la santé, de l'enseignement, de la culture ainsi que des professions scientifiques

Nous l'avons vu, la hausse de la proportion des entrées de migrants occupés dans les secteurs du management et apparentés ainsi que dans les secteurs de la technique et de l'informatique va de pair avec une nette diminution de celle des entrées de migrants occupés dans les secteurs de la santé et apparentées par rapport au total des flux de migrants hautement qualifiés. Examinons à présent la façon dont s'est opéré ce changement de manière plus détaillée en nous basant sur les classes de professions (voir annexe 15).

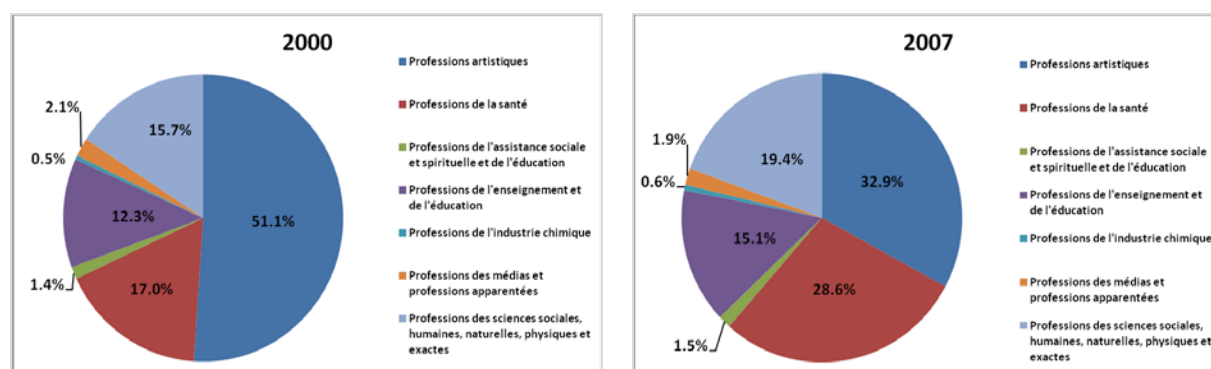
Premièrement, il semble important de constater que les professions artistiques sont dominantes au sein de cette division avec toutefois une forte baisse du nombre d'entrées de migrants occupés au sein de ce type d'activités sur la période qui nous intéresse (de 13'944 entrées en 2000 à 9'713 entrées en 2007, ce qui représentait respectivement 51.1% et 32.9% du total des flux de cette division de professions). Notons qu'il faut entendre le terme de « professions artistiques » au sens très large, puisqu'il réunit sous cette même dénomination des professions diverses telles que danseur, chef d'orchestre, orfèvre, designer, etc. Cela explique la grande place prise par cette classe de professions. Cela

montre également une des limites soulevées par l'utilisation de nomenclatures procédant à des regroupements de professions. Ces regroupements réunissent un nombre plus ou moins large de professions qui peuvent concerner différents secteurs. C'est pourquoi, ici, un chef d'orchestre se retrouve dans la même classe qu'un designer.

Alors même qu'on assiste à une forte baisse des entrées dans le domaine artistique, notons que toutes les entrées de migrants actifs dans les autres classes des professions augmentent de façon plus ou moins marquée ou, dans le pire des cas, stagnent. Ainsi, on assiste à une augmentation marquée de la proportion d'entrées dans les professions de la santé « pures » (médecins, dentistes, pharmaciens, etc.), le nombre d'entrées passant de 4'637 (représentant 17% de la division des professions de la santé et apparentées) à 8'434 (28.6%) en sept ans.

Les augmentations des autres classes sont moins marquées. Les professions de l'enseignement et de l'éducation (pédagogues, instituteurs, formateurs d'adultes, etc.) augmentent de 2.8%, les professions des sciences sociales, humaines, naturelles physiques et exactes (correspondant à une majorité de professions demandant une formation universitaire comme, par exemple, les économistes, politologues, sociologues, mathématiciens, physiciens, etc.) augmentent d'exactly 3.7%.

Figures 15 et 16 : Répartition des travailleurs hautement qualifiés occupés au sein de la division de la santé et apparentées, par classes de professions (NSP), 2000 et 2007 (en % du total des travailleurs occupés dans cette division)



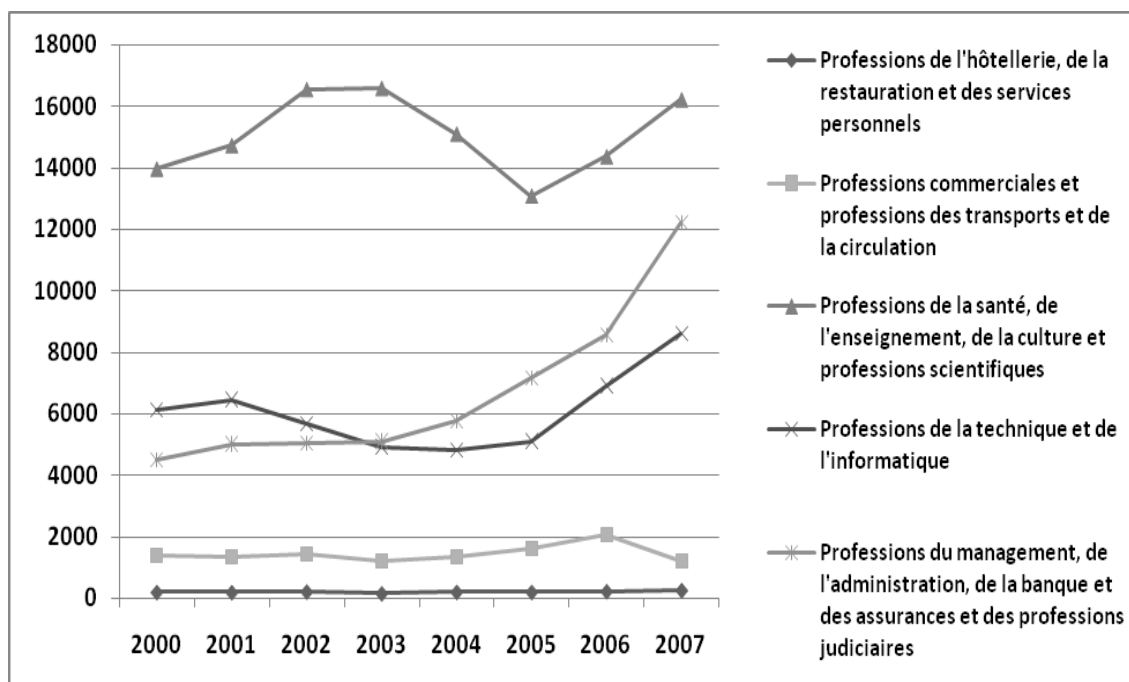
Source : ODM, Registre central des étrangers

3.2.2 Evolution des types d'activités selon la provenance

Nous avons montré qu'une modification dans la structure des types de professions occupées par les migrants hautement qualifiés s'opère entre 2000 et 2007. On assiste à une augmentation constante de la proportion de migrants appartenant aux professions du management et apparentées et professions de la technique et de l'informatique. Il nous semble à présent pertinent de voir si une différenciation dans les types de professions peut être mise en évidence selon la provenance des migrants. Pour ce faire, nous utiliserons à nouveau une distinction basée sur l'appartenance ou non à l'UE15/AELE.

3.2.2.1 Les flux en provenance de l'UE15/AELE

Figure 17 : Evolution des entrées en Suisse de travailleurs hautement qualifiés provenant de l'UE15/AELE, par divisions de professions (NSP), 2000-2007 (en valeurs absolues)



Source : ODM, Registre central des étrangers

Examinons à présent l'évolution du type d'activité des migrants hautement qualifiés provenant de l'UE15/AELE entre 2000 et 2007. Les chiffres détaillés et les pourcentages correspondants se trouvent en annexe 16.

Nous remarquons tout d'abord que, comme cela a été le cas lorsque nous avons traité de l'entier de la population migrante étrangère hautement qualifiée, les professions de la santé et apparentées occupent une place dominante. Cependant, la proportion de migrants occupés au sein de cette division de professions par rapport à la population totale tend à s'amenuiser au cours de la période (de 53.3% en 2000 à 42.1% en 2007) bien que, en chiffres absolus, le nombre d'entrées augmente légèrement (13'943 entrées en 2000 et 16'213 en 2007).

Comme lors du chapitre précédent, l'évolution la plus marquante est à mettre au compte des professions du management et apparentées avec une augmentation de 14.5% en huit années. Même si cette augmentation est constante, notons qu'elle ne s'accroît véritablement qu'à partir de 2004. De même que nous l'avons montré lors de l'évolution générale par type de professions, cette division dépasse proportionnellement au total des entrées de l'UE15/AELE, celle des professions de la technique et de l'informatique en 2003. Dans le cas des flux en provenance de l'UE15/AELE, l'évolution des flux de migrants occupés dans la technique et l'informatique ne suit pas exactement le même cheminement que pour l'ensemble des flux, Etats tiers compris. On assiste tout d'abord à une baisse de la proportion occupée par cette division jusqu'en 2003 (de 23.5% en 2000 à 17.6% en 2003). Cette même proportion, tout comme le nombre d'entrées de migrants appartenant à cette division, ne cesse d'augmenter à partir de 2004, atteignant 22.3% en 2007.

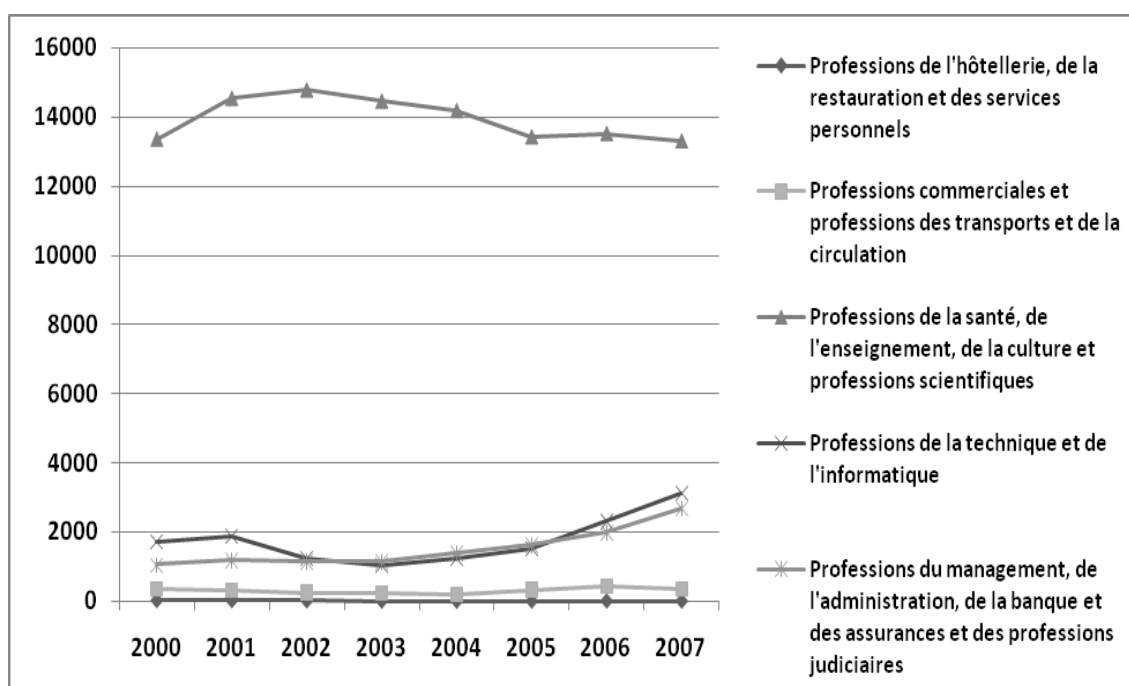
Finalement, les deux autres divisions n'ayant pas encore été discutées, prennent bien moins d'importance : les activités de l'hôtellerie et apparentées représentent annuellement moins de 1% des types de professions au sein desquelles des migrants hautement qualifiés

étrangers travaillent et les professions commerciales, professions des transports et de la circulation entre 3.1% et 6.5%.

3.2.2.2 Les flux en provenance des Etats tiers

La répartition des types de professions en ce qui concerne les migrants hautement qualifiés provenant des Etats tiers et son évolution diffèrent passablement de celles des migrants de l'UE15/AELE. Comme le montre la figure 18, les professions de la santé et apparentées représentent la très grande majorité des activités occupées par les migrants hautement qualifiés des Etats tiers. L'annexe 17 présente un tableau avec les chiffres et pourcentages exacts.

Figure 18 : Evolution des entrées en Suisse de travailleurs hautement qualifiés provenant d'Etats tiers, par divisions de professions (NSP), 2000-2007 (en valeurs absolues)



Source : ODM, Registre central des étrangers

En termes absolus, on assiste à une légère baisse du nombre d'entrées de professionnels de la santé et apparentées durant la période étudiée (13'361 entrées en 2000 contre 13'309 entrées en 2007) mais la prégnance de cette division de professions reste très grande face aux autres en 2007. En termes relatifs, cela se traduit par une baisse — somme toute très importante — de 12.5%, le nombre d'entrées des autres divisions augmentant de manière générale.

La place que prennent les professions du management et apparentées est bien moindre que dans le cas des flux de migrants provenant de l'UE15/AELE mais l'augmentation constante des entrées d'étrangers appartenant à cette division est toute aussi marquée que ce que nous avons montré pour les pays concernés par la libre circulation. De 1'053 entrées en 2000 (ce qui représentait 6.4% du volume des flux en provenance des Etats tiers), on passe 2'680 en 2007 (13.8%). On assiste donc à une augmentation de 7.4% entre 2000 et 2007.

Nous pouvons également mettre en évidence l'augmentation de la proportion des migrants occupés dans les professions de la technique et de l'informatique au cours de la période étudiée (+5.7%) malgré une légère baisse entre 2000 et 2003. Nous le voyons sur la figure

15, les professions de la technique et de l'informatique dépassent celles du management et apparentées à partir de 2006. La différence entre ces deux divisions croît en 2007. 3'113 migrants en provenance des Etats tiers entrés en Suisse cette dernière année étaient occupés dans les professions techniques (16% du volume des entrées en provenance des Etats tiers) alors qu'on comptabilisait 2'680 entrées de migrants hautement qualifiés occupés dans la division du management (13.8%).

À nouveau, les deux autres divisions, que sont les professions de l'hôtellerie et apparentées (environ 0.1%) ainsi que les professions commerciales et apparentées (entre 1.2% et 3.3%), ne représentent qu'une infime partie du volume des flux de migrants des Etats tiers.

3.2.3 Synthèse

L'élaboration de ce chapitre sur l'évolution des flux des élites en fonction de leur type de professions aura d'abord permis de montrer que la grande majorité des actifs occupés hautement qualifiés entrés en Suisse entre 2000 et 2007 travaillent dans les professions de la santé et apparentées. Cependant, un changement dans la structure des activités occupées par les migrants hautement qualifiés s'opère durant la période.

Alors que les entrées de personnes occupées au sein des professions de la santé et apparentées augmentent passablement dans les premières années de la période que nous étudions pour redescendre par la suite, on assiste à une hausse progressive des entrées de travailleurs occupés dans les professions du management et apparentées ainsi que, d'une manière marquée, dans les professions de la technique et de l'informatique. Après avoir détaillé de façon plus approfondie les entrées des migrants appartenant à ces deux divisions de professions, on peut affirmer que cette augmentation est surtout le fait des classes spécifiques de professions : les entrepreneurs, directeurs et fonctionnaires supérieurs, les ingénieurs et les professionnels de l'informatique.

Cette hausse des entrées de personnes occupées dans les deux divisions citées plus haut est observable à la fois en ce qui concerne l'UE15/AELE qu'en ce qui concerne les Etats tiers. Toutefois, elle est moins marquée dans le second cas. D'autre part, il existe un fossé bien plus grand entre les entrées de personnes travaillant dans les professions de la santé et apparentées, et les migrants occupés par d'autres types de professions, prenant une place bien moindre, dans le cas des Etats tiers. Les professions de la santé et apparentées dominant largement dans ce cas-là, les autres professions prenant bien moins d'importance.

4. CONCLUSION DE LA PARTIE

Nous souhaitons décrire l'évolution des flux de migrants internationaux hautement qualifiés vers la Suisse entre 2000 et 2007. En guise de conclusion générale, nous allons à présent synthétiser les apports essentiels des résultats décrits tout au long de cette quatrième partie. Nous approfondirons ces résultats en les mettant en lien direct avec nos hypothèses lors de la conclusion générale de ce travail.

4.1 EVOLUTION DE L'AMPLEUR DE LA MIGRATION HAUTEMENT QUALIFIEE

Il apparaît tout d'abord que, de manière générale, les flux de migrants hautement qualifiés une proportion somme toute assez faible en regard de l'ensemble de la population des travailleurs migrants entrés sur le territoire helvétique entre 2000 et 2007. La *moyenne* annuelle de la proportion d'entrées de travailleurs hautement qualifiés est de 29.3% contre 62.4% en ce qui concerne les migrants dotés d'un bagage de qualification moindre.

Cependant, il est important de constater que cette proportion augmente de 4.4% tout au long de la période étudiée. En chiffres absolus, cela se traduit par une augmentation de plus de 15'000 entrées entre l'année 2000 et l'année 2007. On peut donc affirmer que, globalement, les flux de migrants hautement qualifiés tendent à augmenter par rapport à ceux de travailleurs moins qualifiés.

Nous avons en outre montré que la migration hautement qualifiée ne se manifeste pas de la même manière selon que les migrants proviennent de l'UE15/AELE ou des Etats tiers. Ainsi, le nombre d'entrées annuelles des professionnels hautement qualifiés de l'UE15/AELE est supérieur, en chiffres absolus, au nombre d'entrées de ceux des Etats tiers. Cependant, la proportion représentée par les entrées de travailleurs qualifiés en regard de la totalité des flux de chaque entité est bien différente. Les migrants hautement qualifiés de l'UE15/AELE ne représente, *en moyenne* que 22.8% du total des flux annuels alors que ceux des Etats tiers en représente 57.4%.

Les différences entre les structures de qualifications des flux de migrants provenant de l'UE15/AELE et ceux de pays tiers sont, somme toute, assez logiques et peuvent s'expliquer par les effets du modèle de sélection des migrants. Rappelons qu'en 1998, la Suisse abandonne l'idée de la politique des trois cercles pour un modèle à « deux cercles ». Celui-ci place d'un côté les états de l'UE/AELE et, de l'autre, un cercle qui englobe « hors Union européenne ». Le premier cercle était considéré comme la zone naturelle de recrutement. Par contre, pour tous les migrants provenant des Etats tiers, un haut niveau de qualification était, et est encore demandé pour obtenir une autorisation de séjour. L'accent est donc mis sur la « haute qualification non-européenne ».

4.2 EVOLUTION DES FLUX DE MIGRANTS HAUTEMENT QUALIFIES

Après avoir considéré les flux de travailleurs hautement qualifiés par rapport aux autres types de travailleurs entrés en Suisse, intéressons-nous aux résultats mis en évidence en ce qui concerne les seuls migrants dotés d'un haut niveau de qualification.

Tout d'abord, la majorité des entrées en Suisse de migrants hautement qualifiés au cours de la période provient de l'UE15/AELE. En moyenne, elles représentaient 62.8% des flux annuels contre 37.2% pour les entrées de migrants des Etats tiers. Cependant, aucune évolution marquante ne peut être constatée au niveau de ces chiffres. Certes, le nombre d'entrées de migrants hautement qualifiés augmente, mais cette hausse, en valeurs absolues, est visible des deux côtés, ne faisant que peu évoluer les pourcentages. L'entrée en vigueur de l'ALCP en 2002 ne peut être considérée comme étant un tournant dans l'évolution des flux de migrants hautement qualifiés. On n'assiste à aucune augmentation marquée des flux en provenance de l'UE15/AELE à partir de 2002. Celle-ci est linéaire sur toute la période étudiée et va de pair avec une augmentation des entrées de migrants des Etats tiers.

Nous avons également montré que les flux en provenance de l'UE15/AELE étaient composés en grande partie par des entrées de travailleurs de quatre pays : l'Allemagne, la France, l'Italie et la Grande-Bretagne. Ces quatre pays d'origine représentent à eux seuls près de 80% des entrées. En ce qui concerne les flux des Etats tiers, ceux-ci sont majoritairement composés des migrants provenant de l'Europe de l'Est et des Balkans, des pays d'Amérique du Nord ainsi que de la Russie.

Finalement, nous avons traité de l'évolution de la structure des types d'activités au sein desquels les migrants hautement qualifiés sont occupés en établissant une distinction selon la provenance. De manière générale, la majorité des migrants occupent des professions dans le secteur de la santé et les secteurs apparentés. Toutefois, on assiste à une baisse de la

place prise par ce groupe de professions au profit des professions du management et apparentées (principalement des entrepreneurs et directeurs) ainsi qu'au profit de la technique et de l'informatique (principalement des ingénieurs et des informaticiens). Cette constatation est aussi vraie, toutefois en proportions différentes, si l'on se concentre uniquement sur les flux en provenance de l'UE15/AELE et des Etats tiers. Notons encore que la place prise par les professions de la santé et apparentées reste très forte en ce qui concerne les entrées de travailleurs des Etats tiers.

CINQUIEME PARTIE

Répartition spatiale des migrants hautement qualifiés en 2003 et 2007

1. INTRODUCTION

Cette seconde partie d'analyse diffère totalement de la précédente de par les objectifs visés, l'approche utilisée et les données étudiées. Notre objectif général est de répondre, ou au moins de donner des éléments de réponse pertinents, à notre seconde question de recherche. Pour rappel, celle-ci est formulée ainsi : *Comment se répartissent spatialement les étrangers hautement qualifiés sur le territoire helvétique ?* Nous utiliserons l'hypothèse qui s'y rattache pour structurer cette partie des résultats.

Notre hypothèse postule que les grands centres urbains helvétiques sont des lieux d'établissement privilégiés pour ce type de migrants en raison de la prééminence du secteur tertiaire en leur sein et, par conséquent, une structure du marché du travail plus adaptée à des professionnels très qualifiés que les zones urbaines plus petites ou les zones rurales.

Notons que la question à laquelle nous tentons ici de donner des éléments de réponses mériterait, à elle seule, la réalisation d'une étude approfondie. Nous sommes conscients de traiter cette question de manière certainement trop sommaire, notamment au niveau de la méthodologie employée. Nous chercherons donc, encore une fois, à décrire le phénomène et bien moins à l'expliquer⁵⁸.

1.1 DECRIRE LA REPARTITION SPATIALE DES MIGRANTS HAUTEMENT QUALIFIES : CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

Schématiquement, on peut affirmer que plus un ensemble urbain est grand, plus il concentre une part importante d'emplois dans le secteur tertiaire. Nous supposons donc ici que la taille des communes urbaines joue un rôle sur l'attraction des migrants internationaux hautement qualifiés. Plus une commune est grande, plus elle devrait concentrer d'étrangers hautement qualifiés.

En outre, on remarque que les grandes structures urbaines concentrent une grande majorité des activités tertiaires (Zürich en premier, les quatre autres grands centres urbains helvétiques suivant juste derrière) mais également que ces mêmes activités tertiaires s'étalent à présent dans les communes de banlieues de grands centres comme l'Ouest lausannois, le Limmattal ou encore le long du contournement genevois. Le phénomène ne se limite d'ailleurs pas aux « cinq grandes » puisqu'il est également bien visible autour de centres plus petits comme Lucerne, Lugano, Fribourg ou encore Zoug (SCHULER et al., 2007 : 318). De fait, nous avons choisi d'utiliser une typologie spatiale s'articulant autour des agglomérations et non autour des communes.

La statistique suisse délimite des agglomérations depuis 120 ans afin de tenir compte de l'urbanisation, phénomène fondamental structurant toute l'organisation du territoire. Avec le temps, leur définition statistique est devenue un important instrument de mesure du dynamisme du processus d'urbanisation et tant qu'expression sociale et économique de la modernisation de la société. Une agglomération doit remplir, entre autres, les cinq conditions suivantes correspondant à différents aspects de l'urbanité : former un ensemble d'au minimum 20'000 habitants, grâce à la réunion des territoires de plusieurs communes adjacentes ; posséder une zone centrale formée d'une commune-centre ; une continuité du bâti entre communes adjacentes et commune centre ; au minimum un tiers de la population active occupée doit travailler dans la zone centrale (cette interdépendance fonctionnelle est mesurée à l'aide des flux de pendulaires) ; la proportion de personnes résidentes travaillant dans le secteur primaire ne doit pas dépasser le double de la moyenne nationale (SCHULER, DESSEMONTET et JOYE, 2005 : 147-148).

⁵⁸ A ce propos, voir le travail de mémoire réalisé à l'Université de Neuchâtel par Widmer (2008).

Nous nous appuyerons sur la délimitation issue du recensement fédéral de la population de 2000. Celle-ci distingue cinquante agglomérations et cinq villes isolées ; le nombre de régions urbaines étant donc de cinquante-cinq. Le nombre de communes étant rattaché à des agglomérations est d'environ 800, ce qui correspond approximativement aux trois quarts de la population du pays (SCHULER *et al.*, 2007 : 60). Les autres communes sont considérées comme « rurales » ou « hors zone urbaine ».

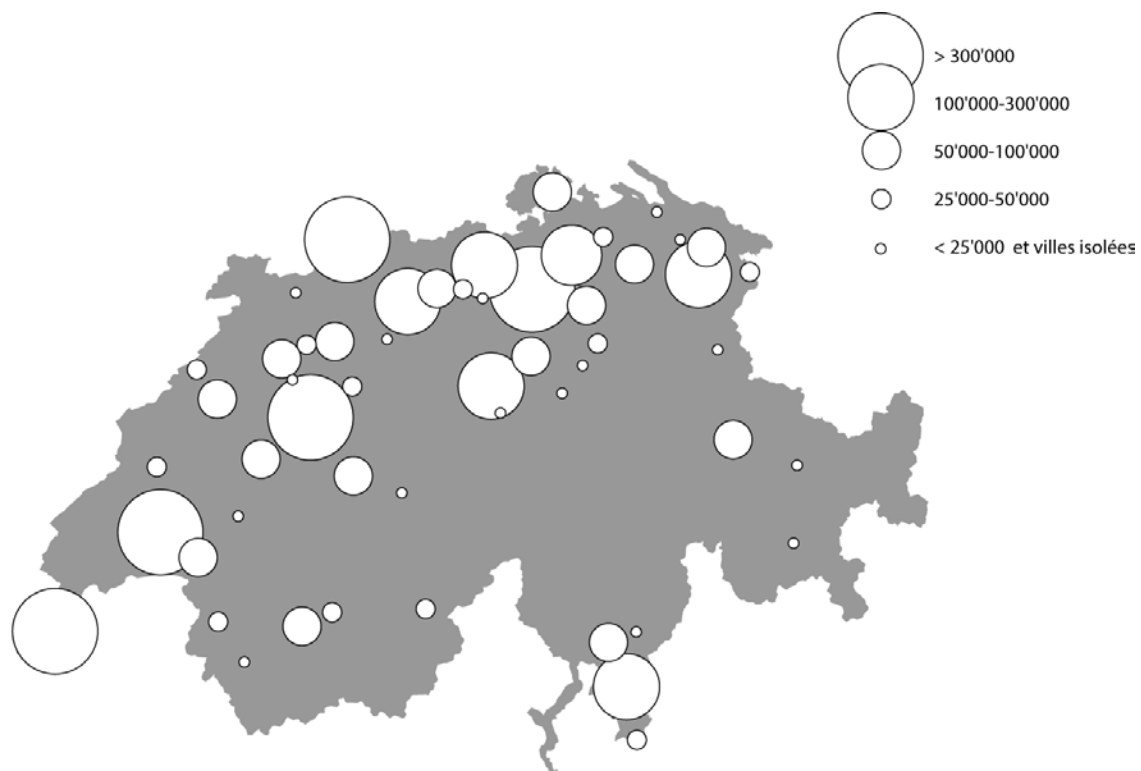
Travailler sur autant d'agglomérations aurait été fastidieux et n'aurait certainement pas permis de mettre en évidence des résultats significatifs. Nous les avons par conséquent agrégé selon le nombre d'habitants qu'elles comportent afin d'en obtenir 5 niveaux urbains, plus 1 niveau n'appartenant pas aux zones urbaines⁵⁹. Nous justifions ce découpage par la volonté de travailler sur un modèle hiérarchique en termes de population. Au final, nous travaillons donc sur 6 niveaux que voici⁶⁰ :

1. Agglomérations de plus de 300'000 habitants (niveau 1)
Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Zürich
2. Agglomérations comptant entre 100'000 et 300'000 habitants (niveau 2)
Exemples : Lucerne, Winterthur, St-Gall, Lugano
3. Agglomérations comptant entre 50'000 et 100'000 habitants (niveau 3)
Exemples : Neuchâtel, Aarau, Locarno, Sion, Vevey-Montreux
4. Agglomérations comptant entre 25'000 et 50'000 habitants (niveau 4)
Exemples : Wetzikon-Pfäffikon (ZH), Yverdon-les-Bains, Grenchen, Chiasso-Mendrisio
5. Agglomérations et villes isolées de moins de 25'000 habitants (niveau 5)
Exemples : Delémont, Wohlen (AG), Martigny (ville isolée), Davos (ville isolée)
6. Communes hors zone urbaine (niveau 6)

⁵⁹ Une zone urbaine comprend : (a) des agglomérations, (b) des villes autres que celles faisant partie des agglomérations (villes isolées)

⁶⁰ La liste complète des agglomérations constituant les cinq premiers types énumérés ici se trouve en annexe 3.

Figure 19 : Représentation cartographique de la répartition des agglomérations appartenant aux cinq premiers niveaux de la hiérarchie urbaine, selon leur taille



Carte réalisée avec Philcarto

Élaboration : Gertsch, 2008 / Source : OFS, Niveaux géographiques de la Suisse, 2000

1.2 STRUCTURE DE LA PARTIE

Nous chercherons tout d'abord à montrer quel poids prennent les migrants hautement qualifiés au sein des différents niveaux de la hiérarchie urbaine, de quelle façon se répartit globalement la population étrangère hautement qualifiée et s'il existe des différences dans la répartition des principaux groupes de nationalités des migrants.

Dans le prolongement direct de notre hypothèse, nous concentrerons ensuite notre étude sur les grandes agglomérations à proprement parler. Si notre hypothèse tend à se confirmer, il sera important de comprendre quels types de migrants sont installés dans les grands centres en termes de nationalités et de types de professions. Il sera également intéressant de montrer si, entre les cinq grands centres urbains helvétiques, des différences significatives sont visibles dans l'attractivité qu'ils exercent sur les migrants internationaux hautement qualifiés.

De plus, l'intérêt de cette partie, de par la nature des données que nous traitons, est que nous pourrions, en préambule, détailler de façon précise la composition de la population étrangère hautement qualifiée (avec ses sous-ensembles) comme ce qui a été montré dans notre approche méthodologique de la définition du travailleur hautement qualifié.

1.3 DONNEES TRAITÉES

L'analyse de la répartition spatiale des migrants hautement qualifiés en Suisse s'effectuera avec la seconde base de données statistiques à notre disposition : l'enquête suisse sur la

population active. Nous nous sommes basés sur les données des années 2003 et 2007. En effet, l'année 2003 est la première à intégrer un nombre suffisant d'étrangers pour bénéficier d'un échantillon représentatif et 2007 est l'année la plus récente à disposition. Travailler sur deux années différentes nous permettra d'établir une comparaison entre elles et de montrer si d'éventuelles évolutions sont observables au cours de ce laps de temps.

Au niveau des variables traitées, il est important de noter que dans cette partie, sont considérées comme actifs étrangers, toutes les personnes d'origine étrangère ayant pris part aux enquêtes et faisant partie de la population résidente permanente âgée de 15 ou plus (étrangers établis, titulaires d'un permis de séjour, diplomates et fonctionnaires étrangers). En outre, les personnes possédant une double nationalité (suisse et étrangère) ainsi que les apatrides ne sont pas incorporées aux résultats détaillés ci-après.

1.4 RAPPEL

Il s'agira donc de mettre en évidence de quelle manière se répartissent les étrangers qualifiés sur le territoire. Au préalable, nous avons donc dû différencier les étrangers interrogés dans le cadre de l'ESPA selon leur niveau de qualification. Pour ce faire, nous bénéficions de variables sur leur occupation (selon la CITP) et sur leur niveau de formation (selon la CITE). Nous avons effectué un croisement des deux variables pour attribuer le niveau de qualification à chaque étranger.

2. DESCRIPTION DES EFFECTIFS DE LA POPULATION ETRANGERE ACTIVE EN 2003 ET 2007

Avant de décrire la répartition spatiale de la population étrangère hautement qualifiée lors des années 2003 et 2007, il convient d'avoir un aperçu introductif sur la composition générale des effectifs de travailleurs étrangers établis en Suisse, mais également sur la composition particulière des effectifs de migrants hautement qualifiés.

La figure 20 détaille la composition générale de la population étrangère active selon le niveau de formation et leur occupation pour les années 2003 et 2007.

Figure 20 : Répartition de la population étrangère active (occupée) selon le niveau de formation et l'occupation, 2003 et 2007 (en % du total de la population étrangère)

	2003	2007	Variation entre 2003 et 2007
Hautement formée et occupée	17.9%	23.9%	6.0%
Non hautement formée mais occupée	15.7%	14.6%	-1.1%
Hautement formée mais non occupée	4.8%	5.4%	0.7%
Total de la population étrangère hautement qualifiée	38.4%	43.9%	5.5%
Non hautement qualifiée	61.6%	56.1%	-5.5%
Total général	100.0%	100.0%	

Sources : OFS, ESPA 2003 et ESPA 2007

Nous remarquons tout d'abord que, de façon globale, la proportion d'actifs étrangers non hautement qualifiés est supérieure à celle des actifs étrangers hautement qualifiés, bien qu'en quatre ans l'écart se restreigne. Les étrangers hautement qualifiés représentaient 38.4% du total général en 2003. Ce chiffre a augmenté de 5.5% pour atteindre 43.9% en 2007.

Examinons à présent la composition détaillée de la population étrangère hautement qualifiée selon les trois sous-ensembles décrits au point 4.3 de notre méthodologie.

Comme le montre la figure 20, la grande majorité de cette population est composée par deux sous-ensembles : les étrangers hautement formés et occupés ainsi que les étrangers non hautement formés mais occupés. Même si les données ne sont nullement comparables, ce constat légitime en partie notre choix de travailler avec la profession comme seul indicateur du niveau de qualification dans l'analyse des flux entre 2000 et 2007. En effet, le pourcentage de travailleurs étrangers hautement formés mais n'occupant pas de poste adapté à leur niveau de formation (cas de suréducation⁶¹), est relativement peu élevé. Il apparaît dès lors que notre étude ne négligerait qu'un faible pourcentage de professionnels surdiplômés. En outre, il convient de rappeler que ce résultat est comparable à celui mis en évidence par Pecoraro (2006 : 3) en se basant sur les Recensements fédéraux de la population. Selon son étude, 5.9% de la population migrante étaient « surqualifiés » en 2000.

Nous proposons de ne pas détailler d'avantage la composition de la population migrante hautement qualifiée. Nous avons toutefois calculé de manière précise ces compositions (en croisant CITP et CITE) lors des années 2003 et 2007. Elles se trouvent dans les tableaux des annexes 18 et 19.

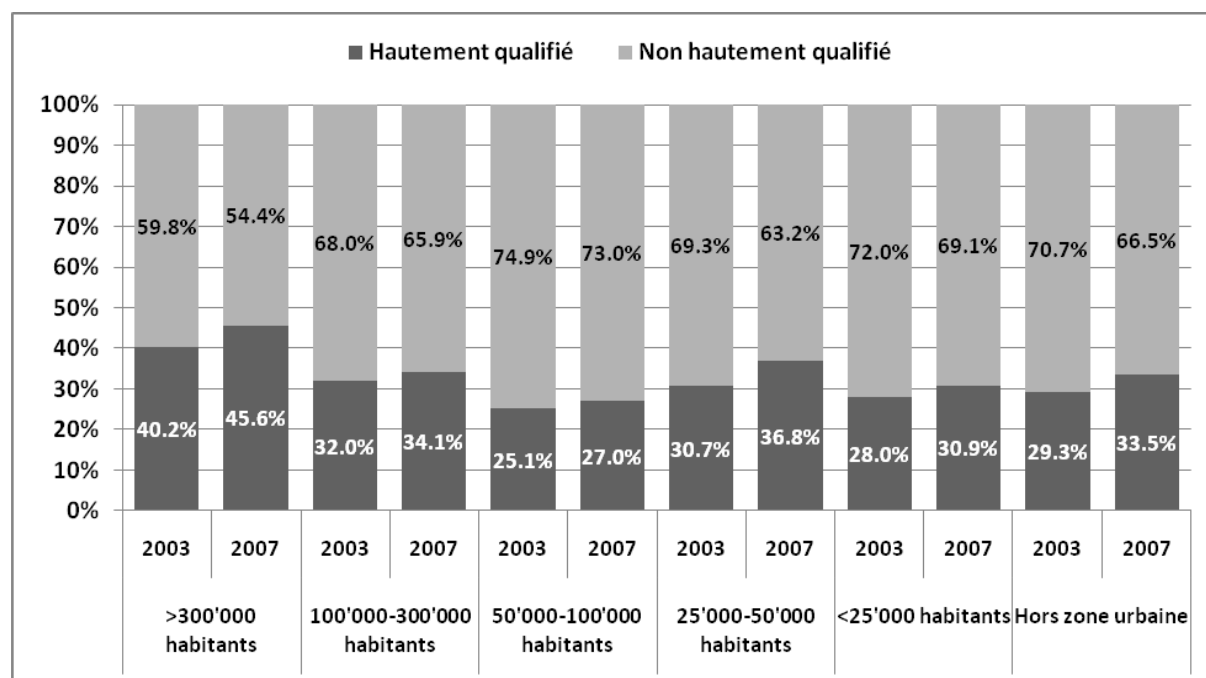
3. REPARTITION SPATIALE DES MIGRANTS SELON LE NIVEAU DE QUALIFICATION

Rappelons que nous avons choisi de travailler en fonction de la taille des zones urbaines. Nous avons divisé ces zones en 6 niveaux hiérarchiques, le dernier niveau étant considéré comme « hors zone urbaine ».

Il s'agit de montrer de quelle façon se compose la structure de qualification de la population migrante au sein de la hiérarchie urbaine. Nous souhaitons ici comprendre quelle place prennent les migrants hautement qualifiés par rapport aux moins qualifiés, au sein des zones urbaines de tailles différentes. La figure 21 présente donc la répartition des étrangers actifs en Suisse selon notre découpage territorial et en distinguant leurs niveaux de qualifications.

⁶¹ Pour rappel, un cas de suréducation (cas où une personne est surdiplômée) peut être constaté lorsqu'un travailleur occupe un emploi qui requière un niveau de formation inférieur à celui qu'il possède. Il s'agit, dans la figure 20, de 4.8% et 5.4% représentés par les actifs « hautement formés mais non occupés » pour les années 2003 et 2007.

Figure 21 : Répartition spatiale des étrangers en Suisse par niveau dans la hiérarchie urbaine, selon leur niveau de qualification, 2003 et 2007 (% du total de la population étrangère active)



Source : OFS, ESPA 2003 et ESPA 2007

Il faut, premièrement, noter que quel que soit le niveau de la hiérarchie urbaine pris en compte, la population étrangère hautement qualifiée est sous-représentée par rapport à celle composée de travailleurs étrangers moins qualifiés. Cette sous-représentation diffère toutefois selon la taille des agglomérations ou selon le fait que les étrangers résident dans une zone rurale.

Ainsi, nous constatons que les agglomérations de plus de 300'000 habitants réunissent une part plus grande de migrants hautement qualifiés que les zones urbaines de taille inférieure prise en compte dans notre découpage. En effet, la proportion de professionnels hautement qualifiés réunis au sein des plus grands centres urbains suisses atteint 40.2% en 2003 et 45.6% en 2007 contre respectivement 59.8% et 54.4% pour les étrangers non hautement qualifiés. Ce premier niveau de la hiérarchie urbaine est le seul au sein duquel cette même proportion dépasse les 40%. Ailleurs, la part prise par les étrangers dotés d'un haut niveau de qualification est moindre et se situe approximativement entre 25% et 37% suivant l'année et la taille des agglomérations considérée.

Il faut en outre mettre en évidence un autre résultat significatif : la constante évolution positive de la proportion de migrants hautement qualifiés, entre 2003 et 2007, par rapport aux migrants dotés d'un niveau de qualification inférieur. Cette augmentation peut être observée, quel que soit le niveau de la hiérarchie urbaine considéré.

On peut tout de même remarquer que celle-ci est plus ou moins marquée selon la taille des structures urbaines étudiées. Ainsi, l'augmentation la plus marquée est visible au sein d'agglomérations de niveau 3 (entre 50'000 et 100'000 habitants) avec +6.1% en l'espace de quatre ans. Celles de plus de 300'000 habitants voient également leur proportion de migrants hautement qualifiés grandement augmenter entre 2003 et 2007 avec une différence de +5.4% comme nous l'avons vu précédemment. L'accroissement est moindre, et ne dépasse pas les 5%, au sein des agglomérations d'une autre taille ainsi qu'au sein des communes situées hors zones urbaines : elle atteint 2.1% pour les zones urbaines comptant entre 100'000 et 300'000 habitants, 1.9% pour celles qui comptent entre 25'000 et 50'000

habitants, 2.9% pour celles de moins de 25'000 habitants et 4.2% pour toutes les communes n'appartenant pas aux zones urbaines.

En résumé, deux constatations marquantes doivent être mises en évidence à la vue de la figure 21. Premièrement, il apparaît clairement que, quel que soit le niveau considéré, les professionnels hautement qualifiés sont passablement sous-représentés par rapport à la population étrangère moins qualifiée. Toutefois, la différence est moindre au sein du premier niveau de la hiérarchie urbaine helvétique. En outre, il est également à remarquer, qu'entre 2003 et 2007, on assiste partout à une augmentation de la place prise par les migrants hautement qualifiés par rapport aux migrants moins qualifiés. Cette augmentation est surtout visible dans les plus grands centres urbains ainsi qu'au sein des agglomérations comptant entre 50'000 et 100'000 habitants (plus de 5%).

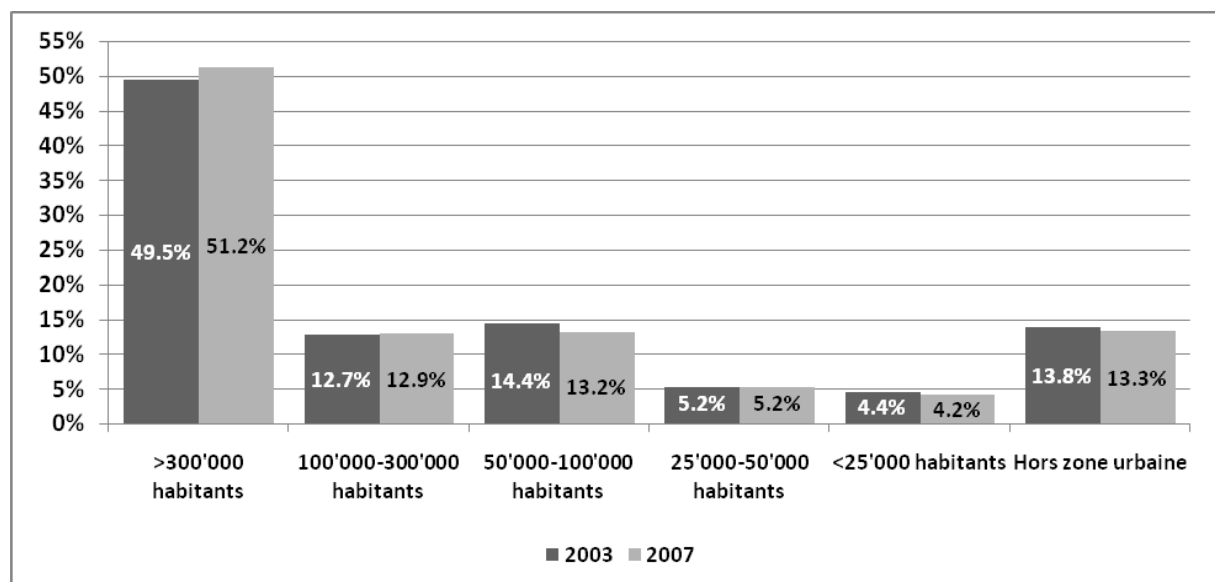
4. REPARTITION SPATIALE DES MIGRANTS HAUTEMENT QUALIFIES

Nous allons à présent nous focaliser plus précisément sur les migrants hautement qualifiés. Nous proposons de poursuivre l'analyse en montrant d'abord comment les seuls migrants hautement qualifiés se répartissent entre les niveaux de la hiérarchie urbaine utilisés dans notre analyse. Nous montrerons ensuite comment les principaux groupes de nationalités de ces mêmes migrants se répartissent sur le territoire helvétique.

4.1 REPARTITION GENERALE

La figure 22 présente de manière détaillée la façon dont se répartissent les migrants hautement qualifiés au sein des niveaux de la hiérarchie urbaine considérés.

Figure 22 : Répartition des migrants hautement qualifiés par niveau dans la hiérarchie urbaine, 2003 et 2007 (en % du total des migrants hautement qualifiés de chaque année)



Source : OFS, ESPA 2003 et ESPA 2007

L'observation de la figure 22 est frappante. Les grandes agglomérations helvétiques concentrent près de la moitié des étrangers hautement qualifiés établis dans le pays. En effet, 49.5% des migrants hautement qualifiés résidant en Suisse en 2003 et 51.2% de ces mêmes migrants en 2007 sont domiciliés dans les cinq agglomérations de plus de 300'000 habitants : Bâle, Berne, Zürich, Lausanne et Genève. On assiste, en outre, à une légère

augmentation (1.8%) de la proportion de professionnels étrangers hautement qualifiés, y étant établis, en quatre ans.

La proportion de migrants hautement qualifiés résidant dans les agglomérations de plus petite taille est bien moindre. Ainsi, trois niveaux concentrent entre 12% et 15% environ de travailleurs hautement qualifiés. Il s'agit des agglomérations comptant entre 100'000 et 300'000 habitants, celles comptant entre 50'000 et 100'000 habitants ainsi que les zones non urbaines. Finalement, les agglomérations de 25'000 à 50'000 habitants comptaient 5.2% d'étrangers hautement qualifiés en 2003 et 2007 alors qu'on en comptabilisait 4.2% dans celles de moins de 25'000 habitants et les villes isolées lors de cette même année, avec une baisse de 0.2% par rapport à 2003.

Le fossé entre les « grandes agglomérations » et les niveaux de la hiérarchie urbaine est donc énorme. Ce constat va tout à fait dans le sens de notre troisième hypothèse qui postule que les migrants hautement qualifiés ont tendance à se concentrer majoritairement dans les grands centres urbains helvétiques en raison d'un marché de l'emploi plus adapté à leurs compétences. Cette surreprésentation des étrangers hautement qualifiés dans les cinq plus grandes zones urbaines suisses nous amènera, par la suite, à orienter notre analyse sur celles-ci de manière plus approfondie.

4.2 REPARTITION SPATIALE DES PRINCIPAUX GROUPES DE NATIONALITES

S'il est vrai que, de manière générale, la population migrante hautement qualifiée établie en Suisse se concentre majoritairement dans les agglomérations de plus de 300'000 habitants, examinons à présent si des différences s'opèrent dans la répartition spatiale selon la nationalité des migrants.

Pour ce faire, il a fallu procéder à des regroupements. En effet, il était impossible d'obtenir des résultats clairs en intégrant chaque nationalité dans l'analyse. Nous avons donc agrégé les quelques 120 nationalités de travailleurs hautement qualifiés étrangers présentes dans l'enquête ESPA en différents groupes nationaux.

Nous nous sommes donc, d'une part, basés sur des critères purement géographiques ; d'autre part, nous nous sommes inspirés de l'agrégation de nationalités utilisée dans la publication de l'OFS « la population étrangère en Suisse » pour traiter de différences de niveaux de formation des étrangers actifs été occupés (OFS, 2006 : 39)⁶². Nous sommes parvenus à classer les pays d'origine des migrants en 7 groupes distincts :

- i.* Europe de l'Est et Balkans⁶³
- ii.* Nord et ouest de l'Europe⁶⁴
- iii.* Sud de l'Europe⁶⁵
- iv.* Asie⁶⁶
- v.* Afrique⁶⁷

⁶² Ce qui explique par exemple le choix de ne pas considérer, contrairement à ce que nous avons fait dans l'analyse des flux, l'Europe géographique dans son ensemble mais de séparer les pays du sud de l'Europe des pays du nord et de l'ouest de l'Europe.

⁶³ Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Ukraine, Serbie, Slovaquie, Slovénie, République tchèque, Roumanie, Croatie, Macédoine, Pologne, Hongrie, Kosovo.

⁶⁴ Allemagne, France, Belgique, Danemark, Finlande, Royaume-Uni, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Autriche.

⁶⁵ Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Malte.

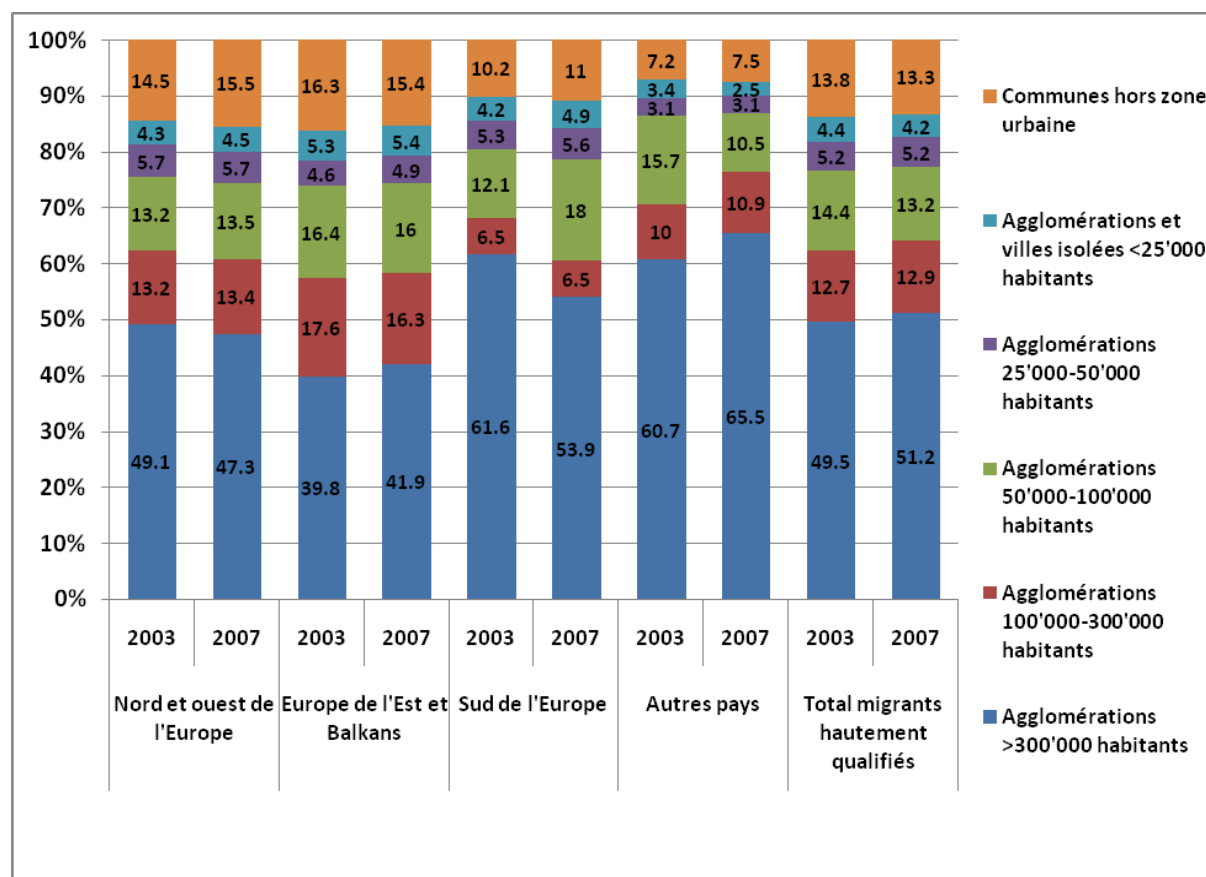
⁶⁶ Chine, Afghanistan, Arabie saoudite, Arménie, Bangladesh, Biélorussie, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Malaisie, Singapour, Syrie, Taiwan, Thaïlande, Sri Lanka, Vietnam, Israël, Liban, Turquie, Pakistan, Philippines.

vi. Amérique latine⁶⁸vii. Autres nationalités⁶⁹

Nous avons remarqué que, sur les sept différents groupes nationaux de migrants hautement qualifiés présents en Suisse, trois représentent plus du 80% du total de ces mêmes migrants (voir annexe 20). Il s'agit du nord et de l'ouest de l'Europe (54.1% en 2003), de l'Europe de l'Est et des Balkans (18.8%) et, enfin, du sud de l'Europe (8.9%). Ces trois groupes réunis représentaient à eux seuls 81.8% réunis du total de la population étrangère hautement qualifiée établie en Suisse en 2003. Ces chiffres ont quelque peu baissé en 2007 (notamment au profit de l'Asie), mais ces groupes nationaux restent tout de même aux trois premières places.

Ainsi, nous avons choisi, pour une meilleure représentation graphique sur la figure 23, de focaliser notre attention sur eux et de détailler leur répartition au sein de la hiérarchie urbaine. Les autres groupes nationaux (Asie, Afrique, Amérique latine et autres nationalités) ont été regroupés sous l'appellation « autres pays » sur cette même figure.

Figure 23 : Répartition des quatre principaux groupes de nationalités par niveau dans la hiérarchie urbaine, 2003 et 2007 (en % de la population hautement qualifiée de chaque groupe de nationalités)



Source : OFS, ESPA 2003 et ESPA 2007

⁶⁷ Libéria, Libye, Kenya, Guinée, Gabon, Ghana, Ethiopie, Erythrée, Egypte, Côte-d'Ivoire, Angola, Afrique du Sud, Algérie, Mali, Maroc, Ouganda, Nigéria, Namibie, Sénégal, Togo, Tunisie, Soudan, Zimbabwe, Cameroun, Burkina Faso, Congo.

⁶⁸ Mexique, Pérou, Moldavie, Nicaragua, Chili, Panama, Uruguay, Venezuela, Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, République dominicaine, Costa Rica, Cuba, Equateur.

⁶⁹ Australie, Bahamas, Barbade, Haïti, Nouvelle-Zélande, Russie.

Nous observons sur la figure 23 que, quel que soit le groupe de nationalités considéré, les agglomérations de plus de 300'000 habitants apparaissent comme des lieux d'établissement privilégiés par rapport aux zones urbaines de plus petite taille. Des différences sont toutefois visibles entre les groupes. Ainsi, il apparaît qu'entre les trois principaux groupes nationaux, les migrants du sud de l'Europe ont plus tendance à s'établir dans les grands centres que ceux du nord et de l'ouest de l'Europe ou ceux de l'Europe de l'Est et des Balkans.

Parmi les migrants hautement qualifiés du sud de l'Europe, 61.5% résidaient dans des agglomérations de plus de 300'000 habitants en 2003. On assiste cependant, à une baisse en 2007 (53.9%). Celle-ci est en partie due à l'augmentation de migrants du sud de l'Europe établis dans les villes comptant entre 50'000 et 100'000 habitants (de 12.1% à 18% en 4 années). Le deuxième niveau est largement dépassé par le troisième. Pourtant, si l'on regarde la situation concernant le total des migrants, les proportions d'étrangers hautement qualifiés établis au sein de ces deux niveaux sont à peu près égales.

Concernant les migrants du nord et de l'ouest de l'Europe, les grands centres apparaissent également comme très attractifs. 49.1% des migrants appartenant à ce groupe en 2003 et 47.3% en 2007 étaient installés dans des agglomérations de plus de 300'000 habitants. Les plus petites agglomérations (deuxième et troisième niveaux) concentraient entre 26% et 27% de ces migrants en 2003 et 2007 alors que les quatrième et cinquième niveaux attiraient entre 4% et 6% des migrants. Finalement, les communes rurales attiraient respectivement 14.5% et 15.5% de ces personnes lors des deux années étudiées.

La façon dont se répartissent les migrants venus d'Europe de l'Est et des Balkans sur le territoire helvétique n'est pas exactement la même que celle concernant les deux groupes discutés précédemment. Même si le premier niveau de la hiérarchie urbaine apparaît toujours comme un espace d'établissement privilégié, la part de migrants issus de l'Est et des Balkans présente en son sein est plus faible que les autres groupes nationaux. Ils représentaient 39.8% en 2003 et 41.9% en 2007. Par rapport aux autres groupes de nationalités, les deuxième et troisième niveaux de la hiérarchie urbaine de l'est et des Balkans.

Notons également que c'est parmi le groupe de nationalités regroupées sous l'étiquette « autre pays » qu'on retrouve les plus hauts pourcentages de personnes résidentes dans les grandes agglomérations, avec une hausse relativement forte entre 2003 (60.7%) et 2007 (65.5%). Il apparaît donc qu'entre les différents groupes de nationalités, les migrants en provenance de pays situés hors de l'Europe géographique ont plus tendance à s'établir dans les grands centres. Cette constatation est surtout valable pour l'année 2007.

Nous remarquons également que, schématiquement, plus l'on descend vers des agglomérations ou villes de plus petite taille, plus le pourcentage de migrants hautement qualifiés est faible. Cependant, les communes situées hors zone urbaine semblent représenter une exception puisque, quels que soient les groupes de nationalités, le pourcentage de migrants établis en leur sein est plus élevé qu'au sein des quatrième ou cinquième niveaux.

4.3 SYNTHÈSE

Nous proposons de revenir sur les résultats présentés lors des deux chapitres précédents afin d'en souligner les éléments à retenir.

Nous avons premièrement discuté de la manière dont se répartit la population étrangère hautement qualifiée entre nos six niveaux d'analyse. Le résultat est net : près de 50% des migrants hautement qualifiés domiciliés en Suisse en 2003 et 2007 sont établis au sein des agglomérations de plus 300'000 habitants (premier niveau de la hiérarchie urbaine). La

moitié de l'ensemble des professionnels étrangers résidant sur le territoire helvétique est donc concentrée au sein des plus grands centres urbains. Ce pourcentage augmente même légèrement entre 2003 et 2007 (de 49.5% à 51.2%). On peut sans conteste affirmer que les migrants hautement qualifiés sont grandement attirés par ces mêmes grands centres. Ce résultat va dans le sens de notre troisième hypothèse.

Trois niveaux de la hiérarchie urbaine rassemblent respectivement à peu près le même pourcentage de migrants hautement qualifiés. Il s'agit des agglomérations comptant entre 100'000 et 300'000 habitants, celles comptant entre 50'000 et 100'000 habitants ainsi que les communes situées hors zone urbaine. Chacune de ces entités rassemble entre 12.5 et 14.5% du total de la population considérée, ce qui est considérablement moins que le pourcentage issu du premier niveau. Finalement, les quatrième et cinquième niveaux (agglomérations comptant entre 25'000 et 50'000 habitants, ainsi que celles comptant moins de 25'000 habitants) réunissent chacun environ 5% de la population étrangère hautement qualifiée.

Nous nous sommes ensuite intéressés à la répartition spatiale des principaux groupes de nationalités composant la population étrangère hautement qualifiée. Il apparaît que trois groupes de nationalités représentent près de 80% de cette population en 2003 et en 2007. Il s'agit du nord et de l'ouest de l'Europe, du sud de l'Europe ainsi que d'un groupe constitué des pays de l'est de l'Europe et des Balkans. Quel que soit le groupe de nationalités considéré, les migrants hautement qualifiés ont en majeure partie tendance à être attirés par les grandes agglomérations. Des différences sont toutefois visibles entre les groupes nationaux. Ainsi, les migrants hautement qualifiés du Sud de l'Europe ont plus tendance à être attirés par les agglomérations du premier niveau de la hiérarchie urbaine que ceux du nord et de l'ouest de l'Europe ou ceux de l'est de l'Europe et des Balkans, malgré une forte baisse (-7.7%) entre 2003 et 2007. Toutefois, les migrants les plus attirés par ces mêmes grands centres sont ceux qui proviennent de pays situés hors de l'Europe géographique (Asie, Afrique, Amérique latine et autres nationalités). 60.7% des migrants réunis au sein de ce regroupement étaient installés dans des agglomérations de plus de 300'000 habitants en 2003. Ce chiffre augmente en 2007 pour atteindre 65.5%.

5. SITUATION DANS LES AGGLOMERATIONS DE PLUS DE 300'000 HABITANTS

Nous venons de voir qu'une grande majorité des migrants hautement qualifiés, toutes nationalités confondues, étaient attirés par les grandes agglomérations helvétiques. Dès lors, nous proposons d'enrichir l'analyse en nous focalisant uniquement sur les grands centres. Nous mettrons d'abord en évidence la façon dont se décompose les différents groupes nationaux au sein de ces structures urbaines. Si l'on sait que les migrants de chaque groupe de nationalités sont majoritairement attirés par les plus grandes agglomérations, il sera intéressant de comprendre quel poids prend chacun de ces groupes, par rapport aux autres, au sein des grands centres.

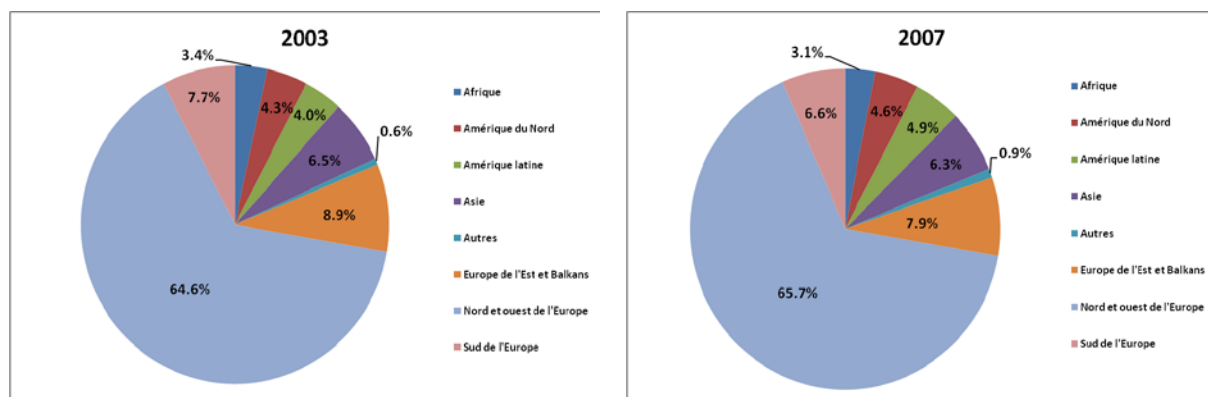
Nous détaillerons ensuite quels types de professions les migrants hautement qualifiés exercent. Pour terminer, nous chercherons à voir s'il existe des différences dans les « forces d'attraction » de ces cinq agglomérations composant le premier niveau de la hiérarchie urbaine. On peut, en effet, supposer que certains de ces centres urbains sont plus attractifs que d'autres pour les migrants hautement qualifiés. Il s'agira de le montrer.

5.1 LES GROUPES NATIONAUX

Pour détailler la composition des nationalités de la population étrangère hautement qualifiée dans les grands centres, nous reprendrons la répartition par groupes nationaux utilisée au point 4.2 de la présente partie. Nous développerons toutefois plus en profondeur en détaillant les groupes nationaux qui avaient été classés sous l'appellation « Autres pays ».

Les figures 24 et 25 détaillent le pourcentage représenté par chaque groupe de nationalités dans les grands centres lors des années 2003 et 2007.

Figures 24 et 25 : Répartition des étrangers hautement qualifiés au sein des agglomérations de plus de 300'000 habitants, selon les groupes nationaux, 2003 et 2007 (en % du total des étrangers établis)



Source : OFS, ESPA 2003 et ESPA 2007

Nous l'avons vu, trois groupes de nationalités représentaient globalement, en 2003 et 2007, plus de 80% de la population étrangère hautement qualifiée établie en Suisse. Ces trois groupes sont également majoritaires au sein des agglomérations de plus 300'000 habitants.

Le groupe principalement représenté est celui des pays du nord et de l'ouest de l'Europe (64.6% en 2003 et 65.7% en 2007). Secondement, on retrouve le groupe constitué des pays de l'Europe de l'Est et des Balkans qui représentaient 8.9% des étrangers établis au sein du premier niveau de la hiérarchie urbaine en 2003 et 7.9% en 2007. Finalement, les pays du sud de l'Europe constituaient respectivement 7.7% et 6.6% de la population étrangère hautement qualifiée lors des deux années étudiées dans cette partie.

Si ces trois groupes se détachent des autres, on peut tout de même constater que la proportion de migrants venus d'Asie est assez proche de celle des migrants du sud de l'Europe. Les professionnels issus du groupe « asiatique » représentaient respectivement 6.5% et 6.3% des étrangers hautement qualifiés établis dans les grands centres en 2003 et 2007. La fluctuation est donc minime en quatre années. Aucun changement marquant n'est visible dans les pourcentages des autres groupes de nationalités entre les deux années étudiées dans cette partie. L'Amérique latine représentait 4% en 2003 et 4.9% en 2007, l'Amérique du Nord respectivement 4.3% et 4.6% et l'Afrique 3.4% et 3,1%. Finalement, le groupement « autres pays » représentait moins de 1% lors de chaque année. A titre comparatif, il est à constater les migrants hautement qualifiés du nord et de l'ouest sont moins représentés au sein des autres niveaux de la hiérarchie urbaine. Leur proportion avoisine les 40% dans les agglomérations comptant entre 100'000 et 300'000 habitants ainsi que dans les agglomérations de niveau 3. Elle varie entre 30% et 40% au sein des 3 derniers niveaux. A chaque fois, c'est principalement la proportion de migrants provenant du Sud de l'Europe qui augmente.

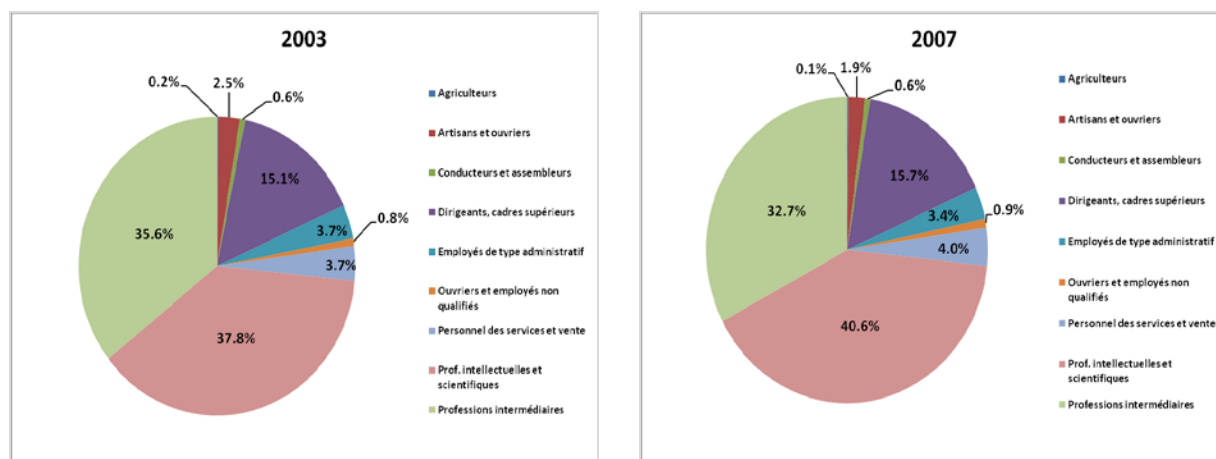
Au final, nous le voyons bien sur les figures 23 et 24, on n'assiste pas à de grandes fluctuations dans la composition des pays d'origine des migrants hautement qualifiés entre 2003 et 2007. Lorsqu'il y en a, elles sont infimes. Retenons que les migrants du nord et de l'ouest de l'Europe composent (très) majoritairement la population des migrants hautement qualifiés établis dans les grands centres.

5.2 LES TYPES DE PROFESSIONS CITP (GRANDS GROUPES)

A la différence de ce qui a été fait lors de notre analyse de l'évolution des flux entre 2000 et 2007, nous nous baserons ici sur la CITP pour rendre compte des types de professions occupées par les migrants hautement qualifiés au sein des grands centres. Étant donné que ce système de classement nous permet, avec le classement CITE, d'évaluer le niveau de qualification des migrants et bénéficiant de cette variable d'analyse dans le cadre des enquêtes ESPA, il nous semble pertinent d'utiliser ce système de classement plutôt qu'un autre⁷⁰. Nos résultats de recherche étant scindés en deux parties distinctes liées aux deux questions de recherche, et ne cherchant pas à décrire les mêmes phénomènes ni comparer les résultats de ces deux parties, nous pensons en outre que le choix de travailler avec la CITP comme système de classement ne pose pas de problème dans le cadre de cette étude.

Il est à rappeler que la Classification internationale type des professions compte dix grands groupes classés selon une échelle hiérarchique (des postes à hautes responsabilités aux postes n'en demandant que peu) mais également par type d'activités. Par souci de clarté mais également de concision nous nous limiterons à décrire la composition des grands groupes de professions⁷¹.

Figures 26 et 27 : Répartition des grands groupes de professions occupées par les migrants hautement qualifiés dans les agglomérations de plus de 300'000 habitants (en % de la population étrangère hautement qualifiée)



Source : OFS, ESPA 2003 et ESPA 2007

Le premier constat à effectuer est que la majorité des migrants hautement qualifiés occupe des postes qui requièrent précisément de hautes qualifications (selon la définition adoptée dans notre partie troisième partie, chapitre 4.2).

Il s'agit des groupes de professions CITP 1 (dirigeants et cadres supérieurs), 2 (professions intellectuelles et scientifiques), et 3 (professions intermédiaires). Ce constat est logique

⁷⁰ Pour rappel, nous avons utilisé la Nomenclature suisse des professions dans l'analyse de l'évolution des flux entre 2000 et 2007 car les intitulés de professions du Registre central des étrangers se basaient sur cette classification.

⁷¹ La CITP s'articule en effet en quatre groupes imbriqués les uns dans les autres et de plus en plus précis dans la dénomination des types de professions.

puisque nous avons précédemment montré, au chapitre 2 de la présente partie, que sur l'ensemble de la population étrangère (tous niveaux de qualifications pris en compte), le pourcentage de migrants hautement qualifiés formés mais non occupés était relativement faible et avoisinait les 5%⁷².

On le voit sur les figures 26 et 27, les professions intellectuelles et scientifiques et les professions intermédiaires sont les plus représentées en 2003 et 2007 au sein des grands centres. On peut toutefois constater, dans l'intervalle de ces quatre années, une légère diminution de la part prise par les professions intermédiaires (-2.9%) alors que celle des professions intellectuelles et scientifiques passait de 37.8% à 40.6%. Les dirigeants et cadres supérieurs, quant à eux, représentaient respectivement 15.1% en 2003 et 15.7% en 2007.

Finalement, il subsiste un certain nombre de migrants hautement qualifiés occupant des professions demandant un niveau de formation inférieur au leur. Il s'agit, sur les figures 26 et 27, des artisans et ouvriers, des conducteurs et assembleurs, des employés de type administratifs, du personnel des services et de la vente et, pour terminer, des migrants qui occupent un poste d'« ouvrier ou employé non qualifié ». Il s'agit ici de comprendre avec prudence ce dernier terme. En effet, le niveau de qualification, dans la CITP, n'a pas le même sens que ce que nous entendons au sein de ce travail. Il faut entendre le poste d'employé non qualifié comme un poste ne demandant strictement aucun niveau de formation.

Le personnel des services et ventes représentaient, quant à eux, environ 4% en 2003 et 2007, les employés de type administratif environ 3.5%, les artisans et ouvriers environ 2%, les ouvriers et employés non qualifiés entre 0.8 et 0.9% et les conducteurs et assembleurs exactement 0.6%. On le voit, plus on descend dans la hiérarchie de la classification internationale type de professions, moins les migrants hautement qualifiés établis au sein des grandes agglomérations sont représentés.

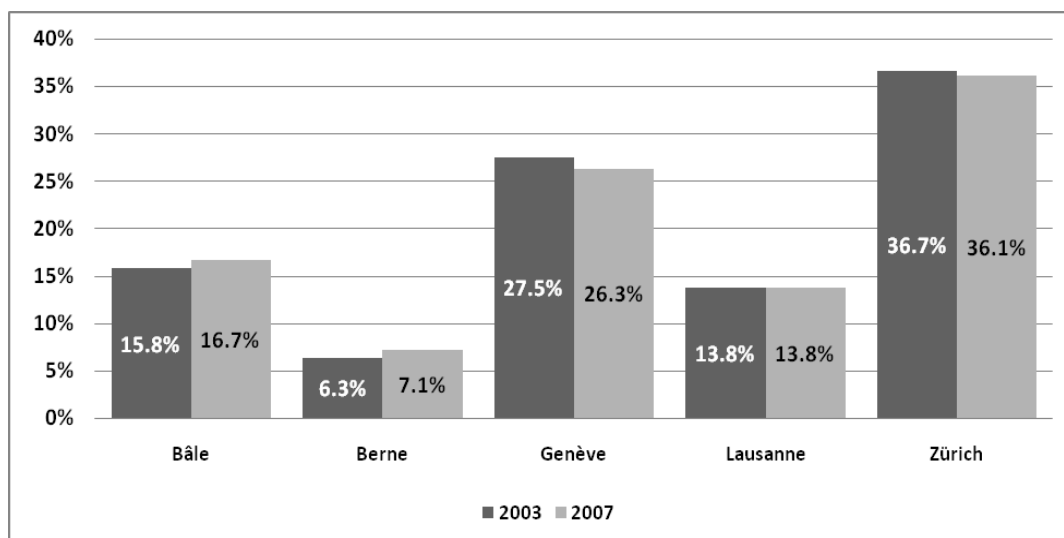
5.3 L'IMPORTANCE DE GENEVE ET ZÜRICH

Nous entendons traiter ici de la répartition des migrants hautement qualifiés établis au sein du premier niveau de la hiérarchie urbaine. La question que nous nous posons est la suivante : *comment les migrants hautement qualifiés établis au sein du premier niveau de la hiérarchie urbaine se répartissent-ils entre les agglomérations faisant précisément partie de ce même niveau ?*

L'analyse de la répartition spatiale des migrants hautement qualifiés à précédemment montré que, de manière globale, ceux-ci étaient majoritairement établis au sein des agglomérations de plus de 300'000 habitants. Il s'agit pour nous de montrer s'il existe des différences dans l'attractivité de chacune d'entre elles. Autrement dit, il s'agira de savoir si, parmi les migrants installés dans les grands centres, ceux-ci choisissent plutôt Bâle, Berne, Genève, Lausanne ou Zürich. Le résultat nous permettra d'orienter la suite de l'analyse.

⁷² Rappelons que nous avons détaillé toutes les professions appartenant aux trois premiers grands groupes de la CITP en annexe 2.

Figure 28 : Répartition des étrangers hautement qualifiés établis dans les agglomérations suisses de plus de 300'000 habitants (en % du total de la population étrangère hautement qualifiée établies dans les agglomérations de plus de 300'00 habitants)



Source : OFS, ESPA 2003 et ESPA 2007

On le voit sur la figure 28, deux agglomérations se distinguent très nettement des autres. Il s'agit de Zürich et Genève qui concentraient à elles seules, en 2007, 62.4% des migrants résidants dans les agglomérations de plus de 300'000 habitants (36.1% pour Zürich et 26.3% pour Genève). Notons que la diminution de cette proportion, entre 2003 et 2007, est faible. En effet, ces deux agglomérations concentraient respectivement 36.7% et 27.5% de la population étrangère hautement qualifiée des grands centres en 2003, ce qui représentait en tout 63.2%.

Bâle et Lausanne forment un deuxième groupe. On assiste à une augmentation de 0.9% à Bâle entre 2003 et 2007 (de 15.8% à 16.7%) alors que cette même proportion est stable à Lausanne (13.8% pour les deux années considérées). Finalement, Berne représente le plus faible pourcentage des migrants hautement qualifiés résidant dans les agglomérations de niveau 1. La proportion était de 6.3% en 2003 et de 7.1% en 2007.

5.4 SYNTHÈSE

Parvenus au terme de ce chapitre visant à donner un aperçu descriptif de la situation de la migration hautement qualifiée dans les grandes agglomérations, il nous semble pertinent de revenir brièvement sur les éléments essentiels que nous avons traités au cours de celui-ci. Ce chapitre s'est principalement focalisé sur deux aspects : la nationalité et les types de professions des migrants. Nous avons également discuté de la répartition spatiale des travailleurs hautement qualifiés étrangers au sein du premier niveau de la hiérarchie urbaine.

Les travailleurs étrangers hautement qualifiés établis dans les grands centres sont majoritairement originaires de pays du nord et de l'ouest de l'Europe. En effet, ils représentaient, en 2003 et 2007, environ 65% de la population étrangère établie dans les grandes agglomérations helvétiques. Les migrants issus de pays du sud de l'Europe ainsi que ceux issus de l'est de l'Europe et des Balkans suivent mais avec des proportions bien moindres (aux alentours de 7% pour les premiers cités et entre 8% et 9% pour les seconds). Finalement, les migrants asiatiques, africains, latino-américains et nord-américains arrivent derrière, représentant entre 3% et 6.5% de la population étrangère hautement qualifiée des grands centres suivant le groupe de nationalité. Aucune évolution marquée n'est à noter entre 2003 et 2007. En résumé, la majorité des migrants hautement qualifiés

résidant dans les agglomérations de plus de 300'000 habitants provient de pays de l'Europe géographique.

Nous avons ensuite traité des genres de professions occupées par la population étrangère hautement qualifiée. Logiquement, la majorité des migrants hautement formés occupe une place de travail au sein de l'un des trois premiers grands groupes de la CITP (plus de 85% pour les deux années étudiées). Environ 15% occupent des places de dirigeants ou de cadres supérieurs. Les migrants hautement qualifiés occupant un emploi dans les domaines intellectuels ou scientifiques représentaient la plus grande part en 2003 (37.8%) et en 2007 (40.6%). Enfin le groupe touchant aux professions intermédiaires concernait entre 32% et 37% des étrangers hautement qualifiés suivant l'année. Le reste des migrants hautement qualifiés occupe principalement des places dans les domaines administratifs ainsi que dans les services et la vente.

Pour terminer, il s'agissait de montrer comment se distribuent spatialement les migrants hautement qualifiés établis dans les grandes agglomérations. Nous souhaitons savoir si certaines de ces agglomérations attirent plus de migrants hautement qualifiés que d'autres. Nous avons donc uniquement considéré la population étrangère hautement qualifiée et montré leur répartition selon l'agglomération dans laquelle ils sont établis. Il ressort clairement que deux agglomérations constituent des « pôles d'attraction » privilégiés pour les migrants hautement qualifiés. Il s'agit de Zürich (36.1% en 2007) et Genève (26.3% en 2007) qui concentrent à elles seules plus de 60% des professionnels étrangers des grands centres. Notons toutefois que l'effet de taille joue un rôle important dans ces résultats. Genève et Zürich sont, en effet, les deux plus grandes agglomérations helvétiques et il est, dans une certaine mesure, logique qu'elles concentrent une part importante des migrants hautement qualifiés. Pour affiner ces mêmes résultats, il conviendrait de travailler avec des quotients ou indices de localisation.

6. FOCALISATION SUR GENEVE ET ZÜRICH

Nous constatons donc que Zürich et Genève sont deux villes qui apparaissent comme des lieux d'établissement attractifs pour les migrants hautement qualifiés. Ce constat nous pousse à aiguiller notre analyse vers l'étude plus approfondie de ces deux agglomérations. Quand bien même ces deux villes sont plus attractives, qu'en est-il de la nationalité et des types de professions occupées par les migrants en leur sein ? Y a-t-il des différences significatives entre ces deux agglomérations passablement éloignées géographiquement et n'appartenant pas à la même région linguistique ?

6.1 LES GROUPES NATIONAUX

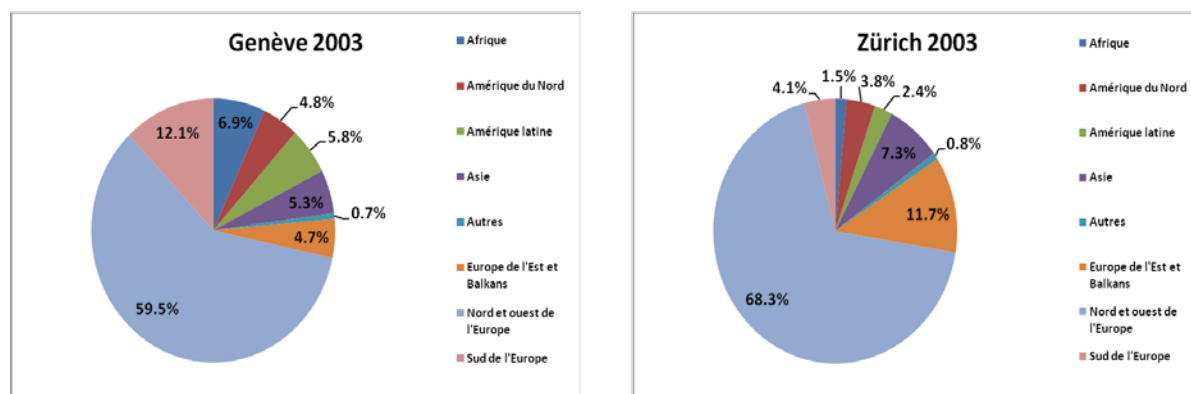
Les figures 29 et 30 montrent des différences passablement marquées dans la structure de la composition de la population étrangère hautement qualifiée par groupes nationaux en 2003, selon que les migrants soient établis à Genève ou Zürich.

En effet, on remarque que Genève attire plus de professionnels des pays du sud de l'Europe (12.1% pour Genève contre 4.1% pour la capitale financière suisse). Les migrants africains sont également plus présents au sein de l'agglomération romande (6.9%) qu'au sein de l'agglomération zurichoise (1.5 %). Sans vouloir tirer de conclusions hâtives, on peut supposer que la pratique de la langue française attire plus de migrants du sud de l'Europe et de l'Afrique à Genève.

On remarque, par contre, la plus grande proportion de migrants provenant de l'Europe de l'Est et Balkans à Zürich (11.7%) qu'à Genève (4.7%). Le constat est le même en ce qui

concerne les migrants provenant du nord et de l'ouest de l'Europe. Ceux-ci représentaient 68.3% des étrangers hautement qualifiés établis dans l'agglomération zurichoise, alors que cette proportion était de 59.5% à Genève. Notons qu'une grande majorité des migrants regroupés au sein du groupe de nationalités du nord et l'ouest de l'Europe provient d'Allemagne. Cela peut en partie expliquer que ce groupe soit plus représenté à Zürich (notamment pour des raisons linguistiques).

Figures 29 et 30 : Répartition de la population étrangère hautement qualifiée à Genève et à Zürich, par groupes de nationalités, 2003 (en % du total des migrants hautement qualifiés de chaque agglomération)



Source : OFS, ESPA 2003 et ESPA 2007

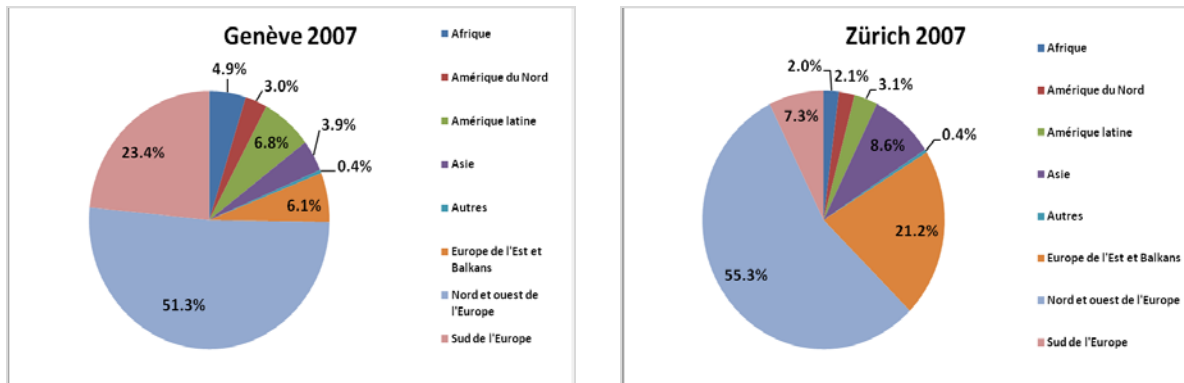
Penchons-nous à présent sur la situation en 2007. On constate un changement passablement marqué par rapport à l'année 2003 dans les deux agglomérations.

À Genève, on peut constater la très nette augmentation (+11.3%) de la proportion prise par les migrants du sud de l'Europe. On passe ainsi de 12.1% en 2003 à 23.4% en 2007. Ce changement s'accompagne d'une nette diminution du pourcentage de migrants du nord et de l'ouest de l'Europe (- 8.2%) ainsi que d'une diminution certes moindre, de la proportion occupée par les migrants du groupe des nationalités africaines (-2%). Les pourcentages des autres groupes de nationalités sont relativement stables, avec toutefois une augmentation de 1.9% en ce qui concerne l'Asie et de 1.4% pour les pays de l'Est européen et des Balkans.

À Zürich, les pays du nord et de l'ouest de l'Europe perdent, tout comme à Genève, un fort pourcentage par rapport aux autres groupes de nationalités (de 68.3% en 2003 à 55.3% en 2007) avec une baisse de 13%. Les pays du sud de l'Europe et ceux d'Asie voient également leur part augmenter en regard de l'ensemble des groupes nationaux mais de manière bien moins accentuée. Leurs augmentations étaient respectivement de 3.2% et de 1.3% entre 2003 et 2007. Le changement marquant est l'augmentation énorme de la part prise par les migrants hautement qualifiés venus de l'est de l'Europe et des Balkans au sein de l'agglomération zurichoise. Elle passe de 11.7% à 21.2% en l'espace de quatre années ; l'augmentation s'approchant donc des 10%.

En résumé, les proportions des groupes de nationalités composant la population étrangère hautement qualifiée de Zürich et de Genève sont différentes et varient passablement entre 2003 et 2007. Le seul constat similaire à noter dans les deux agglomérations est la baisse de la part des migrants venus du nord et de l'ouest de l'Europe au profit d'autres groupes de nationalités. Genève voit sa proportion de migrants hautement qualifiés venus de pays du sud de l'Europe augmenter significativement alors qu'à Zürich, c'est celle des migrants de l'est de l'Europe et des Balkans qui augmente fortement.

Figures 31 et 32 : Répartition de la population étrangère hautement qualifiée à Genève et à Zürich par groupes de nationalités, 2007 (en % du total du total des migrants hautement qualifiés de chaque agglomération)

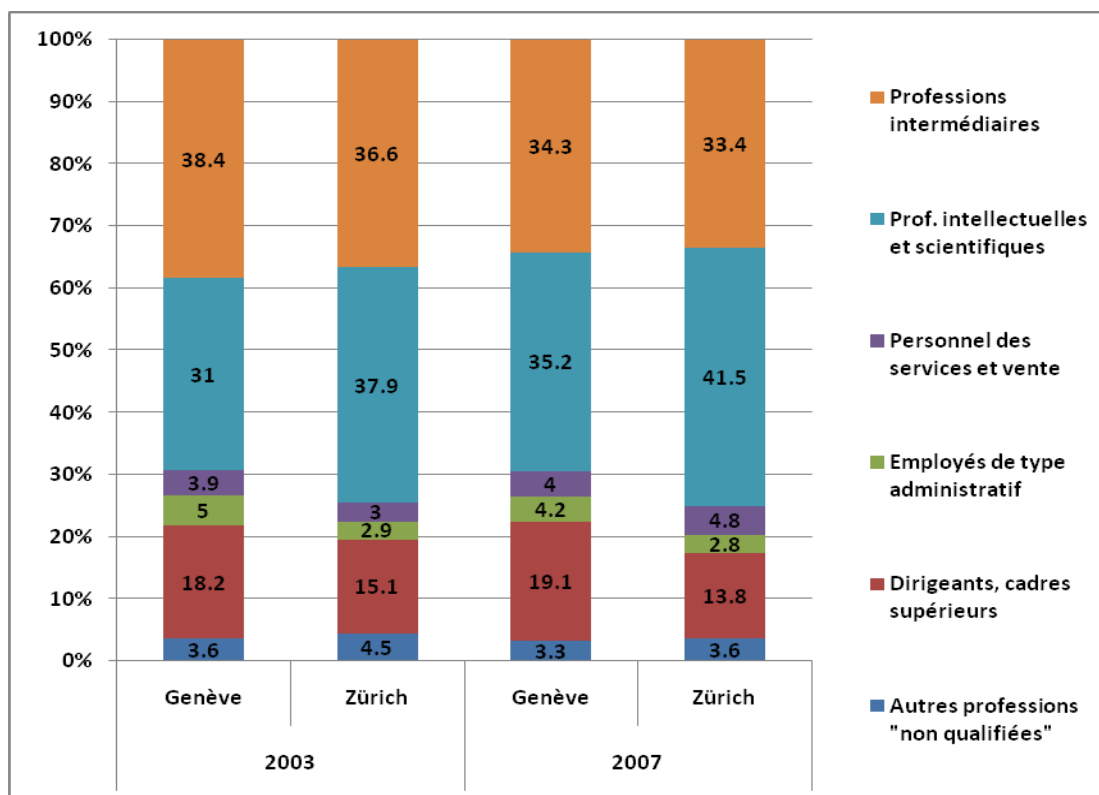


Source : OFS, ESPA 2003 et ESPA 2007

6.2 LES TYPES DE PROFESSIONS CITP (GRANDS GROUPES)

Observons à présent comment se répartissent les étrangers hautement qualifiés de Zürich et Genève entre les grands groupes de la CITP. La figure 33 montre la répartition des types de professions occupées par les étrangers hautement qualifiés à Genève et à Zürich lors des années 2003 et 2007.

Figure 33 : Répartition de la population étrangère hautement qualifiée à Genève et à Zürich par type de professions, 2003 et 2007 (en % du total des migrants hautement qualifiés de chaque agglomération)



Source : OFS, ESPA 2003 et ESPA 2007

A nouveau, les trois groupes de professions demandant de hautes qualifications (professions intermédiaires, professions intellectuelles et scientifiques et dirigeants et cadres supérieurs) sont largement représentés sur le graphique.

Toutefois des différences, certes minimes, au sein de ces trois principaux groupements sont à noter entre les deux agglomérations d'une part, et entre les années étudiées de l'autre. Ainsi, on peut remarquer que, quelle que soit l'année, les professions intellectuelles et scientifiques occupent un plus grand pourcentage à Zürich qu'à Genève. Ce groupe de professions représentait 31% au sein de l'agglomération genevoise et 37.9% à Zürich en 2003. Les pourcentages étaient de 35.2% et de 41.5% en 2007. Notons que ces proportions tendent à augmenter entre les deux années, et ce quelle que soit le lieu.

Une autre différence marquante est à relever au sein du groupe des dirigeants et cadres supérieurs. Celui-ci est plus représenté à Genève qu'à Zürich, quelle que soit l'année. Il constituait 18.2% de l'ensemble des groupes de professions occupées par les migrants hautement qualifiés à Genève en 2003 et 19.1% en 2007. Ce chiffre était respectivement de 15.1% et 13.8% à Zürich lors des mêmes années.

Le groupe des professions intermédiaires tend quant à lui, à Genève comme Zürich, à perdre du terrain face aux deux groupes précédemment cités. On assiste une baisse de 1.8% en quatre ans au sein de cette première agglomération et à une baisse moindre de 0.9% dans la capitale financière helvétique.

En ce qui concerne les autres ensembles de professions, ils prennent de façon logique une part moindre dans la composition des types d'activités occupées des migrants dans les deux agglomérations. En effet, toutes les personnes travaillant au sein de ces types de professions sont des travailleurs qu'on pourrait qualifier de « surdiplômés » puisque leur niveau de formation pourrait leur faire espérer un emploi dans l'un des trois groupements discutés auparavant.

6.3 SYNTHÈSE

Si Zürich et Genève attirent une très grande part des migrants hautement qualifiés établis dans les grandes agglomérations helvétiques, on peut toutefois constater des différences dans la structure de la composition des groupes de nationalités et des types d'activités occupées par les migrants en leur sein.

De manière générale, Genève se révèle être plus attractive pour les travailleurs en provenance de pays du sud de l'Europe et de l'Afrique que ne l'est Zürich. À l'inverse, la structure des groupes de nationalités au sein de l'agglomération zurichoise montre que les migrants de l'est de l'Europe et des Balkans constituent une part importante de la population étrangère hautement qualifiée. Ce n'est pas le cas à Genève. Cet état de fait s'accroît entre 2003 et 2007 au sein de l'agglomération zurichoise, avec une augmentation de près de 10% de la proportion prise par le groupe de l'est de l'Europe et des Balkans. La place occupée par les travailleurs en provenance du nord et de l'ouest de l'Europe dans les deux agglomérations est largement majoritaire. Toutefois, leur part tend à se réduire entre 2003 et 2007, et ce particulièrement à Zürich.

Au niveau des professions occupées par les migrants, les trois premiers grands groupes de la CIP concentrent la majorité des emplois des travailleurs qualifiés étrangers. Il apparaît qu'au sein des migrants hautement qualifiés travaillant à Zürich, près de 40% occupent des postes dans des professions intellectuelles ou scientifiques alors qu'à Genève ce chiffre tourne autour de 30% et 35%. La part prise par les professions intermédiaires ainsi que celle prise par le groupe des dirigeants et cadres supérieurs est, par contre, plus grande à Genève qu'à Zürich. Finalement, le reste de la population étrangère hautement qualifiée de ces deux

agglomérations occupe des postes dans les secteurs administratifs ou des services et de la vente. Leur part est toutefois très faible. Notons encore qu'un pourcentage très faible de travailleurs hautement qualifiés occupe un poste destiné à des employés « non qualifiés » dans les deux agglomérations.

7. CONCLUSION DE LA PARTIE

L'objectif de cette partie du travail était de décrire la répartition spatiale des migrants hautement qualifiés en Suisse lors des années 2003 et 2007. Nous avons émis l'hypothèse que ceux-ci privilégiaient leur établissement au sein des plus grandes villes helvétiques, principalement à cause d'une structure économique et d'un marché de l'emploi tournés vers leurs compétences particulières. Nous allons à présent synthétiser les principaux résultats décrits au cours de cette partie.

Les migrants hautement qualifiés apparaissent comme sous-représentés par rapport aux migrants moins qualifiés et ce, quel que soit le niveau de la hiérarchie urbaine considéré. Toutefois, la différence entre le taux de travailleurs étrangers hautement qualifiés et le taux d'autres actifs se révèle être plus faible au sein du premier niveau hiérarchique (agglomérations de plus 300'000 habitants). Il est également à retenir que, partout, la proportion de migrants hautement qualifiés augmente entre 2003 et 2007. Les plus forts accroissements sont observés dans les agglomérations de plus de 300'000 habitants (+5.4%) et dans les zones urbaines comptant entre 25'000 et 50'000 habitants (+6.1%).

S'agissant de la répartition spatiale des professionnels étrangers proprement dite, on peut sans conteste affirmer que la quasi-majorité de ceux-ci s'établit dans les plus grandes zones urbaines. Près de 50% des migrants hautement qualifiés résidant en Suisse lors des deux années étudiées étaient établis au sein des agglomérations composant le premier niveau de la hiérarchie urbaine. D'autant plus que nous avons montré que ce constat était valable pour tous les groupes de nationalités. Tous privilégient majoritairement les grandes agglomérations. Il nous a ensuite semblé pertinent d'axer notre analyse, précisément, sur la situation au sein des grandes agglomérations.

La population étrangère hautement qualifiée résidant dans les grands centres urbains helvétiques était principalement composée de migrants provenant du nord et de l'ouest de l'Europe (plus de 60%). Les autres groupes de nationalités prennent des proportions bien moindres. Les deux autres regroupements de nationalités appartenant à l'Europe géographique (sud de l'Europe ainsi qu'est de l'Europe et Balkans) arrivent en seconde et troisième positions. Les migrants classés au sein du groupe asiatique sont juste derrière. On constate également que les migrants établis dans les grands centres urbains occupent principalement des postes au sein de professions intellectuelles et scientifiques ainsi qu'au sein des professions dites intermédiaires. Le groupement des cadres supérieurs et professions dirigeantes suit avec un pourcentage d'environ 15%. Les autres types de professions sont quasiment négligeables. Même si le premier niveau de la hiérarchie urbaine attire globalement une majorité de migrants hautement qualifiés, pas toutes les agglomérations de ce même niveau n'ont la même attractivité pour les migrants. Il apparaît que, sur le total des migrants établis dans l'une des agglomérations de plus de 300'000 habitants, la majorité réside à Zürich et à Genève.

On peut justement voir des différences dans la composition de la population étrangère hautement qualifiée au niveau des groupes de nationalités et des types de professions occupées par les migrants entre les agglomérations zurichoises et genevoises. Si les migrants en provenance de pays du nord et de l'ouest de l'Europe composent la plus grande partie de la population étrangère hautement qualifiée de ces deux zones urbaines, les migrants d'origine africaine et du sud de l'Europe sont plus représentés à Genève qu'à

Zürich. À l'inverse, l'agglomération zurichoise voit cette même population être composée d'une bien plus grande part des migrants venus de l'est de l'Europe et des Balkans. La composition de la population étrangère hautement qualifiée fluctue passablement, à Genève comme Zürich, entre 2003 et 2007. Un constat similaire peut toutefois être relevé dans les deux agglomérations : la baisse de la proportion prise par les migrants du nord et de l'ouest de l'Europe au profit des autres groupes de nationalités. S'agissant des types de professions, Zürich semble attirer plus des migrants travaillant dans des professions intellectuelles ou scientifiques que Genève. Par contre, cette agglomération-ci voit sa proportion de cadres et dirigeants supérieurs être plus élevée qu'à Zürich.

SIXIEME PARTIE

Conclusion

1. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Arrivés au terme de cette analyse, nous allons à présent synthétiser les résultats mis en évidence au cours de celle-ci. L'objectif principal de ce travail était d'enrichir le descriptif sur la migration des travailleurs hautement qualifiés vers la Suisse entre 2000 et 2007. Avant d'utiliser les données statistiques à notre disposition, nous avons discuté des problèmes méthodologiques et des indicateurs permettant de mettre en évidence le niveau de qualification d'un travailleur. Il ressort que deux indicateurs permettent de juger du niveau de qualification d'un travailleur : la formation et la profession. Leur croisement, lorsque c'est possible, permet d'appréhender l'ensemble de la population hautement qualifiée. Mais il semble toutefois que le fait de travailler uniquement sur la profession (en l'absence de données sur la formation) permette d'approcher de manière significative l'entier de cette population, les cas de surqualification étant relativement minimes. Après avoir énoncé clairement notre définition, il a été possible de procéder au traitement des deux sources de données en attribuant un niveau de qualification à chaque migrant.

Nous avons tout d'abord traité de l'évolution des flux des « élites » au cours de la période étudiée. Il s'agissait de savoir dans quelle mesure on assistait à une augmentation ou une diminution de la part prise par les migrants hautement qualifiés en regards de la totalité des flux de travailleurs. Nous nous sommes ensuite penchés sur les professionnels dotés d'un haut niveau de qualification uniquement afin de nous intéresser particulièrement à la provenance de ceux-ci et en nous intéressant également aux types d'activités occupées par les migrants hautement qualifiés.

La seconde partie de notre analyse avait pour but de traiter de la répartition spatiale des travailleurs hautement qualifiés étrangers établis sur le territoire helvétique. Il a été question, de manière générale, de montrer si ce type de migrants est plutôt établi dans les grandes villes suisses ou dans des zones urbaines de plus petite taille.

Les trois chapitres ci-dessous visent à revenir sur nos résultats en les mettant en lien avec nos hypothèses. Rappelons que celles-ci ont constitué des axes de recherche nous permettant de structurer notre analyse. La volonté de ce travail étant bien plus de décrire que d'expliquer le phénomène nous intéressant, nous nous garderons de toutes tentatives explicatives en lien avec les résultats.

1.1 ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA MIGRATION HAUTEMENT QUALIFIÉE

Il apparaît, qu'au cours de la période étudiée, la tendance dans l'évolution des flux des migrants hautement qualifiés, d'où qu'ils viennent, est à l'augmentation. Le nombre d'entrées a été plutôt stable jusqu'en 2005 mais a augmenté de manière significative en 2006 et 2007. Ce constat va dans le sens de notre première hypothèse qui proposait que, suite aux évolutions progressives de la politique migratoire suisse, la migration hautement qualifiée s'accroît dans la composition de flux d'actifs étrangers vers la Suisse. Nous avons, de plus, mis en évidence que cette augmentation est principalement due à l'augmentation du nombre d'entrées de personnes provenant de l'UE15/AELE.

Si la question des types d'activités n'était pas incorporée directement à notre problématique, nous avons développé une partie de notre analyse dans ce sens et mis en évidence que, de manière générale, les migrants hautement qualifiés entrés en Suisse entre 2000 et 2007 occupaient majoritairement des postes de travail dans les professions de la santé, de l'enseignement, de la culture ainsi que dans les milieux scientifiques. Toutefois, deux groupes prennent une ampleur de plus en plus grande au cours de la période étudiée. Il s'agit des professions du management, de l'administration et de la banque ainsi que des professions de la technique et de l'informatique. Le nombre d'entrées de migrants

appartenant à ces deux regroupements augmente de manière relativement marquée à partir de 2003.

Même si nous avons montré que la tendance dans l'arrivée des migrants hautement qualifiés vers la Suisse était à l'augmentation, leur proportion demeurait largement minoritaire (avec une moyenne annuelle avoisinant les 30% sur la période étudiée) par rapport aux travailleurs étrangers entrés en Suisse durant la même période. À la fin de l'année 2008, Avenir Suisse a publié un ouvrage sur « la nouvelle immigration », en l'occurrence l'immigration des personnes hautement qualifiées. Selon les chiffres cités dans cet ouvrage, près de 60% des migrants résidant en Suisse en 2006 étaient hautement qualifiés (MÜLLER-JENTSCH, hrsg., 2008 : 7).

Comment expliquer l'énorme différence entre les chiffres de cette publication et les résultats obtenus dans ce travail ? Elle réside principalement dans la méthodologie employée pour définir le travailleur hautement qualifié utilisée ici. En effet, Avenir Suisse ne se base que sur le niveau de formation pour définir le niveau de qualification. Dans le cadre de cette étude-là, sont considérés comme migrants hautement qualifiés les personnes qui ont obtenu un diplôme de fin d'étude tertiaire. En théorie, notre définition est plus précise, utilisant à la fois formation et profession comme indicateurs. Cependant, dans le cadre de l'analyse des flux nous ne nous sommes basés, en raison de la nature des données statistiques, que sur la profession pour définir l'appartenance au groupe des migrants hautement qualifiés. La différence entre ces chiffres provient ainsi, en partie, du fait que les indicateurs choisis ne sont pas les mêmes.

Notons également que lors de notre seconde partie d'analyse, les données à disposition nous permettaient de croiser les deux indicateurs (formation et profession) pour rendre compte de l'appartenance à la catégorie de personnes dotées d'un haut niveau de qualification. Les chiffres obtenus par le croisement de ces deux indicateurs montraient également que la proportion de migrants hautement qualifiés résidant en Suisse était inférieure à celle des autres types de migrants. Comme mentionné supra, nous pensons que la différence entre les résultats obtenus et ceux de la publication d'Avenir Suisse provient d'une différence dans la méthodologie employée. De plus, la façon de définir le niveau le plus élevé de formation n'est pas la même : alors que nous utilisons la CITE pour rendre compte de ce niveau, la publication d'Avenir Suisse se base sur d'autres standards⁷³.

Au final, nous pensons cependant que l'utilisation de la profession ou, mieux encore, du croisement entre profession et formation pour définir le niveau de qualification des migrants a un réel avantage sur l'utilisation du seul niveau de formation. En effet, elle permet de saisir, à un moment « t », la quasi-totalité de la population des travailleurs hautement qualifiés étrangers en étant au plus près de la situation réelle sur le marché du travail. C'est impossible à réaliser en n'utilisant que l'indicateur du niveau de formation, le niveau de formation et la profession exercée n'étant pas forcément toujours alignés l'un sur l'autre (phénomènes de sur- ou sous-qualification).

1.2 ÉVOLUTION PARTICULIÈRE DES FLUX SELON LA PROVENANCE

Notre seconde hypothèse postulait que, suite à l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation en 2002, on assistait à une augmentation des entrées des migrants hautement qualifiés issus de l'UE15/AELE en Suisse.

Nous avons effectivement montré que, tout au long de la période de la période étudiée, le nombre d'entrées annuelles de travailleurs provenant de l'UE15/AELE augmentait

⁷³ La différenciation s'effectue en prenant en compte le degré de la formation effectuée : primaire, secondaire I, secondaire II et tertiaire.

passablement, mais de manière continue. On peut donc souligner que l'entrée en vigueur de l'ALCP ne marque pas une scission nette au niveau des entrées de travailleurs hautement qualifiés issus de l'Union européenne en Suisse. De plus, on assiste également à une augmentation, certes moindre, du nombre d'entrées annuelles des travailleurs en provenance d'Etats tiers. Ainsi, l'augmentation de la proportion du nombre d'entrées annuelles, entre 2000 et 2007, des migrants de l'UE15/AELE est pondérée par celle du nombre d'entrées de travailleurs provenant de pays tiers.

Les flux en provenance de l'UE15/AELE sont largement dominés par un groupe composé de quatre pays d'origine : l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie. Ces quatre nationalités restent dominantes tout au long de la période. Notons toutefois, qu'au sein de ce regroupement, l'Allemagne se détache largement des autres états puisqu'annuellement, entre 2000 et 2007, plus de 45% des migrants hautement qualifiés issus de l'UE15/AELE provenaient de ce pays.

Les flux de migrants issus des Etats tiers sont, quant à eux, largement composés de travailleurs originaires de pays de l'Europe de l'Est comme l'Ukraine, la Bulgarie, la Tchéquie ou la Slovaquie. En outre, la Russie et les Etats-Unis sont également des pays émetteurs d'un haut pourcentage de migrants hautement qualifiés arrivés en Suisse durant la période étudiée.

Que cela soit en ce qui concerne les migrants provenant de pays de l'UE15/AELE ou de pays tiers, les travailleurs hautement qualifiés arrivés en Suisse travaillent dans les secteurs de la santé *et apparentés*. Toutefois, comme nous l'avons affirmé auparavant, on assiste à une augmentation des entrées de migrants occupant des postes dans les professions du management *et apparentées* ainsi que dans les professions de la technique et de l'informatique à partir de 2003. Cette évolution est bien plus marquée dans le cas des travailleurs provenant de l'UE15/AELE que dans le cas de ceux issus d'Etats tiers. Dans ce cas-là, les professions de la santé et apparentées restent très largement majoritaires malgré une légère baisse entre 2000 et 2007.

1.3 REPARTITION SPATIALE DES MIGRANTS HAUTEMENT QUALIFIES

Comme le laissait entendre notre troisième hypothèse, les migrants hautement qualifiés établis en Suisse privilégient les plus grands centres urbains comme lieux de résidence. Même s'il ne s'agit pas de comparer les grandes agglomérations helvétiques, Zürich mis à part, à des villes globales telles que New-York ou Tokyo, on assiste à une certaine forme de sélectivité spatiale de la migration hautement qualifiée en Suisse⁷⁴.

C'est effectivement dans les agglomérations de plus de 300'000 habitants que la population étrangère hautement qualifiée prend le plus de poids en regard du total des migrants établis en leur sein. Que cela soit en 2003 ou en 2007, plus de 40% de la population étrangère résidant dans les plus grandes agglomérations helvétiques est hautement qualifiée alors que ce chiffre varie entre 25% et 37% en ce qui concerne les autres niveaux de la hiérarchie urbaine. Il est en outre à noter que, quel que soit le niveau considéré, la proportion représentée par les migrants hautement qualifiés par rapport aux travailleurs étrangers moins qualifiés tend à augmenter entre 2003 et 2007.

Si l'on ne considère que la répartition spatiale de la population étrangère hautement qualifiée, le constat est encore plus frappant. Près de 50% des professionnels étrangers résident dans les plus grandes agglomérations helvétiques. Nous avons de plus montré qu'il n'existait pas de différence marquante entre les différents groupes de nationalités : quelle

⁷⁴ Cette constatation rejoint l'idée des Gorter et al. (1998 : 13) qui affirment qu'une sélectivité spatiale de la migration en général s'opère, suivant le profil des étrangers, dans les pays d'accueil.

que soit l'origine des migrants prise en compte, tous s'établissent de manière privilégiée dans les grands centres.

Toutefois, il est à noter que la population étrangère hautement qualifiée des grandes agglomérations helvétiques est majoritairement composée de migrants en provenance du nord et de l'ouest de l'Europe. Ceux-ci occupent principalement des postes au sein de professions intellectuelles et scientifiques, des professions dites « intermédiaires » et également des postes de dirigeants ou de cadres supérieurs.

Parmi les professionnels résidant au sein du premier niveau de la hiérarchie urbaine, on constate qu'une forte proportion est principalement établie dans deux agglomérations : Zürich et Genève. Des différences apparaissent entre ces deux zones urbaines au niveau des groupes nationaux composant la population étrangère hautement qualifiée. Même si les personnes originaires de pays du nord et de l'ouest de l'Europe sont largement majoritaires aux deux endroits, Genève voit sa proportion de migrants originaires du sud de l'Europe et l'Afrique être plus élevée qu'à Zürich. A l'inverse, cette dernière rassemble une plus forte proportion de migrants hautement qualifiés de l'est de l'Europe et des Balkans que Genève.

2. LIMITES ET APPORTS DU TRAVAIL

Pour terminer, nous souhaitons revenir brièvement sur les principales limites mais également sur les apports de ce travail.

Au niveau des limites, il n'a pas été évident d'insérer cette étude dans un cadre théorique bien défini du fait, précisément, de l'absence d'une base conceptuelle solide concernant le phénomène étudié. Notre travail touchant à des facteurs autant politiques qu'économiques et ne cherchant pas à expliquer mais plutôt à décrire un phénomène, le lien entre théorie et problématique s'est révélé peu aisé.

D'autre part, nous relevons que la question des femmes n'est que très rarement traitée dans les études sur la migration hautement qualifiée mais nous n'y revenons nulle part dans la suite du travail. Nous avons effectivement remarqué qu'incorporer la question du genre à nos diverses variables lors du traitement des résultats se serait révélé trop fastidieux. Notre problématique ne s'articulant pas autour de cette question précise, nous avons préféré ne pas traiter cette variable. Il serait cependant intéressant d'approfondir les études quantitatives sur la migration hautement qualifiée en Suisse en s'intéressant plus particulièrement à la question du genre.

En outre, le traitement des données statistiques du Registre central des étrangers, en regard de la méthodologie choisie a parfois donné lieu à des interprétations quant au niveau de qualification attribué à certaines professions. Il se peut que certaines des attributions effectuées soient erronées ou mal choisies. Elles n'engagent que nous.

Mais au final, ce travail aura permis de faire avancer la discussion sur certains problèmes méthodologiques liés à l'étude des « élites » et d'enrichir l'aspect descriptif sur de nouvelles tendances dans la migration contemporaine en Suisse en quantifiant à la fois les flux des migrants hautement qualifiés et leur répartition spatiale sur le territoire.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Bassand, M., Joye, D. et Schuler M.** 1988 : *Les enjeux de l'urbanisation : Agglomerationsprobleme in der Schweiz*. Bern : Verlag Peter Lang Lang AG.
- Fincher, R., Foster, L. and Wilmot R.** 1994 : *Gender Equity and Australian Immigration Policy*. Canberra : AGPS.
- Gaillard, A. M. and Gaillard, J.** 1998 : *International migration of the Highly Qualified : a bibliographic and conceptual itinerary*. New-York : Center for Migration Studies.
- Géneau de Lamarlière, I. et Staszak, J.-F.** 2000 : *Principes de géographie économique*. Rosny : Editions Bréal.
- Gorter, C., Nijkamp, P., Poot, J.** 1998 : *Crossing Borders - Regional and urban perspectives on international migration*. Burlington : Ashgate.
- Huissoud T., Schuler, M. et Steffen H.,** 1996 : *Les migrations en Suisse entre 1981 et 1993 : Une analyse statistique l'état annuel de la population et des migrations (ESPOP)*. Berne : Office fédéral de la statistique.
- International Organization for Migration (I.O.M.)** 2001 : Special Issue : International Migration of the Highly Skilled, *International Migration* 39 (5).
- International Organization for Migration (I.O.M)** 2004 : *International Migration Law - Glossary on Migration*.
- Mahnig, H.** 2005, éditeur : *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*. Zürich : Editions Seismo.
- Müller-Jentsch, D.** 2008, hrsg. : *Die neue Zuwanderung - Die Schweiz zwischen Brain-gain Überfremdungsangst*. Zürich : Avenir Suisse und Verlag Neue Zürcher Zeitung.
- Pecoraro, M.** 2005 : *Migrants et marché du travail : Compétences et insertion professionnelle des personnes d'origine étrangère en Suisse*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique. 71-109.
- Peter Smith, M. and Favell, A.** editors 2006 : *The Human Face of Global Mobility - International Highly Skilled Migration in Europe, North America and the Asia-Pacific*. New Brunswick : Transaction Publishers.
- Piguet, E.** 2004 : *L'immigration en Suisse, 50 ans d'entrouverture*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Piguet, E.** 2005 : *L'immigration en Suisse depuis 1948 - Une analyse des flux migratoires*. Zürich : Editions Seismo.
- Sassen, S.** 1996 : *La ville globale : New-York, Londres, Tokyo*. Paris : Descartes & Cie.
- Sassen, S.** 2000 : *Cities in a world economy*. Thousands Oaks : Pine Forge Press.

Schoenenberger, A. et Zarin-Nejandan, M. 2007 : *L'économie suisse*. Paris : Presses Universitaires de France.

Schuler, M., Dessemontet P. et Joye, D. 2005 : *Recensement fédéral de la population 2000 - Les niveaux géographiques de la Suisse*. Office fédéral de la statistique.

Schuler, M. et al. 2007 : *Atlas des mutations spatiales de la Suisse*. Zürich : Editions Neue Zürcher Zeitung.

Scott, A. J. 2001 : *Les régions de l'économie mondiale - La nouvelle géopolitique globale de la production et de la compétition économique*. Paris : Editions L'Harmattan.

Tassinopoulos, A. Werner, H., Kristensen, S. 1998 : *Mobilité et migration de la force de travail dans l'Union européenne et leurs implications spécifiques chez les jeunes*, Thessalonique : Document CEDEFOP.

Articles scientifiques

Appleyard, R. 2001 : International Migration Policies : 1950-2000, *International Migration* 39 (6), 7-20.

Becker, L. Liebig, T. and Souza-Poza A. 2008 : Migration Policy and Industrial Structure : The Case of Switzerland, *International Migration* 46 (2), 81-107.

Bolzmann, C. 2007 : Travailleurs Etrangers sur le Marché du Travail Suisse : Quels Modes D'incorporation ?, *International Migration & Integration* (8), 357-373.

Cobb-Clark, D. A. and Conolly, M.D. 1997 : The Worldwide Market for Skilled Migrants : Can Australia Compete ? *International Migration* 31 (39), 670-693.

Docquier, F. et Rapoport, H. 2007 : L'immigration qualifiée, remède miracle aux problèmes économiques européens ?, *Reflets et perspectives de la vie économique XLVI* (1), 95-111.

Findlay, A. and Garrick, L. 1990 : Scottish emigration in the 1980s: a migration channels approach to the study of skilled international migration. *Transactions of the Institute of British Geographers* 15, 177-192.

Findlay, A. M. 1990 : A migration channels approach to the study of high level manpower movements: A theoretical perspective, *International Migration* 28, 15-23.

Findlay, A. M., Li, F. L. N., Jowett, A. J. and Skeldon, R. 1996 : Skilled international migration and the global city : a study of expatriates in Hong Kong, *Transactions of the Institute of British Geographers* 21, 49-61.

Harris, N. 1999 : The Freedom to Move. In Dale, G. and Cole, M. editors, *The European Union and Migrant Labour*. New-York : Berg, 265-280.

Iredale, R. 1999 : The Need to Import Skilled Personnel : Factors Favouring and Hindering its International Mobility. *International Migration Review* 37 (1). 89-123.

Iredale, R. 2000 : Migration policies for the Highly Skilled in the Asia-Pacific Region. *International Migration Review* 34 (3). 882-906.

Iredale, R. 2001 The Migration of Professionals : Theories and Typologies. *International Migration Review* 39 (5). 7-26.

Joly, D. 2000 : Some Structural Effects of Migration on Receiving and Sending Countries. *International Migration Review* 38 (5). 25-40.

Kofman, E. 2000 : The Invisibility of Skilled Female Migrants and Gender Relations in Studies of Skilled Migration in Europe. *International Journal of Population Geography* 6 (1), 45-59.

Koser, K. and Salt, J. 1997 : The Geography of Highly Skilled International Migration, *International Journal of Population Geography* 3, 285-303.

Marger, M. N. 2002 : The International Migration of the Highly Skilled : Demand, Supply, and Development Consequences in Sending and Receiving Countries. *International Migration Review* 36 (3). 941-942.

Massey, D. S., Arango, J., Hugo, G., Kouaouci, A., Pellegrino, A. and Taylor, J.E. 1993 : Theories of international migration: a review and appraisal. *Population and development review* 19 (3). 431-466.

Pecoraro, M. 2006 : *La suréducation parmi les migrants hautement qualifiés en Suisse : un phénomène d'encombrement ?* Présentation au 14e colloque de l'AIDELF, à Aveiro. Population et travail : Dynamiques démographiques et activités (18 au 23 septembre).

Riaño, Y. and Baghdadi, N. 2008 : Understanding the Labour Market Participation of Skilled Immigrant Women in Switzerland : The Interplay of Class, Ethnicity, and Gender, *International Migration et Integration* (8), 163-183.

Salt, J. 1992 : Processes among the Highly Skilled In Europe. *International Migration*, 26 (2). 484-505.

Withol de Wenden, C. 2004 : Admission Policies in Europe. In Massey D.S. and Taylor J.E. editors: *International Migration - Prospects and Policies in a Global Market*, New-York : Oxford University Press, 286-294.

Publications officielles

Clarke, J., Salt, J. and Wanner, P. 2005 : Les migrations internationales de la main-d'œuvre. Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe - Etudes démographiques n°44.

OCDE éditeur 1995 : *La mesure des activités scientifiques et technologiques - Manuel sur la mesure des ressources humaines consacrées à la science et à la technologie : Manuel de Canberra.*

OCDE éditeur 2006 : *Perspectives des migrations internationales : SOPEMI.* Paris : Editions de l'OCDE.

OCDE éditeur 2007 : *Perspectives des migrations internationales : SOPEMI.* Paris : Editions de l'OCDE.

OECD editor 2002 : *International Mobility of the Highly Skilled.* Paris : OECD Publishing.

Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (IMES), Bureau de l'intégration DFAE/DFE, éditeur 2004 : Les citoyens et les citoyennes de l'UE en Suisse - Accord bilatéral sur la libre circulation des personnes, quels changements ?

Office fédéral de la Statistique (OFS), 2006 : La population étrangère en Suisse, Edition 2006. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.

Pastor, E. 2002 : *Science et technologie en Suisse : bilan de la dernière décennie : 1990-2000/2001*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.

SECO, ODM, OFS et OFAS 2008 : *Quatrième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE pour la période du 1^{er} juin 2002 au 31 décembre 2007*.

United nations expert group meeting on international migration and development (Dumont, J.-C and Lemaitre, G.) editor 2005 : *Counting immigrants and expatriates on OECD countries : a new perspective, New-York 6-8 Juillet*.

Travaux de mémoire

Widmer, S. 2008 : Populations étrangères et évolution démographique des villes-centres suisses — Répartition spatiale des étrangers et migrants en Suisse (1970-2005). Neuchâtel : Institut de Géographie.

Articles de presse

Berthoud, J.-M., « *Les nouveaux étrangers sont en train de changer la Suisse* » in L'Express, 28.10.2008

Beauté, B., « *La Suisse importe massivement ses élites* », article paru le 10.10.2008 sur www.largeur.com.

ANNEXES

Annexe 1 : Quelques exemples des évolutions récentes des politiques migratoires internationales visant à faciliter la mobilité des travailleurs hautement qualifiés

Nous énumérons ici quelques exemples des évolutions récentes des politiques migratoires en lien avec la migration hautement qualifiée. Pour réaliser cette brève vue d'ensemble sur l'intérêt croissant pour les migrations du travail développé par les états ainsi que présenter quelques exemples d'évolutions des politiques d'immigration dans certains pays représentatifs, nous nous baserons en grande partie sur la publication de l'OCDE (SOPEMI) datant de 2006, dans laquelle est développé un panorama des politiques migratoires. Nous observons que, s'il y a bien consensus autour de la sélection, le contenu des mesures mises en œuvre est par contre très variable.

Au Japon, un nouveau programme faisant partie de la stratégie « E-Japan » a été lancé en 2005 pour accueillir 30'000 en technologies de l'information sur une année. Des procédures ont en outre été développées pour faciliter la délivrance de permis de résidence permanents aux travailleurs qualifiés.

Les Etats-Unis, qui tout comme la Nouvelle-Zélande, l'Australie ou le Canada se révèlent être des pays précurseurs dans le développement de telles politiques, ont adopté en 2005, sans changer leur quota annuel de visas H-1B (65'000 visas temporaires pour les immigrés qualifiés), l'*Omnibus Appropriation Act* qui permet à 20'000 travailleurs qualifiés de plus d'obtenir des visas temporaires en exemptant du visa H-1B les étrangers titulaires d'un master ou de diplômes obtenus dans des établissements supérieurs américains. En 2005, le visa E-3 a également été mis en place, permettant la délivrance annuelle de 10'500 visas à des professionnels de certaines branches. Avec l'ALENA⁷⁵, la plupart des restrictions transitoires qui avaient cours pour les professionnels mexicains désireux d'entrer aux Etats-Unis ne sont plus en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2004.

En Australie, l'objectif avoué est d'augmenter les flux d'immigrants qualifiés, à raison de 20'000 supplémentaires chaque année, jusqu'en 2014. Dans le même temps, le système migratoire « à points » (*passmarks*) deviendra plus sélectif avec une augmentation du nombre de points requis pour entrer sur le territoire.

Au niveau européen, la Finlande a introduit une nouvelle loi sur les étrangers le 1^{er} mai 2004. Celle-ci élargit le droit à l'emploi sans permis de travail pour certaines professions qualifiées. Parmi les mesures proposées, on trouve l'immigration de chercheurs et de travailleurs qualifiés indépendants et de nouvelles possibilités d'accès au marché du travail pour les étudiants.

Au Royaume-Uni, dans le cadre de la proposition gouvernementale de février 2005 pour un nouveau système migratoire, une stratégie concernant l'immigration du travail est esquissée. On la retrouve dans le document *Selective Admission : Making Migration Work for Britain* datant de juillet 2005. La proposition centrale de ce document consiste à s'éloigner du système de permis d'établissement à deux niveaux pour s'orienter vers un système plus complexe de la gestion de l'immigration du travail à cinq niveaux plaçant les immigrés hautement qualifiés tout en haut de la hiérarchie, leur sélection se faisant suivant un système de points. Le deuxième niveau concerne les travailleurs qualifiés, également sélectionnés suivant un système à points et nécessitant de plus un parrainage de la part de l'employeur, destiné à répondre momentanément à une pénurie sectorielle sur le marché de l'emploi. Les autres niveaux sont constitués de travailleurs peu qualifiés et d'étudiants.

Les Pays-Bas développent également un système sélectif de filtrage de la migration du travail. Une nouvelle législation est entrée en vigueur en 2004 et vise à stimuler l'immigration du travail hautement qualifiée en introduisant des procédures simplifiées. Une sélection par le salaire s'effectue. Ainsi, les immigrés susceptibles de gagner plus de 45'000

⁷⁵ L' « Accord de libre-échange nord-américain » créé le 1^{er} janvier 1994 et réunissant les Etats-Unis, le Canada et le Mexique.

euros (ou 32'600 euros s'ils ont moins de trente ans) sur le marché du travail hollandais sont éligibles pour obtenir des permis de résidence de maximum cinq ans et peuvent travailler sans permis. Après cinq ans, ils ont la possibilité d'obtenir un permis de résidence permanent.

Nous avons voulu, par l'énumération de ces quelques exemples, montrer la volonté générale des pays développés de faire évoluer leurs politiques vers une admission sélective des migrants. Les Etats sont conscients que l'économie mondiale se tourne de plus en plus vers une économie fondée sur le savoir et la connaissance. La sélection des migrants pouvant s'insérer dans des secteurs demandant des hautes qualifications doit permettre aux Etats de promouvoir leur développement au sein d'une économie internationale fortement concurrentielle.

Annexe 2 : Classification internationale type des professions (CITP-88) : Grands groupes, sous-grands groupes, sous-groupes et groupes de base de profession***CITP 1 MEMBRES DE L'EXECUTIF ET DES CORPS LEGISLATIFS, CADRES SUPERIEURS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE, DIRIGEANTS ET CADRES SUPERIEURS D'ENTREPRISE*****11 MEMBRES DE L'EXECUTIF ET DES CORPS LEGISLATIFS, ET CADRES SUPERIEURS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE****111 MEMBRES DE L'EXECUTIF ET DES CORPS LEGISLATIFS**

1110 Membres de l'exécutif et des corps législatifs

112 CADRES SUPERIEURS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

1120 Cadres supérieurs de l'administration publique

113 CHEFS TRADITIONNELS ET CHEFS DE VILLAGE

1130 Chefs traditionnels et chefs de village

114 DIRIGEANTS ET CADRES SUPERIEURS D'ORGANISATIONS SPECIALISEES

1141 Dirigeants et cadres supérieurs de partis politiques

1142 Dirigeants et cadres supérieurs d'organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres organisations socio-économiques

1143 Dirigeants et cadres supérieurs d'organisations humanitaires et d'autres organisations spécialisées

12 DIRECTEURS DE SOCIETE**121 DIRECTEURS**

1210 Directeurs

122 CADRES DE DIRECTION, PRODUCTION ET OPERATIONS

1221 Cadres de direction, agriculture, chasse, sylviculture et pêche

1222 Cadres de direction, industries manufacturières

1223 Cadres de direction, bâtiment et travaux publics

1224 Cadres de direction, commerce de gros et de détail

1225 Cadres de direction, restauration et hôtellerie

1226 Cadres de direction, transports, entreposage et communications

1227 Cadres de direction, entreprises d'intermédiation et de service aux entreprises

1228 Cadres de direction, services de soins personnels, de nettoyage et services similaires

1229 Cadres de direction non classés ailleurs

123 AUTRES CADRES DE DIRECTION

1231 Cadres de direction, services administratifs et financiers

1232 Cadres de direction, personnel et relations professionnelles

1233 Cadres de direction, ventes et commercialisation

1234 Cadres de direction, publicité et relations publiques

1235 Cadres de direction, achats et distribution

1236 Cadres de direction, services informatiques

1237 Cadres de direction, recherche-développement

1239 Autres cadres de direction non classés ailleurs

13 DIRIGEANTS ET GERANTS**131 DIRIGEANTS ET GERANTS**

1311 Dirigeants et gérants dans l'agriculture, la chasse, la sylviculture et la pêche

1312 Dirigeants et gérants dans les industries manufacturières

1313 Dirigeants et gérants dans le bâtiment et les travaux publics

1314 Dirigeants et gérants dans le commerce de gros et de détail

1315 Dirigeants et gérants dans la restauration et l'hôtellerie

1316 Dirigeants et gérants dans les transports, l'entreposage et les communications

1317 Dirigeants et gérants d'entreprises d'intermédiation et de service aux entreprises

1318 Dirigeants et gérants de services de soins personnels, de nettoyage et de services similaires

1319 Dirigeants et gérants non classés ailleurs

CITP 2 PROFESSIONS INTELLECTUELLES ET SCIENTIFIQUES**21 SPECIALISTES DES SCIENCES PHYSIQUES, MATHÉMATIQUES ET TECHNIQUES****211 PHYSIENS, CHIMISTES ET ASSIMILÉS**

- 2111 Physiciens et astronomes
- 2112 Météorologues
- 2113 Chimistes
- 2114 Géologues et géophysiciens

212 MATHÉMATIENS, STATISTIENS ET ASSIMILÉS

- 2121 Mathématiciens et assimilés
- 2122 Statisticiens

213 SPECIALISTES DE L'INFORMATIQUE

- 2131 Concepteurs et analystes de systèmes informatiques
- 2132 Programmeurs
- 2139 Spécialistes de l'informatique non classés ailleurs

214 ARCHITECTES, INGÉNIEURS ET ASSIMILÉS

- 2141 Architectes, urbanistes et ingénieurs de la circulation routière
- 2142 Ingénieurs civils
- 2143 Ingénieurs électriciens
- 2144 Ingénieurs électroniciens et des télécommunications
- 2145 Ingénieurs mécaniciens
- 2146 Ingénieurs chimistes
- 2147 Ingénieurs des mines, ingénieurs métallurgistes et assimilés
- 2148 Cartographes et géomètres
- 2149 Architectes, ingénieurs et assimilés, non classés ailleurs

22 SPECIALISTES DES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ**221 SPECIALISTES DES SCIENCES DE LA VIE**

- 2211 Biologistes, botanistes, zoologistes et assimilés
- 2212 Pharmacologistes, pathologistes et assimilés
- 2213 Agronomes et assimilés

222 MÉDECINS ET ASSIMILÉS (À L'EXCEPTION DES CADRES INFIRMIERS)

- 2221 Médecins
- 2222 Dentistes
- 2223 Vétérinaires
- 2224 Pharmaciens
- 2229 Médecins et assimilés (à l'exception des cadres infirmiers) non classés ailleurs

223 CADRES INFIRMIERS ET SAGES-FEMMES

- 2230 Cadres infirmiers et sages-femmes

23 SPECIALISTES DE L'ENSEIGNEMENT**231 PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ ET D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

- 2310 Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur

232 PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

- 2320 Professeurs de l'enseignement secondaire

233 INSTITUTEURS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET PRÉPRIMAIRE

- 2331 Instituteurs de l'enseignement primaire
- 2332 Instituteurs de l'enseignement préprimaire

234 ENSEIGNANTS SPÉCIALISÉS DANS L'ÉDUCATION DES HANDICAPÉS

- 2340 Enseignants spécialisés dans l'éducation des handicapés

235 AUTRES SPECIALISTES DE L'ENSEIGNEMENT

- 2351 Spécialistes des méthodes d'enseignement
- 2352 Inspecteurs de l'enseignement
- 2359 Autres spécialistes de l'enseignement, non classés ailleurs

24 AUTRES SPECIALISTES DES PROFESSIONS INTELLECTUELLES ET SCIENTIFIQUES**241 SPECIALISTES DES FONCTIONS ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES DES ENTREPRISES**

- 2411 Cadres comptables
- 2412 Spécialistes des problèmes de personnel et de développement de carrière
- 2419 Spécialistes des fonctions administratives et commerciales des entreprises non classés ailleurs

242 JURISTES

- 2421 Avocats
- 2422 Magistrats
- 2429 Juristes non classés ailleurs

243 ARCHIVISTES, BIBLIOTHECAIRES, DOCUMENTALISTES ET ASSIMILES

- 2431 Archivistes paléographes et conservateurs de musée
- 2432 Bibliothécaires, documentalistes et assimilés

244 SPECIALISTES DES SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

- 2441 Economistes
- 2442 Sociologues, anthropologues et assimilés
- 2443 Philosophes, historiens et spécialistes des sciences politiques
- 2444 Linguistes, traducteurs et interprètes
- 2445 Psychologues
- 2446 Spécialistes du travail social

245 ECRIVAINS ET ARTISTES CREATEURS ET EXECUTANTS

- 2451 Auteurs, journalistes et autres écrivains
- 2452 Sculpteurs, peintres et assimilés
- 2453 Compositeurs, musiciens et chanteurs
- 2454 Chorégraphes et danseurs
- 2455 Acteurs et metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles

246 MEMBRES DU CLERGE

- 2460 Membres du clergé

CITP 3 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES**31 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DES SCIENCES PHYSIQUES ET TECHNIQUES****311 TECHNICIENS DES SCIENCES PHYSIQUES ET TECHNIQUES**

- 3111 Techniciens des sciences chimiques et physiques
- 3112 Techniciens du génie civil
- 3113 Techniciens en électricité
- 3114 Techniciens en électronique et en télécommunications
- 3115 Techniciens en construction mécanique
- 3116 Techniciens en chimie industrielle
- 3117 Techniciens des mines, techniciens métallurgistes
- 3118 Dessinateurs industriels
- 3119 Techniciens des sciences physiques et techniques non classés ailleurs

312 PUPITREURS ET AUTRES OPERATEURS DE MATERIELS INFORMATIQUES

- 3121 Assistants informaticiens
- 3122 Techniciens de matériels informatiques
- 3123 Techniciens de robots industriels

313 TECHNICIENS D'APPAREILS OPTIQUES ET ELECTRONIQUES

- 3131 Photographes et techniciens d'appareils enregistreurs d'images et de son
- 3132 Techniciens de matériels d'émissions de radio, de télévision et de télécommunications
- 3133 Techniciens d'appareils électromédicaux
- 3139 Techniciens d'appareils optiques et électroniques non classés ailleurs

314 TECHNICIENS DES MOYENS DE TRANSPORT MARITIME ET AERIEN

- 3141 Officiers mécaniciens de navires
- 3142 Officiers de pont et pilotes
- 3143 Pilotes d'avions et assimilés
- 3144 Contrôleurs de la circulation aérienne
- 3145 Techniciens de la sécurité aérienne

315 INSPECTEURS D'IMMEUBLES, DE SECURITE, D'HYGIENE ET DE QUALITE

- 3151 Inspecteurs de sécurité incendie et d'immeubles
- 3152 Inspecteurs de sécurité et d'hygiène, et contrôleurs de qualité

32 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTE**321 TECHNICIENS ET TRAVAILLEURS ASSIMILES DES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTE**

- 3211 Techniciens des sciences de la vie
- 3212 Techniciens agronomes et forestiers
- 3213 Conseillers agricoles et forestiers

322 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE LA MEDECINE MODERNE (A L'EXCEPTION DU PERSONNEL INFIRMIER)

- 3221 Assistants médicaux
- 3222 Hygiénistes
- 3223 Diététiciens et spécialistes de la nutrition
- 3224 Optométriciens et opticiens
- 3225 Assistants de médecine dentaire
- 3226 Kinésithérapeutes et assimilés
- 3227 Assistants vétérinaires
- 3228 Assistants pharmaciens et préparateurs en pharmacie
- 3229 Professions intermédiaires de la médecine moderne (l'exception du personnel infirmier) non classées ailleurs

323 PERSONNEL INFIRMIER ET SAGES-FEMMES (NIVEAU INTERMEDIAIRE)

- 3231 Personnel infirmier (niveau intermédiaire)
- 3232 Sages-femmes (niveau intermédiaire)

324 PRATICIENS DE LA MEDECINE TRADITIONNELLE ET GUERISSEURS

- 3241 Praticiens de la médecine traditionnelle
- 3242 Guérisseurs

33 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT**331 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

- 3310 Professions intermédiaires de l'enseignement primaire

332 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PREPRIMAIRE

- 3320 Professions intermédiaires de l'enseignement préprimaire

333 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE L'EDUCATION DES HANDICAPES

- 3330 Professions intermédiaires de l'éducation des handicapés

334 AUTRES PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT

- 3340 Autres professions intermédiaires de l'enseignement

34 AUTRES PROFESSIONS INTERMEDIAIRES**341 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DES FINANCES ET DE LA VENTE**

- 3411 Courtiers en valeurs et cambistes
- 3412 Agents d'assurances
- 3413 Agents immobiliers
- 3414 Agents de voyages
- 3415 Agents commerciaux et agents commerciaux techniciens
- 3416 Acheteurs
- 3417 Estimateurs, experts en évaluation et vendeurs aux enchères
- 3419 Professions intermédiaires des finances et de la vente non classées ailleurs

342 AGENTS COMMERCIAUX ET COURTIER

- 3421 Courtiers en marchandises
- 3422 Agents concessionnaires
- 3423 Agents d'établissement de contrats d'emploi et de recrutement de main-d'œuvre
- 3429 Agents commerciaux et courtiers non classés ailleurs

343 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE LA GESTION ADMINISTRATIVE

- 3431 Secrétaires d'administration et professions intermédiaires assimilées de la gestion admin.
- 3432 Professions juridiques intermédiaires et intermédiaires assimilés des fonctions

administratives et commerciales des entreprises
 3433 Comptables
 3434 Professions intermédiaires de la statistique et des mathématiques, et assimilées
 3439 Professions intermédiaires de la gestion administrative non classées ailleurs

344 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE DES DOUANES ET DES IMPOTS ET ASSIMILEES

3441 Inspecteurs des douanes et des frontières
 3442 Contrôleurs des impôts
 3443 Agents des services publics accordant des prestations sociales
 3444 Agents des services publics accordant des permis et des licences
 3449 Professions intermédiaires de l'administration publique des douanes et des impôts et assimilées, non classées ailleurs

345 INSPECTEURS DE LA POLICE JUDICIAIRE ET DETECTIVES

3450 Inspecteurs de la police judiciaire et détectives

346 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DU TRAVAIL SOCIAL

3460 Professions intermédiaires du travail social

347 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE LA CREATION ARTISTIQUE, DU SPECTACLE ET DU SPORT

3471 Décorateurs et dessinateurs modélistes de produits industriels et commerciaux
 3472 Annonceurs-présentateurs de radio, de télévision et de spectacles
 3473 Musiciens, chanteurs et danseurs de rue, de boîte de nuit et assimilés
 3474 Clowns, magiciens, acrobates et assimilés
 3475 Athlètes, sportifs et assimilés

348 ASSISTANTS LAICS DES CULTES

3480 Assistants laïcs des cultes

CITP 4 PROFESSIONS DE TYPE ADMINISTRATIF⁷⁶

41 EMPLOYES DE BUREAU

411 SECRETAIRES ET OPERATEURS SUR CLAVIER

4111 Sténographes et dactylographes
 4112 Opérateurs de traitement de texte et assimilés
 4113 Opérateurs de saisie de données
 4114 Opérateurs sur machines à calculer
 4115 Secrétaires

412 EMPLOYES DES SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS

4121 Teneurs de livres
 4122 Employés de service statistique ou financier

413 EMPLOYES D'APPROVISIONNEMENT, D'ORDONNANCEMENT ET DES TRANSPORTS

4131 Employés du service des stocks
 4132 Employés du service d'ordonnancement de la production
 4133 Employés du service des transports

414 EMPLOYES DE BIBLIOTHEQUE, DE SERVICE DU COURRIER ET ASSIMILES

4141 Employés de bibliothèque et classeurs-archivistes
 4142 Employés de service du courrier
 4143 Codeurs, correcteurs d'épreuves et assimilés
 4144 Écrivains publics et assimilés

419 AUTRES EMPLOYES DE BUREAU

4190 Autres employés de bureau

42 EMPLOYES DE RECEPTION, CAISSIERS, GUICHETIERS ET ASSIMILES

421 CAISSIERS, GUICHETIERS ET ASSIMILES

⁷⁶ Toutes les professions classées au sein des grands groupes CITP 4, 5, 6, 7, 8 et 9 ne requièrent pas de hautes qualifications.

4211 Caissiers et billettistes
 4212 Guichetiers de banque et autres guichetiers
 4213 Croupiers et assimilés
 4214 Prêteurs sur gages et bailleurs de fonds
 4215 Encaisseurs et assimilés

422 EMPLOYES DE RECEPTION ET D'INFORMATION DE LA CLIENTELE

4221 Employés d'agence de voyages
 4222 Réceptionnistes et employés d'information
 4223 Téléphonistes-standardistes

CITP 5 PERSONNEL DES SERVICES ET VENDEURS DE MAGASIN ET DE MARCHÉ

51 PERSONNEL DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS ET DES SERVICES DE PROTECTION ET DE SECURITE

511 AGENTS D'ACCOMPAGNEMENT ET ASSIMILES

5111 Agents d'accueil de voyage et stewards
 5112 Contrôleurs et receveurs de transports publics
 5113 Guides

512 INTENDANTS ET PERSONNEL DES SERVICES DE RESTAURATION

5121 Economes (collectivités), intendants et gouvernantes
 5122 Cuisiniers
 5123 Serveurs et barmen

513 PERSONNEL SOIGNANT ET ASSIMILE

5131 Gardes d'enfants
 5132 Aides-soignants en institution
 5133 Aides-soignants à domicile
 5139 Personnel soignant et assimilé, non classé ailleurs

514 AUTRE PERSONNEL DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS

5141 Coiffeurs, spécialistes des soins de beauté et assimilés
 5142 Personnel de compagnie et valets de chambre
 5143 Agents de pompes funèbres et embaumeurs
 5149 Autre personnel des services directs aux particuliers, non classé ailleurs

516 PERSONNEL DES SERVICES DE PROTECTION ET DE SECURITE

5161 Pompiers
 5162 Agents de police
 5163 Gardiens de prison
 5169 Personnel des services de protection et de sécurité, non classé ailleurs

52 MODELES, VENDEURS ET DEMONSTRATEURS

521 MANNEQUINS ET AUTRES MODELES

5210 Mannequins et autres modèles

522 VENDEURS ET DEMONSTRATEURS EN MAGASIN, A L'ETAL ET SUR LES MARCHES

5220 Vendeurs et démonstrateurs en magasin

CITP 6 AGRICULTEURS ET OUVRIERS QUALIFIES DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

61 AGRICULTEURS ET OUVRIERS QUALIFIES DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

611 AGRICULTEURS ET OUVRIERS QUALIFIES DES CULTURES

6111 Agriculteurs et ouvriers qualifiés des cultures de plein champ et maraichères
 6112 Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'horticulture et des pépinières

612 ÉLEVEURS ET OUVRIERS QUALIFIES DE L'ELEVAGE

6121 Éleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage de bétail et d'autres animaux domestiques et de la production laitière
 6122 Aviculteurs et ouvriers qualifiés de l'aviculture
 6129 Éleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage et assimilés non classés ailleurs

613 AGRICULTEURS ET OUVRIERS QUALIFIES SUR EXPLOITATION SANS ORIENTATION DOMINANTE

6130 Agriculteurs et ouvriers qualifiés sur exploitation sans orientation dominante

614 PROFESSIONS DU FORESTAGE ET ASSIMILEES

6141 Exploitants et ouvriers forestiers
 6142 Charbonniers en charbon de bois et ouvriers assimilés

615 PECHEURS, CHASSEURS ET TRAPPEURS

- 6151 Aquaculteurs et ouvriers de l'aquaculture
- 6152 Pêcheurs de la pêche côtière et en eaux intérieures
- 6153 Pêcheurs de la pêche en haute mer
- 6154 Chasseurs et trappeurs

CITP 7 ARTISANS ET OUVRIERS DES MÉTIERS DE TYPE ARTISANAL**71 ARTISANS ET OUVRIERS DES METIERS DE L'EXTRACTION ET DU BATIMENT****711 MINEURS, CARRIERS, BOUTEFEUX ET TAILLEURS DE PIERRE**

- 7111 Mineurs et carriers
- 7112 Boutefeux
- 7113 Fendeurs et tailleurs de pierre, ciseleurs

712 OUVRIERS DU BATIMENT (GROS OEUVRE) ET ASSIMILES

- 7121 Ouvriers utilisant des techniques et matériaux traditionnels
- 7122 Maçons
- 7123 Ouvriers du travail du béton, maçons ragréeurs et assimilés
- 7124 Charpentiers en bois et menuisiers du bâtiment
- 7129 Ouvriers du bâtiment (gros oeuvre) et assimilés non classés ailleurs

713 OUVRIERS DU BATIMENT (FINITIONS) ET ASSIMILES

- 7131 Couvreurs et zingueurs
- 7132 Poseurs de revêtements de sol et carreleurs
- 7133 Plâtriers
- 7134 Monteurs en isolation thermique et acoustique
- 7135 Vitriers
- 7136 Plombiers et tuyauteurs
- 7137 Électriciens du bâtiment et assimilés
- 7139 Ouvriers du bâtiment (finitions) et assimilés, non classés ailleurs

714 OUVRIERS PEINTRES, RAVALEURS DE FAÇADES ET ASSIMILES

- 7141 Peintres en bâtiment et poseurs de papiers peints
- 7143 Ravaleurs de façades et ramoneurs

72 ARTISANS ET OUVRIERS DES METIERS DE LA METALLURGIE, DE LA CONSTRUCTION MECANIQUE ET ASSIMILES**721 MOULEURS DE FONDERIE, SOUDEURS, TOLIER-CHAUDRONNIERS, MONTEURS DE CHARPENTES METALLIQUES ET ASSIMILES**

- 7211 Mouleurs et noyauteurs de fonderie
- 7212 Soudeurs et oxycoupeurs
- 7213 Tôliers-chaudronniers
- 7214 Charpentiers métalliers et monteurs de charpentes métalliques
- 7215 Gréeurs et épisseurs de câbles
- 7216 Scaphandriers et hommes-grenouilles

722 FORGERONS, OUTILLEURS ET ASSIMILES

- 7221 Forgerons, estampeurs et conducteurs de presses à forger
- 7222 Outilleurs et assimilés
- 7223 Régleurs et régleurs-conducteurs de machines-outils
- 7224 Meuleurs, polisseurs et affûteurs

723 MECANICIENS ET AJUSTEURS DE MACHINES

- 7231 Mécaniciens et ajusteurs de véhicules à moteur
- 7232 Mécaniciens et ajusteurs de moteurs d'avion
- 7233 Mécaniciens et ajusteurs de machines agricoles et industrielles

724 MECANICIENS ET AJUSTEURS D'APPAREILS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

- 7241 Mécaniciens, ajusteurs et réparateurs d'appareils électriques
- 7242 Mécaniciens, ajusteurs et réparateurs d'appareils électroniques
- 7244 Monteurs et réparateurs d'installations télégraphiques et téléphoniques
- 7245 Monteurs et réparateurs de lignes électriques

73 ARTISANS ET OUVRIERS DE LA MECANIQUE DE PRECISION, DES METIERS D'ART, DE L'IMPRIMERIE ET ASSIMILES**731 MECANICIENS DE PRECISION SUR METAUX ET MATERIAUX SIMILAIRES**

- 7311 Mécaniciens-réparateurs d'instruments de précision
- 7312 Facteurs et accordeurs d'instruments de musique
- 7313 Joailliers et orfèvres

732 POTIERS, SOUFFLEURS DE VERRE ET ASSIMILES

- 7321 Potiers et assimilés (produits céramiques et abrasifs)
- 7322 Souffleurs, mouleurs, tailleurs, meuleurs et polisieurs de verre
- 7323 Graveurs sur verre
- 7324 Peintres-décorateurs sur verre et céramique, et assimilés

733 OUVRIERS DES METIERS D'ARTISANAT SUR BOIS, SUR TEXTILE, SUR CUIR ET SUR DES MATERIAUX SIMILAIRES

- 7331 Ouvriers des métiers d'artisanat sur bois et sur des matériaux similaires
- 7332 Ouvriers des métiers d'artisanat sur textile, sur cuir et sur des matériaux similaires

734 ARTISANS ET OUVRIERS DE L'IMPRIMERIE ET ASSIMILES

- 7341 Compositeurs typographes et assimilés
- 7342 Stéréotypeurs et clichés-galvanoplastes
- 7343 Graveurs d'imprimerie et photographeurs
- 7344 Personnel de la photographie et assimilés
- 7345 Relieurs et assimilés
- 7346 Imprimeurs sérigraphes, à la planche et sur textile

74 AUTRES ARTISANS ET OUVRIERS DES METIERS DE TYPE ARTISANAL**741 ARTISANS ET OUVRIERS DE L'ALIMENTATION ET ASSIMILES**

- 7411 Bouchers, poissonniers et assimilés
- 7412 Boulangers, pâtisseries et confiseurs
- 7413 Ouvriers de la fabrication des produits laitiers
- 7414 Ouvriers de la conserverie de fruits, de légumes et assimilés
- 7415 Dégustateurs et classeurs de denrées alimentaires et de boissons
- 7416 Ouvriers de la préparation du tabac et de la fabrication des produits du tabac

742 ARTISANS ET OUVRIERS DU TRAITEMENT DU BOIS, EBENISTES ET ASSIMILES

- 7421 Ouvriers du traitement du bois
- 7422 Ébénistes, menuisiers et assimilés
- 7423 Régleurs et régleurs-conducteurs de machines à bois
- 7424 Vanniers, brossiers et assimilés

743 ARTISANS ET OUVRIERS DES METIERS DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT ET ASSIMILES

- 7431 Préparateurs de fibres
- 7432 Tisserands, tricoteurs et assimilés
- 7433 Tailleurs, couturiers, chapeliers et modistes
- 7434 Fourreurs et assimilés
- 7435 Patronniers et coupeurs du textile, du cuir et assimilés
- 7436 Couseurs, brodeurs et assimilés
- 7437 Tapissiers et assimilés

744 ARTISANS ET OUVRIERS DU TRAVAIL DU CUIR, DES PEAUX ET DE LA CHAUSSURE

- 7441 Tanneurs, peaussiers et mégissiers
- 7442 Artisans et ouvriers de la chaussure et assimilés

CITP 8 CONDUCTEURS D'INSTALLATIONS ET DE MACHINES ET OUVRIERS DE L'ASSEMBLAGE**81 CONDUCTEURS D'INSTALLATIONS ET DE MATERIELS FIXES ET ASSIMILES****811 CONDUCTEURS D'INSTALLATIONS D'EXPLOITATION MINIÈRE ET D'EXTRACTION DES MINÉRAUX**

- 8111 Conducteurs d'installations de mine
- 8112 Conducteurs d'installations de préparation des minerais et de la roche
- 8113 Foreurs, sondeurs de puits et assimilés

812 CONDUCTEURS D'INSTALLATIONS DE TRANSFORMATION DES MÉTAUX

- 8121 Conducteurs de fours à minerais et de fours de première fusion des métaux
- 8122 Conducteurs de fours de deuxième fusion des métaux, couleuses de fonderie et conducteurs de laminoirs
- 8123 Conducteurs d'installations de traitement thermique des métaux
- 8124 Tréfileurs et étireurs de métaux

813 CONDUCTEURS D'INSTALLATIONS DE VERRERIE ET DE CÉRAMIQUE ET ASSIMILES

- 8131 Conducteurs de fours de verrerie et de céramique, et conducteurs de machines assimilés
- 8139 Conducteurs d'installations de verrerie et de céramique et assimilés non classés ailleurs

814 CONDUCTEURS D'INSTALLATIONS POUR LE TRAVAIL DU BOIS ET LA FABRICATION DU PAPIER

- 8141 Conducteurs d'installations pour le travail du bois
- 8142 Conducteurs d'installations pour la fabrication de la pâte à papier
- 8143 Conducteurs d'installations pour la fabrication du papier

815 CONDUCTEURS D'INSTALLATIONS DE TRAITEMENT CHIMIQUE

- 8151 Conducteurs d'installations de fragmentation et de broyage, et d'installations de malaxage chimique
- 8152 Conducteurs d'appareils de traitement thermique de la chimie
- 8153 Conducteurs d'appareils de filtrage et de séparation chimiques
- 8154 Conducteurs d'appareils de distillation et de réacteurs chimiques (traitement du pétrole et du gaz naturel excepté)
- 8155 Conducteurs d'installations de raffinage de pétrole et de gaz naturel
- 8159 Conducteurs d'installations de traitement chimique non classés ailleurs

816 CONDUCTEURS D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ENERGIE ET ASSIMILES

- 8161 Conducteurs d'installations de production d'énergie
- 8162 Chauffeurs de machines à vapeur et de chaudières
- 8163 Conducteurs d'incinérateurs, d'installations de traitement de l'eau et assimilés

817 CONDUCTEURS DE ROBOTS INDUSTRIELS

- 8170 Conducteurs de robots industriels

82 CONDUCTEURS DE MACHINES ET OUVRIERS DE L'ASSEMBLAGE**821 CONDUCTEURS DE MACHINES A TRAVAILLER LES METAUX ET LES PRODUITS MINERAUX**

- 8211 Conducteurs de machines-outils
- 8212 Conducteurs de machines à fabriquer du ciment et d'autres produits minéraux

822 CONDUCTEURS DE MACHINES POUR LA FABRICATION DES PRODUITS CHIMIQUES

- 8221 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits pharmaceutiques et cosmétiques
- 8222 Conducteurs de machines pour la fabrication de munitions et d'explosifs
- 8223 Conducteurs de machines de traitement superficiel des métaux
- 8224 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits photographiques
- 8229 Conducteurs de machines pour la fabrication des produits chimiques non classés ailleurs

823 CONDUCTEURS DE MACHINES POUR LA FABRICATION DE PRODUITS EN CAOUTCHOUC ET EN MATIERES PLASTIQUES

- 8231 Conducteurs de machines pour la fabrication des produits en caoutchouc
- 8232 Conducteurs de machines pour la fabrication des produits en matières plastiques

824 CONDUCTEURS DE MACHINES A BOIS

- 8240 Conducteurs de machines à bois

825 CONDUCTEURS DE MACHINES D'IMPRIMERIE, DE MACHINES A RELIER ET DE MACHINES DE PAPETERIE

- 8251 Conducteurs de machines d'imprimerie
- 8252 Conducteurs de machines à relier
- 8253 Conducteurs de machines de papeterie

826 CONDUCTEURS DE MACHINES POUR LA FABRICATION DE PRODUITS TEXTILES ET D'ARTICLES EN FOURRURE ET EN CUIR

- 8261 Conducteurs de machines à préparer les fibres, à filer et à bobiner
- 8262 Conducteurs de métiers mécaniques à tisser et à tricoter
- 8263 Conducteurs de machines à piquer
- 8264 Conducteurs de machines à blanchir, à teindre et à nettoyer
- 8265 Conducteurs de machines à préparer les fourrures et le cuir
- 8266 Conducteurs de machines pour la fabrication des chaussures et assimilés
- 8269 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir, non classés ailleurs

827 CONDUCTEURS DE MACHINES POUR LA FABRICATION DE DENREES ALIMENTAIRES ET DE PRODUITS CONNEXES

- 8271 Conducteurs de machines pour la préparation des viandes et du poisson
- 8272 Conducteurs de machines pour la fabrication des produits laitiers
- 8273 Conducteurs de machines à moulinier les céréales et les épices
- 8274 Conducteurs de machines pour la production d'articles de boulangerie-pâtisserie, d'articles à base de céréales et d'articles de chocolaterie
- 8275 Conducteurs de machines pour le traitement des fruits, des légumes, des noix et des amandes
- 8276 Conducteurs de machines pour la production du sucre
- 8277 Conducteurs de machines pour le traitement du thé, du café et du cacao
- 8278 Conducteurs de machines de brasserie et de machines pour la fabrication du vin et d'autres boissons
- 8279 Conducteurs de machines pour la production du tabac

828 OUVRIERS DE L'ASSEMBLAGE

- 8281 Monteurs en construction mécanique
- 8282 Monteurs en appareillages électriques
- 8283 Monteurs d'appareils électriques
- 8284 Assembleurs d'articles en métal, en caoutchouc et en matières plastiques
- 8285 Assembleurs d'articles en bois et en matières similaires
- 8286 Assembleurs d'articles en carton, en textile et en matières similaires
- 8287 Assembleurs d'articles de plusieurs matières

829 AUTRES CONDUCTEURS DE MACHINES ET OUVRIERS DE L'ASSEMBLAGE

- 8290 Autres conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage

83 CONDUCTEURS DE VEHICULES ET D'ENGINS LOURDS DE LEVAGE ET DE MANOEUVRE**831 CONDUCTEURS DE LOCOMOTIVES ET ASSIMILES**

- 8311 Conducteurs de locomotives
- 8312 Serre-freins, aiguilleurs et agents de manœuvre

832 CONDUCTEURS DE VEHICULES A MOTEUR

- 8321 Conducteurs de motocycles
- 8322 Chauffeurs de taxi et conducteurs d'automobiles et de camionnettes
- 8323 Conducteurs d'autobus et de tramways
- 8324 Conducteurs de poids lourds et de camions

833 CONDUCTEURS DE MATERIELS MOBILES AGRICOLES ET D'AUTRES ENGINS MOBILES

- 8331 Conducteurs de matériels motorisés agricoles et forestiers
- 8332 Conducteurs d'engins de terrassement et de matériels similaires
- 8333 Conducteurs de grues, d'engins de levage divers et de matériels similaires
- 8334 Conducteurs de chariots élévateurs

834 MATELOTS DE PONT ET ASSIMILES

- 8340 Matelots de pont et assimilés

CITP 9 : OUVRIERS ET EMPLOYÉS NON QUALIFIÉS**91 EMPLOYES NON QUALIFIES DES SERVICES ET DE LA VENTE****911 VENDEURS AMBULANTS ET ASSIMILES**

- 9111 Vendeurs ambulants
- 9113 Vendeurs de porte en porte et vendeurs au téléphone

912 CIREURS DE CHAUSSURES ET AUTRES TRAVAILLEURS DES PETITS METIERS DES RUES

- 9120 Cireurs de chaussures et autres petits métiers des rues

913 AIDES DE MENAGE ET AUTRES AIDES, NETTOYEURS ET BLANCHISSEURS

- 9131 Aides de ménage et nettoyeurs domestiques
- 9132 Aides et nettoyeurs dans les bureaux, les hôtels et autres établissements
- 9133 Laveurs et repasseurs de linge à la main

914 PERSONNEL DU SERVICE D'IMMEUBLE, LAVEURS DE VITRES ET ASSIMILES

- 9141 Personnel du service d'immeuble
- 9142 Laveurs de véhicules, de vitres et assimilés

915 MESSAGERS, PORTEURS, GARDIENS, PORTIERS ET ASSIMILES

- 9151 Messagers, porteurs de colis ou de bagages, livreurs
- 9152 Portiers, gardiens et assimilés
- 9153 Encaisseurs de distributeurs automatiques à prépaiement, releveurs de compteurs et assimilés

916 ÉBOUEURS ET MANOEUVRES ASSIMILES

- 9161 Éboueurs
- 9162 Balayeurs et manœuvres assimilés

92 MANOEUVRES DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET ASSIMILES**921 MANOEUVRES DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET ASSIMILES**

- 9211 Aides et manœuvres agricoles
- 9212 Manœuvres forestiers
- 9213 Manœuvres pêcheurs, chasseurs et trappeurs

**93 MANOEUVRES DES MINES, DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, DES INDUSTRIES
MANUFACTURIERES ET DES TRANSPORTS****931 MANOEUVRES DES MINES, DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

9311 Manœuvres des mines et des carrières

9312 Manœuvres de chantier de travaux publics et d'entretien: routes, barrages et ouvrages
similaires

9313 Manœuvres du bâtiment

932 MANOEUVRES DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES

9320 Manœuvres des industries manufacturières

933 MANOEUVRES DES TRANSPORTS ET MANUTENTIONNAIRES

9330 Manœuvres des transports et manutentionnaires

Annexe 3 : Attribution du niveau de qualification à la liste de professions issues du RCE après comparaison avec la CITP-88

Code prof. RCE	Nom profession	Niveau de qualification attribué en regard de la CITP-88	Division NSP des professions demandant un haut niveau de qualification
11101	Agriculteurs	non hautement qualifié	-
11102	Aides agricoles	non hautement qualifié	-
11103	Autres professions de l'agriculture	non hautement qualifié	-
11201	Arboriculteurs	non hautement qualifié	-
11202	Viticulteurs	non hautement qualifié	-
11203	Maraîchers	non hautement qualifié	-
11301	Eleveurs et gardiens de grand bétail	non hautement qualifié	-
11303	Aviculteurs	non hautement qualifié	-
11304	Pisciculteurs	non hautement qualifié	-
11305	Autres professions de gardiennage d'animaux	non hautement qualifié	-
11401	Professions de l'horticulture	non hautement qualifié	-
11402	Fleuristes	non hautement qualifié	-
11501	Gardes forestiers	non hautement qualifié	-
11502	Bûcherons, ouvriers sylvicoles	non hautement qualifié	-
11503	Chasseurs, gardes-chasse	non hautement qualifié	-
21101	Professions de la conservation des aliments	non hautement qualifié	-
21102	Bouchers, charcutiers	non hautement qualifié	-
21103	Boulangers, pâtisseries, confiseurs	non hautement qualifié	-
21104	Prod. industrielle d'aliments, boissons, tabacs	non hautement qualifié	-
21105	Fromagers, laitiers	non hautement qualifié	-
21106	Meuniers	non hautement qualifié	-
21107	Autres professions de la production alimentaire	non hautement qualifié	-
21201	Brasseurs, malteurs	non hautement qualifié	-
21202	Cavistes, technologues en boissons	non hautement qualifié	-
21301	Manufacture de tabac, cigares et cigarettes	non hautement qualifié	-
21401	Testeurs de denrées alimentaires, dégustateurs	non hautement qualifié	-
22101	Professions du filage	non hautement qualifié	-
22102	Professions du tissage	non hautement qualifié	-
22103	Prof. de la finition et teinture de textile	non hautement qualifié	-
22104	Autres professions de la production de textiles	non hautement qualifié	-
22201	Tailleurs	non hautement qualifié	-
22202	Couseurs	non hautement qualifié	-
22203	Brodeurs	non hautement qualifié	-
22204	Autres prof. du traitement de produits textiles	non hautement qualifié	-
22301	Tanneurs, fabricants de cuir	non hautement qualifié	-
22302	Cordonniers, autres métiers de la chaussure	non hautement qualifié	-
22303	Selliers	non hautement qualifié	-
22304	Autres métiers de cuir	non hautement qualifié	-
22305	Pelletiers, fourreurs	non hautement qualifié	-
23101	Maçons	non hautement qualifié	-
23102	Bétonneurs, cimentiers de la construction	non hautement qualifié	-
23103	Charpentiers	non hautement qualifié	-
23104	Constructeurs de routes	non hautement qualifié	-
23105	Paveurs	non hautement qualifié	-
23106	Constructeurs de tunnels, mineurs	non hautement qualifié	-
23107	Autres professions de l'industrie du bâtiment	non hautement qualifié	-
23201	Poseurs de revêtements de sols, carrelers	non hautement qualifié	-
23202	Couvreurs	non hautement qualifié	-
23203	Gypseurs, plâtriers, stucateurs	non hautement qualifié	-
23204	Peintres, tapissiers	non hautement qualifié	-
23205	Installateurs de chauffage et de ventilation	non hautement qualifié	-
23206	Ferblantiers du bâtiment	non hautement qualifié	-
23207	Isoleurs	non hautement qualifié	-
23208	Poêliers-fumistes	non hautement qualifié	-
23209	Vitriers	non hautement qualifié	-
23210	Installateurs et monteurs-électriciens	non hautement qualifié	-
23211	Installateurs et monteurs sanitaires	non hautement qualifié	-

23212	Autres professions de l'aménagement	non hautement qualifié	-
24101	Mineurs de fond	non hautement qualifié	-
24102	Carriers, fendeurs de pierres	non hautement qualifié	-
24103	Extraction de pétrole, terre, gravier, sable	non hautement qualifié	-
24201	Equarisseurs, tailleurs de pierres	non hautement qualifié	-
24202	Autres travaux de la pierre, polisseurs	non hautement qualifié	-
24302	Articles en pierre artificielle ou en ciment	non hautement qualifié	-
24401	Souffleurs de verre et d'appareils en verre	non hautement qualifié	-
24402	Opticiens d'instruments	non hautement qualifié	-
24403	Biseauteurs, polisseurs sur verre	non hautement qualifié	-
24404	Industrie et traitement de la céramique	non hautement qualifié	-
25101	Fondeurs	non hautement qualifié	-
25102	Mouleurs-fondeurs	non hautement qualifié	-
25103	Noyauteurs, mouleurs de fonderie	non hautement qualifié	-
25104	Autres métiers de la production de métaux	non hautement qualifié	-
25201	Transform. des métaux sans enlèvement de cop.	non hautement qualifié	-
25202	Galvaniseurs et affinage de surfaces métalliques	non hautement qualifié	-
25203	Meuleurs, polisseurs sur métaux	non hautement qualifié	-
25204	Conducteurs de machines-outils	non hautement qualifié	-
25205	Fraiseurs, raboteurs	non hautement qualifié	-
25206	Perceurs sur métaux	non hautement qualifié	-
25207	Tourneurs industriels	non hautement qualifié	-
25208	Décolleteurs, faiseurs de vis	non hautement qualifié	-
25209	Seconde transformation des métaux	non hautement qualifié	-
25301	Soudeurs	non hautement qualifié	-
25303	Constructeurs d'appareils industriels	non hautement qualifié	-
25304	Ferblantiers dans l'industrie	non hautement qualifié	-
25305	Forgerons	non hautement qualifié	-
25306	Serruriers en constructions métalliques	non hautement qualifié	-
25307	Serruriers-constructeurs	non hautement qualifié	-
25308	Serruriers	non hautement qualifié	-
25401	Mécaniciens	non hautement qualifié	-
25402	Mécaniciens de précision, micromécaniciens	non hautement qualifié	-
25403	Serruriers, monteurs sur machines	non hautement qualifié	-
25404	Mécaniciens de montage et d'entretien	non hautement qualifié	-
25405	Autres monteurs	non hautement qualifié	-
25501	Electriciens sur véhicules et voitures	non hautement qualifié	-
25502	Electromécaniciens	non hautement qualifié	-
25503	Electroniciens radio/TV/audio/vidéo	non hautement qualifié	-
25504	Electriciens de réseau, monteurs de câbles	non hautement qualifié	-
25505	Bobineurs	non hautement qualifié	-
25506	Autres électriciens	non hautement qualifié	-
25507	Professions de l'électronique	non hautement qualifié	-
25508	Appareils électroniques et de télécommunication	non hautement qualifié	-
25601	Horlogers	non hautement qualifié	-
25602	Autres professions de l'horlogerie	non hautement qualifié	-
25701	Professions de la construction de véhicules	non hautement qualifié	-
25702	Mécaniciens en automobiles	non hautement qualifié	-
25703	Mécaniciens de motocyclettes et de bicyclettes	non hautement qualifié	-
25704	Mécaniciens de motocyclettes et de bicyclettes	non hautement qualifié	-
25705	Vernisseurs industriels, peintres en automobiles	non hautement qualifié	-
25706	Pompistes, personnel de station-service	non hautement qualifié	-
26101	Scieurs, découpeurs de bois	non hautement qualifié	-
26103	Ebénistes	non hautement qualifié	-
26104	Menuisiers du bâtiment	non hautement qualifié	-
26105	Autres menuisiers	non hautement qualifié	-
26107	Autres professions du façonnage du bois	non hautement qualifié	-
26202	Autres prof. du traitement de la surface du bois	non hautement qualifié	-
26301	Prof. de la fabrication du papier et du carton	non hautement qualifié	-
26302	Autres prof. du traitement du papier et du carton	non hautement qualifié	-
27101	Typographes	non hautement qualifié	-
27104	Autres prof. des arts graphiques et mise en page	non hautement qualifié	-

27201	Imprimeurs	non hautement qualifié	-
27301	Relieurs	non hautement qualifié	-
27302	Autres professions de la reliure et du façonnage	non hautement qualifié	-
28101	Laborantins en chimie, laborantins	non hautement qualifié	-
28102	Opérateurs en chimie	non hautement qualifié	-
28103	Photographes de laboratoire	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
28104	Autres prof. du traitement de produits chimiques	non hautement qualifié	-
28201	Prof. de la fabrication des matières plastiques	non hautement qualifié	-
28202	Professions du travail du caoutchouc	non hautement qualifié	-
29101	Architectes	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29102	Ingénieurs en informatique	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29103	Ingénieurs du bâtiment	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29104	Ingénieurs en machines et procédés	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29105	Ingénieurs de chauffage, aération, climatisation	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29106	Ingénieurs-électriciens	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29107	Ingénieurs en microtechnique et électronique	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29109	Ingénieurs agronomes, agronomes	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29110	Ingénieurs du génie rural, géomètres	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29111	Ingénieurs-chimistes et en technique alimentaire	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29112	Autres ingénieurs	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29201	Techniciens-électriciens	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29202	Techniciens en électronique	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29203	Techniciens en bâtiment et génie civil	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29204	Techniciens en machines	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29207	Autres techniciens	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29301	Dessinateurs en bâtiment et en génie civil	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29302	Dessinateurs-géomètres	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29303	Dessinateurs techniques	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29304	Dessinateurs en constructions métalliques	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29305	Dessinateurs de machines	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29307	Dessinateurs d'intérieurs	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29308	Dessinateurs-électriciens	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29309	Autres professions du dessin technique	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29401	Chefs d'exploitations techniques	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29402	Experts de la production	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29403	Contremaîtres	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
29405	Autres ouvriers qualifiés et utilisateurs technique	non hautement qualifié	-
29502	Machinistes du bâtiment	non hautement qualifié	-
29503	Grutiers	non hautement qualifié	-
29504	Machinistes sur bois	non hautement qualifié	-
29505	Autres machinistes	non hautement qualifié	-
29506	Chauffeurs de chaudières	non hautement qualifié	-
29507	Surveillants de machines, réviseurs de citernes	non hautement qualifié	-
31101	Acheteurs	hautement qualifié	Professions commerciales et professions des transports et de la circulation
31102	Vendeurs, employés du commerce de détail	non hautement qualifié	-
31103	Caissiers	non hautement qualifié	-
31104	Libraires, éditeurs	non hautement qualifié	-
31107	Autres professions de la vente	non hautement qualifié	-
31108	Représentants, voyageurs de commerce	non hautement qualifié	-
31109	Autres commerçants et négociants	non hautement qualifié	-
32101	Professions bancaires	hautement qualifié	Prof. du management, administration, banque, assurances et prof. judiciaires
32102	Agents et inspecteurs d'assurances	hautement qualifié	Prof. du management, administration, banque, assurances et prof. judiciaires
32103	Professions des assurances	hautement qualifié	Prof. du management, administration, banque, assurances et prof. judiciaires
32201	Spécialistes en publicité	hautement qualifié	Professions commerciales et professions des transports et de la circulation
32202	Spécialistes en relations publiques	hautement qualifié	Professions commerciales et professions des transports et de la circulation
32203	Spécialistes en marketing	hautement qualifié	Professions commerciales et professions des transports et de la circulation
32204	Spécialistes études du marché et sondages d'opinions	hautement qualifié	Professions commerciales et professions des transports et de la circulation

32301	Employés d'agences de voyage	non hautement qualifié	-
32302	Guides de voyages organisés, guides, hôtesses	non hautement qualifié	-
32303	Autres spécialistes du tourisme et des loisirs	non hautement qualifié	-
32401	Experts-comptables, réviseurs	hautement qualifié	Professions commerciales et professions des transports et de la circulation
32402	Agents fiduciaires, conseillers fiscaux	hautement qualifié	Professions commerciales et professions des transports et de la circulation
32403	Autres commerçants du secteur tertiaire	non hautement qualifié	-
32501	Courtiers, commissaires-priseurs	hautement qualifié	Professions commerciales et professions des transports et de la circulation
32502	Prêteurs, loueurs	non hautement qualifié	-
33101	Entrepreneurs, directeurs	hautement qualifié	Prof. du management, administration, banque, assurances et prof. judiciaires
33102	Fonctionnaires supérieurs de l'administration publique	hautement qualifié	Prof. du management, administration, banque, assurances et prof. judiciaires
33103	Fonctionnaires de partis, d'associations	non hautement qualifié	-
33104	Spécialistes du personnel	hautement qualifié	Prof. du management, administration, banque, assurances et prof. judiciaires
33105	Cadres moyens	non hautement qualifié	-
33201	Employés de commerce, de bureau	non hautement qualifié	-
33202	Fonctionnaires d'administration	hautement qualifié	Prof. du management, administration, banque, assurances et prof. judiciaires
33203	Comptables	hautement qualifié	Prof. du management, administration, banque, assurances et prof. judiciaires
33204	Spécialistes en immobilier, gérants	hautement qualifié	Prof. du management, administration, banque, assurances et prof. judiciaires
33205	Spécialistes en importation et exportation	hautement qualifié	Prof. du management, administration, banque, assurances et prof. judiciaires
33206	Spécialistes en organisation et planification	hautement qualifié	Prof. du management, administration, banque, assurances et prof. judiciaires
33207	Autres employés d'administration	non hautement qualifié	Prof. du management, administration, banque, assurances et prof. judiciaires
33301	Informaticiens, analystes	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
33302	Programmeurs	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
33303	Opérateurs en informatique	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
33304	Autres professions de l'informatique	hautement qualifié	Professions de la technique et de l'informatique
34101	Régulateurs d'exploitation ferroviaire	non hautement qualifié	-
34102	Monteurs de voies, cantonniers de la voie ferrée	non hautement qualifié	-
34104	Employés de dépôt ferroviaire, aux manœuvres	non hautement qualifié	-
34105	Contrôleurs des transports publics	non hautement qualifié	-
34106	Conducteurs de locomotives et de tramways	non hautement qualifié	-
34107	Personnel des funiculaires et des téléphériques	non hautement qualifié	-
34108	Autres prof. du trafic ferroviaire et à câbles	non hautement qualifié	-
34201	Professions du transport de personnes	non hautement qualifié	-
34202	Conducteurs de camion	non hautement qualifié	-
34203	Autres chauffeurs et conducteurs	non hautement qualifié	-
34204	Moniteurs d'auto-école, experts en automobiles	non hautement qualifié	-
34301	Capitaines de bateaux, timoniers	hautement qualifié	Professions commerciales et professions des transports et de la circulation
34302	Matelots, autres professions de la navigation	non hautement qualifié	-
34401	Pilotes, instructeurs de vol	hautement qualifié	Professions commerciales et professions des transports et de la circulation
34402	Directeurs du trafic aérien	hautement qualifié	Professions commerciales et professions des transports et de la circulation
34403	Personnel de cabine	non hautement qualifié	-
34404	Autres professions du trafic aérien	non hautement qualifié	-
34501	Personnel du transport, de l'expédition	non hautement qualifié	-
34502	Garçons de course, messagers	non hautement qualifié	-
34503	Autres prof. du transport et de la circulation	non hautement qualifié	-
35101	Employés des postes, secrétaires d'exploit. PTT	non hautement qualifié	-
35102	Assistants d'exploitation des PTT	non hautement qualifié	-
35103	Fonctionnaires de distribution des PTT	non hautement qualifié	-
35104	Téléopérateurs et téléphonistes des PTT	non hautement qualifié	-
35105	Autres prof. des postes et télécommunications	non hautement qualifié	-
36101	Police	non hautement qualifié	-

36102	Gardiens, surveillants	non hautement qualifié	-
36105	Autres professions du maintien de l'ordre	non hautement qualifié	-
36106	Douane et gardes-frontières	hautement qualifié	Prof. du management, administration, banque, assurances et prof. judiciaires
36201	Juges, procureurs	hautement qualifié	Prof. du management, administration, banque, assurances et prof. judiciaires
36203	Avocats, notaires	hautement qualifié	Prof. du management, administration, banque, assurances et prof. judiciaires
36204	Autres représentants de la justice	hautement qualifié	Prof. du management, administration, banque, assurances et prof. judiciaires
37101	Journalistes, rédacteurs	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
37102	Correcteurs, lecteurs	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
37103	Traducteurs, interprètes	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
37104	Autres auteurs de textes, audio-visuel	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
37201	Bibliothécaires	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
37202	Archivistes, documentalistes	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
37203	Conservateurs, professionnels des musées	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
37301	Peintres de décors et accessoiristes	non hautement qualifié	-
37302	Régisseurs, metteurs en scène, producteurs	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
37303	Techniciens en audio-visuel	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
37304	Caméramen, techniciens de l'image	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
37305	Photographes	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
37306	Autres prof. de la production audio-visuelle	non hautement qualifié	-
38101	Musiciens, compositeurs, chefs d'orchestre	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
38102	Chanteurs	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
38201	Acteurs	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
38202	Danseurs, professeurs de danse, chorégraphes	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
38203	Artistes	non hautement qualifié	-
38204	Modèles, mannequins	non hautement qualifié	-
38205	Autres professions du spectacle	non hautement qualifié	-
38301	Sculpteurs sur pierre	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
38302	Artistes peintres, dessinateurs	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
38303	Graphistes, dessinateurs d'affiches	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
38304	Designers, créateurs de mode	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
38305	Autres créateurs artistiques	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
38401	Orfèvres	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
38402	Autres fabricants de bijoux	non hautement qualifié	-
38405	Peintres sur céramique et verre	non hautement qualifié	-
38406	Fabricants, accordeurs d'instruments de musique	non hautement qualifié	-
38407	Décorateurs	non hautement qualifié	-
38408	Restaurateurs d'œuvres d'art	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
38409	Architectes d'intérieurs	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
38410	Autres artisans d'art	non hautement qualifié	-
39101	Hôteliers, directeurs de restaurants	hautement qualifié	Profession de l'hôtellerie, de la restauration et des services personnels
39102	Personnel de réception	non hautement qualifié	-
39103	Personnel de service	non hautement qualifié	-
39104	Femmes de chambre, lingerie, économat	non hautement qualifié	-
39105	Personnel de cuisine	non hautement qualifié	-
39106	Autres professions de la restauration	non hautement qualifié	-
39201	Intendants de maison	non hautement qualifié	-

39202	Employés de maison	non hautement qualifié	-
41101	Nettoyeurs de textiles, nettoyeurs à sec	non hautement qualifié	-
41102	Repasseurs, blanchisseurs	non hautement qualifié	-
41103	Concierges, nettoyeurs de locaux et de bâtiments	non hautement qualifié	-
41104	Ramoneurs	non hautement qualifié	-
41105	Autres professions du nettoyage	non hautement qualifié	-
41202	Prof. de l'élimination et recyclage des ordures	non hautement qualifié	-
41203	Prof. de l'hygiène publique et de la propreté	non hautement qualifié	-
41301	Coiffeurs	non hautement qualifié	-
41302	Esthéticiens	non hautement qualifié	-
41303	Manucures, pédicures	non hautement qualifié	-
42101	Médecins	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
42102	Aides médicales	non hautement qualifié	-
42103	Pharmaciens	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
42104	Aides en pharmacie	non hautement qualifié	-
42201	Physiothérapeutes, ergothérapeutes	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
42202	Psychothérapeutes non-médical	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
42203	Guérisseurs, naturopathes	non hautement qualifié	-
42204	Opticiens	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
42205	Masseurs	non hautement qualifié	-
42206	Assistants médico-techniques	non hautement qualifié	-
42207	Autres prof. de la thérapeutique et technique médicale	non hautement qualifié	-
42208	Laborantins médicaux	non hautement qualifié	-
42301	Dentistes	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
42302	Techniciens-dentistes	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
42303	Aides en médecine dentaire	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
42304	Hygiénistes dentaires	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
42401	Vétérinaires	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
42501	Sages-femmes	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
42502	Infirmiers en pédiatrie et hygiène maternelle	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
42503	Infirmiers en psychiatrie	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
42504	Infirmiers diplômés	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
42505	Aides hospitaliers, aides-infirmiers	non hautement qualifié	-
42506	Aides familiales, communales ou non	non hautement qualifié	-
42507	Autres professions soignantes	non hautement qualifié	-
43101	Assistants sociaux	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
43102	Educateurs spécialisés	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
43103	Directeurs de homes et de crèches	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
43104	Autres professions de l'assistance sociale	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
43201	Prêtres ordonnés, pasteurs	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
43202	Autres professions de l'assistance spirituelle	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
43203	Membres d'un ordre religieux	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
43204	Aides professionnels de l'assistance spirituelle	non hautement qualifié	-
44101	Professeurs d'université et d'écoles prof. sup.	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
44102	Assistants universitaires	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
44201	Professeurs de l'enseignement secondaire	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques

44301	Enseignants des classes supérieures	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
44401	Instituteurs à l'école primaire	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
44501	Jardinières d'enfants, éducatrices	non hautement qualifié	-
44601	Enseignants d'école professionnelle et spécialisée	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
44602	Enseignants spécial, pédagogues thérapeutiques	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
44603	Professeurs de musique, de chant	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
44605	Professeurs de gymnastique, éducation physique	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
44701	Formateurs d'adultes	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
44702	Divers professeurs spécialisés	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
44703	Enseignants, instructeurs	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
44704	Pédagogues	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
45101	Professions des sciences économiques	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
45102	Sociologues, politologues	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
45103	Psychologues, conseillers en orientation	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
45202	Historiens, archéologues	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
45301	Biologistes	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
45302	Géographes, météorologues	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
45303	Chimistes	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
45304	Mathématiciens, statisticiens	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
45305	Physiciens	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
45306	Experts de la protection de l'environnement	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
45307	Autres prof. des sciences naturelles, physiques	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
46101	Contrôleurs, trieurs de marchandise	non hautement qualifié	-
46102	Empaqueteurs	non hautement qualifié	-
46103	Magasinières, manutentionnaires	non hautement qualifié	-
46104	Sportifs professionnels, entraîneurs sportifs	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
46105	Autres prof. du façonnage et de la manufacture	non hautement qualifié	-
46106	Autres professions du secteur tertiaire	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
46108	Autres professions non classifiables	non-classifiable	Non-classifiable
47101	Activité professionnelle non définie	non-classifiable	Non-classifiable
51105	Diplômes du niveau tertiaire, université	hautement qualifié	Prof. de la santé, de l'enseignement, de la culture et prof. scientifiques
51106	Diplômes non-attribuables	non-classifiable	Non-classifiable

Annexe 4 : Liste complète des agglomérations suisses classées selon leur rang dans la hiérarchie urbaine

1. Agglomérations de plus de 300'000 habitants

Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Zürich

2. Agglomérations comptant entre 100'000 et 300'000 habitants

Winterthur, Luzern, Olten-Zofingen, St.-Gallen, Baden-Brugg, Lugano

3. Agglomérations comptant entre 50'000 et 100'000 habitants

Wetzikon-Pfäffikon (ZH), Biel/Bienne, Thun, Zug, Fribourg, Solothurn, Schaffhausen, Wil (SG), Chur, Aarau, Arbon-Rorschach, Locarno, Vevey-Montreux, Sion, Neuchâtel

4. Agglomérations comptant entre 25'000 et 50'000 habitants

Burgdorf, Lachen, Grenchen, Heerbrugg, Rapperswil-Jona-Rüti, Lenzburg, Frauenfeld, Bellinzona, Chiasso-Mendrisio, Yverdon-les-Bains, Brig-Visp, Monthey-Aigle, Sierre-Montana, La Chaux-de-Fonds-Le Locle

5. Agglomérations et villes isolées de moins de 25'000 habitants

Interlaken, Schwyz, Stans, Bulle, Buchs (SG), St. Moritz, Wohlen (AG), Amriswil-Romanshorn, Kreuzlingen, Delémont, Lyss, Langenthal, Einsiedeln, Davos, Martigny

6. Communes hors zone urbaine

*Toute autre commune n'appartenant pas aux regroupements cités ci-dessus***Annexe 5 : Entrées en Suisse de travailleurs étrangers selon leur niveau de qualification, 2000-2007 (en valeurs absolues en % du total des entrées annuelles)**

Années	Non-classifiable		profession hautement qualifiée		profession non hautement qualifiée		Total général	
2000	9641	6.4%	42680	28.3%	98490	65.3%	150811	100%
2001	13013	7.7%	46655	27.5%	109756	64.8%	169424	100%
2002	12919	7.2%	46309	25.7%	121068	67.1%	180296	100%
2003	12682	7.8%	44900	27.5%	105408	64.7%	162990	100%
2004	11653	7.9%	44245	29.8%	92502	62.3%	148400	100%
2005	12490	8.8%	44036	31.0%	85371	60.2%	141897	100%
2006	15587	9.8%	50370	31.7%	92825	58.5%	158782	100%
2007	19342	10.9%	57948	32.7%	99852	56.4%	177142	100%
Moyenne	13416	8.3%	47143	29.3%	100659	62.4%	161218	100%

Source : ODM, Registre central des étrangers

Annexe 6 : Entrées en Suisse de travailleurs étrangers en provenance de l'UE15/AELE, selon leur niveau de qualification 2000-2007 (en valeurs absolues en % du total des entrées annuelles)

Années	Non-classifiable		profession hautement qualifiée		profession non hautement qualifiée		Total général	
2000	7749	6.2%	26168	21.1%	90190	72.7%	124107	100%
2001	10205	7.5%	28725	21.0%	97845	71.5%	136775	100%
2002	10564	7.0%	28893	19.3%	110427	73.7%	149884	100%
2003	10769	8.0%	28000	20.7%	96445	71.3%	135214	100%
2004	10223	8.5%	27235	22.6%	83138	68.9%	120596	100%
2005	11122	9.8%	27151	23.9%	75109	66.2%	113382	100%
2006	13566	10.9%	32117	25.7%	79168	63.4%	124851	100%
2007	16374	11.9%	38480	27.9%	83174	60.3%	138028	100%
Moyenne	11322	8.7%	29596	22.8%	89437	68.5%	130355	100%

Source : ODM, Registre central des étrangers

Annexe 7 : Entrées en Suisse de travailleurs étrangers en provenance des Etats tiers, selon leur niveau de qualification, 2000-2007 (en valeurs absolues en % du total des entrées annuelles)

Années	Non-classifiable		profession hautement qualifiée		profession non hautement qualifiée		Total général	
2000	1892	7.1%	16512	61.8%	8300	31.1%	26704	100%
2001	2808	8.6%	17930	54.9%	11911	36.5%	32649	100%
2002	2355	7.7%	17416	57.3%	10641	35.0%	30412	100%
2003	1913	6.9%	16900	60.8%	8963	32.3%	27776	100%
2004	1430	5.1%	17010	61.2%	9364	33.7%	27804	100%
2005	1368	4.8%	16885	59.2%	10262	36.0%	28515	100%
2006	2021	6.0%	18253	53.8%	13657	40.2%	33931	100%
2007	2968	7.6%	19468	49.8%	16678	42.6%	39114	100%
Moyenne	2094	6.7%	17547	57.4%	11222	35.9%	30863	100%

Source : ODM, Registre central des étrangers

Annexe 8 : Entrées de travailleurs hautement qualifiés en Suisse, 2000-2007, selon le continent d'origine (en valeurs absolues et en %)

Années	Afrique		Amérique		Asie		Europe		Océanie		Etat inconnu		Total général	
2000	1172	2.7%	3854	9.0%	3396	8.0%	33896	79.4%	359	0.8%	3	0.0%	42680	100%
2001	1155	2.5%	4083	8.8%	3371	7.2%	37595	80.6%	419	0.9%	32	0.1%	46655	100%
2002	1133	2.4%	3649	7.9%	3178	6.9%	37958	82.0%	354	0.8%	37	0.1%	46309	100%
2003	895	2.0%	3531	7.9%	3053	6.8%	37090	82.6%	299	0.7%	32	0.1%	44900	100%
2004	914	2.1%	3572	8.1%	3233	7.3%	36254	81.9%	261	0.6%	11	0.0%	44245	100%
2005	754	1.7%	3594	8.2%	3778	8.6%	35640	80.9%	266	0.6%	4	0.0%	44036	100%
2006	730	1.4%	3819	7.6%	4431	8.8%	41119	81.6%	266	0.5%	5	0.0%	50370	100%
2007	744	1.3%	4177	7.2%	5325	9.2%	47352	81.7%	343	0.6%	7	0.0%	57948	100%
Moyenne	937	2.0%	3785	8.1%	3721	7.8%	38363	81.3%	321	0.7%	16	0.0%	47143	100%

Source : ODM, Registre central des étrangers

Annexe 9 : Entrées de travailleurs hautement qualifiés en Suisse, distinction UE15/AELE-Etats tiers, 2000-2007 (en valeurs absolues et en %)

Années	Etats tiers		UE15/AELE		Total général	
2000	16512	38.7%	26168	61.3%	42680	100%
2001	17930	38.4%	28725	61.6%	46655	100%
2002	17416	37.6%	28893	62.4%	46309	100%
2003	16900	37.6%	28000	62.4%	44900	100%
2004	17010	38.4%	27235	61.6%	44245	100%
2005	16885	38.3%	27151	61.7%	44036	100%
2006	18253	36.2%	32117	63.8%	50370	100%
2007	19468	33.6%	38480	66.4%	57948	100%
Moyenne	17547	37.2%	29596	62.8%	47143	100%

Annexe 10 : Entrées de travailleurs hautement qualifiés provenant de l'UE15/AELE en Suisse selon le pays, 2000-2007 (en valeurs absolues en % du total des entrées annuelles)

Pays	2000		2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007		Moyennes	
Allemagne	10011	38.3%	11661	40.6%	12248	42.4%	12187	43.5%	12841	47.1%	13412	49.4%	16538	51.5%	20441	53.1%	13667	45.7%
Autriche	1615	6.2%	1673	5.8%	1785	6.2%	1475	5.3%	1321	4.9%	1096	4.0%	1256	3.9%	1466	3.8%	1461	5.0%
Belgique	654	2.5%	746	2.6%	778	2.7%	703	2.5%	668	2.5%	634	2.3%	644	2.0%	681	1.8%	689	2.4%
Danemark	230	0.9%	230	0.8%	196	0.7%	166	0.6%	173	0.6%	185	0.7%	232	0.7%	251	0.7%	208	0.7%
Espagne	425	1.6%	507	1.8%	542	1.9%	471	1.7%	512	1.9%	552	2.0%	617	1.9%	706	1.8%	542	1.8%
Finlande	187	0.7%	174	0.6%	151	0.5%	143	0.5%	140	0.5%	177	0.7%	194	0.6%	199	0.5%	171	0.6%
France	4303	16.5%	4471	15.6%	4635	16.0%	4415	15.8%	4185	15.4%	4084	15.0%	4692	14.6%	5403	14.0%	4524	15.4%
Grande-Bretagne	3179	12.2%	3411	11.9%	2614	9.0%	2442	8.7%	2469	9.1%	2509	9.2%	2969	9.2%	3537	9.2%	2891	9.8%
Grèce	98	0.4%	121	0.4%	114	0.4%	144	0.5%	177	0.6%	187	0.7%	243	0.8%	301	0.8%	173	0.6%
Irlande	251	1.0%	250	0.9%	238	0.8%	262	0.9%	267	1.0%	227	0.8%	234	0.7%	276	0.7%	251	0.9%
Islande	6	0.0%	6	0.0%	8	0.0%	11	0.0%	7	0.0%	8	0.0%	8	0.0%	10	0.0%	8	0.0%
Italie	3591	13.7%	3775	13.1%	3904	13.5%	3964	14.2%	2874	10.6%	2381	8.8%	2624	8.2%	3055	7.9%	3271	11.2%
Liechtenstein	51	0.2%	50	0.2%	37	0.1%	29	0.1%	35	0.1%	38	0.1%	33	0.1%	30	0.1%	38	0.1%
Luxembourg	44	0.2%	39	0.1%	40	0.1%	27	0.1%	41	0.2%	43	0.2%	39	0.1%	36	0.1%	39	0.1%
Norvège	102	0.4%	105	0.4%	107	0.4%	82	0.3%	74	0.3%	67	0.2%	90	0.3%	91	0.2%	90	0.3%
Pays-Bas	786	3.0%	874	3.0%	845	2.9%	736	2.6%	727	2.7%	798	2.9%	835	2.6%	935	2.4%	817	2.8%
Portugal	179	0.7%	169	0.6%	196	0.7%	338	1.2%	309	1.1%	363	1.3%	437	1.4%	568	1.5%	320	1.1%
Suède	456	1.7%	463	1.6%	455	1.6%	405	1.4%	415	1.5%	390	1.4%	432	1.3%	494	1.3%	439	1.5%
Total général	26168	100%	28725	100%	28893	100%	28000	100%	27235	100%	27151	100%	32117	100%	38480	100%	29596	100%

Source : ODM, Registre central des étrangers

Annexe 11 : Entrées de travailleurs hautement qualifiés provenant des Etats tiers en Suisse, répartition par pays, 2000-2007 (en valeurs absolues et en % du total des entrées annuelles)

Pays	2000		2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007		Moyennes	
	absolues	%	absolues	%	absolues	%	absolues	%	absolues	%	absolues	%	absolues	%	absolues	%	absolues	%
Albanie	166	1.0%	422	2.4%	526	3.0%	595	3.5%	548	3.2%	426	2.5%	361	2.0%	395	2.0%	430	2.5%
Australie	265	1.6%	303	1.7%	247	1.4%	225	1.3%	187	1.1%	214	1.3%	197	1.1%	272	1.4%	239	1.4%
Brésil	554	3.4%	529	3.0%	482	2.8%	466	2.8%	479	2.8%	439	2.6%	441	2.4%	407	2.1%	475	2.7%
Bulgarie	893	5.4%	1007	5.6%	900	5.2%	882	5.2%	665	3.9%	647	3.8%	619	3.4%	531	2.7%	768	4.4%
Chine (Rép. pop.)	158	1.0%	47	0.3%	0	0.0%	58	0.3%	207	1.2%	242	1.4%	287	1.6%	129	0.7%	141	0.8%
Canada	736	4.5%	731	4.1%	615	3.5%	657	3.9%	589	3.5%	596	3.5%	645	3.5%	629	3.2%	650	3.7%
Etats-Unis d'Amérique	1570	9.5%	1521	8.5%	1376	7.9%	1325	7.8%	1448	8.5%	1430	8.5%	1622	8.9%	1851	9.5%	1518	8.7%
Hongrie	386	2.3%	500	2.8%	515	3.0%	496	2.9%	453	2.7%	314	1.9%	717	3.9%	1010	5.2%	549	3.1%
Inde	661	4.0%	728	4.1%	537	3.1%	471	2.8%	830	4.9%	1264	7.5%	1824	10.0%	2490	12.8%	1101	6.3%
Japon	178	1.1%	172	1.0%	170	1.0%	192	1.1%	172	1.0%	171	1.0%	197	1.1%	178	0.9%	179	1.0%
Maroc	561	3.4%	548	3.1%	569	3.3%	475	2.8%	510	3.0%	432	2.6%	327	1.8%	236	1.2%	457	2.6%
Moldavie	151	0.9%	228	1.3%	250	1.4%	275	1.6%	332	2.0%	342	2.0%	396	2.2%	357	1.8%	291	1.7%
Pologne	392	2.4%	448	2.5%	367	2.1%	351	2.1%	339	2.0%	383	2.3%	641	3.5%	735	3.8%	457	2.6%
Roumanie	978	5.9%	1313	7.3%	1469	8.4%	1365	8.1%	1213	7.1%	1026	6.1%	842	4.6%	662	3.4%	1109	6.3%
Russie	1388	8.4%	1314	7.3%	1320	7.6%	1293	7.7%	1276	7.5%	1269	7.5%	1238	6.8%	1138	5.8%	1280	7.3%
Serbie-Monténégro	225	1.4%	245	1.4%	291	1.7%	327	1.9%	334	2.0%	316	1.9%	221	0.9%	265	0.8%	278	1.6%
Slovaquie	978	5.9%	1024	5.7%	1080	6.2%	1144	6.8%	1059	6.2%	1079	6.4%	1026	5.6%	1046	5.4%	1055	6.0%
Tchéquie	656	4.0%	548	3.1%	484	2.8%	403	2.4%	382	2.2%	338	2.0%	453	2.5%	486	2.5%	469	2.7%
Thaïlande	286	1.7%	253	1.4%	225	1.3%	173	1.0%	148	0.9%	152	0.9%	176	1.0%	154	0.8%	196	1.1%
Turquie	292	1.8%	380	2.1%	384	2.2%	372	2.2%	377	2.2%	315	1.9%	264	1.4%	239	1.2%	328	1.9%
Ukraine	1695	10.3%	1958	10.9%	2006	11.5%	2145	12.7%	2517	14.8%	2492	14.8%	2424	13.3%	2200	11.3%	2180	12.4%
Total "pays principaux"	12433	79.8%	13488	79.3%	13198	79.3%	13033	81.0%	13476	82.7%	13291	82.2%	14273	81.4%	14781	78.6%	13497	76.9%
Total "autres pays"	4079	20.2%	4442	20.7%	4218	20.7%	3867	19.0%	3534	17.3%	3594	17.8%	3980	18.6%	4687	21.4%	4050	23.1%
Total général	16512	100%	17930	100%	17416	100%	16900	100%	17010	100%	16885	100%	18253	100%	19468	100%	17547	100%

Source : ODM, Registre central des étrangers

Annexe 12 : Répartition de l'ensemble des travailleurs hautement qualifiés par division de professions (NSP), 2000-2007, (en valeurs absolues en % du total des entrées annuelles)

Années	Professions de l'hôtellerie, de la restauration et des services personnels		Professions commerciales et professions des transports et de la circulation		Professions de la santé, de l'enseignement, de la culture et professions scientifiques		Professions de la technique et de l'informatique		Professions du management, de l'administration, de la banque et des assurances et des professions judiciaires		Total général	
2000	217	0.5%	1749	4.1%	27304	64.0%	7846	18.4%	5564	13.0%	42680	100%
2001	209	0.4%	1658	3.6%	30257	64.9%	8339	17.9%	6192	13.3%	46655	100%
2002	225	0.5%	1673	3.6%	31338	67.7%	6893	14.9%	6186	13.4%	46309	100%
2003	158	0.4%	1459	3.2%	31049	69.2%	5974	13.3%	6260	13.9%	44900	100%
2004	199	0.4%	1550	3.5%	29277	66.2%	6060	13.7%	7159	16.2%	44245	100%
2005	202	0.5%	1953	4.4%	26484	60.1%	6614	15.0%	8783	19.9%	44036	100%
2006	231	0.5%	2505	5.0%	27873	55.3%	9209	18.3%	10552	20.9%	50370	100%
2007	261	0.5%	3166	5.5%	29522	50.9%	11703	20.2%	13296	22.9%	57948	100%

Source : ODM, Registre central des étrangers

Annexe 13 : Professions du management, de l'administration, de la banque et des assurances et professions judiciaires, répartition générale par classes de professions (NSP), 2000 et 2007 (en valeurs absolues en % du total des entrées annuelles)

Classes de professions	2000		2007	
Entrepreneurs, directeurs et fonctionnaires supérieurs	4568	82.1%	10323	77.6%
Professionnels de la banque et employés d'assurances	274	4.9%	1012	7.6%
Professions afférentes au maintien de l'ordre et à la sécurité	5	0.1%	14	0.1%
Professions commerciales et administratives	534	9.6%	1403	10.6%
Professions judiciaires	183	3.3%	542	4.1%
Total général	5564	100%	13296	100%

Source : ODM, Registre central des étrangers

Annexe 14 : Professions de la technique et de l'informatique, répartition générale par classes de professions (NSP), 2000 et 2007 (en valeurs absolues en % du total des entrées annuelles)

Classes de professions	2000		2007	
Ingénieurs	3287	41.9%	4855	41.5%
Personnel technique	62	0.8%	300	2.6%
Professions de l'informatique	3453	44.0%	5208	44.5%
Professions du dessin technique	73	0.9%	127	1.1%
Techniciens	971	12.4%	1213	10.4%
Total général	7846	100%	11703	100%

Source : ODM, Registre central des étrangers

Annexe 15 : Professions de la santé et apparentées, répartition générale par classes de professions (NSP), 2000 et 2007 (en valeurs absolues en % du total des entrées annuelles)

Classes de professions	2000		2007	
	Nombre	%	Nombre	%
Professions artistiques	13944	51.1%	9713	32.9%
Professions de la santé	4637	17.0%	8434	28.6%
Professions de l'assistance sociale et spirituelle et de l'éducation	375	1.4%	431	1.5%
Professions de l'enseignement et de l'éducation	3350	12.3%	4469	15.1%
Professions de l'industrie chimique	131	0.5%	182	0.6%
Professions des médias et professions apparentées	569	2.1%	554	1.9%
Professions des sciences sociales, humaines, naturelles, physiques et exactes	4298	15.7%	5739	19.4%
Total général	27304	100%	29522	100%

Source : ODM, Registre central des étrangers

Annexe 16 : Répartition des travailleurs hautement qualifiés en provenance de l'UE15/AELE, par division de professions (NSP), 2000-2007 (en valeurs absolues en % du total des entrées annuelles)

Années	Professions de l'hôtellerie, de la restauration et des services personnels		Professions commerciales et professions des transports et de la circulation		Professions de la santé, de l'enseignement, de la culture et professions scientifiques		Professions de la technique et de l'informatique		Professions du management, de l'administration, de la banque et des assurances et des professions judiciaires		Total général	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2000	194	0.7%	1382	5.3%	13943	53.3%	6138	23.5%	4511	17.2%	26168	100%
2001	188	0.7%	1347	4.7%	14712	51.2%	6463	22.5%	5015	17.5%	28725	100%
2002	209	0.7%	1419	4.9%	16545	57.3%	5675	19.6%	5045	17.5%	28893	100%
2003	152	0.5%	1218	4.4%	16584	59.2%	4937	17.6%	5109	18.2%	28000	100%
2004	197	0.7%	1348	4.9%	15088	55.4%	4831	17.7%	5771	21.2%	27235	100%
2005	197	0.7%	1619	6.0%	13058	48.1%	5113	18.8%	7164	26.4%	27151	100%
2006	221	0.7%	2073	6.5%	14347	44.7%	6907	21.5%	8569	26.7%	32117	100%
2007	252	0.7%	1212	3.1%	16213	42.1%	8590	22.3%	12213	31.7%	38480	100%

Source : ODM, Registre central des étrangers

Annexe 17 : Répartition des travailleurs hautement qualifiés en provenance des Etats tiers, par division de professions (NSP), 2000-2007 (en valeurs absolues en % du total des entrées annuelles)

Années	Professions de l'hôtellerie, de la restauration et des services personnels		Professions commerciales et professions des transports et de la circulation		Professions de la santé, de l'enseignement, de la culture et professions scientifiques		Professions de la technique et de l'informatique		Professions du management, de l'administration, de la banque et des assurances et des professions judiciaires		Total général	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2000	23	0.1%	367	2.2%	13361	80.9%	1708	10.3%	1053	6.4%	16512	100%
2001	21	0.1%	311	1.7%	14545	81.1%	1876	10.5%	1177	6.6%	17930	100%
2002	16	0.1%	254	1.5%	14787	84.9%	1218	7.0%	1141	6.6%	17416	100%
2003	6	0.0%	241	1.4%	14465	85.6%	1037	6.1%	1151	6.8%	16900	100%
2004	2	0.0%	202	1.2%	14189	83.4%	1229	7.2%	1388	8.2%	17010	100%
2005	5	0.0%	334	2.0%	13426	79.5%	1501	8.9%	1619	9.6%	16885	100%
2006	10	0.1%	432	2.4%	13526	74.1%	2302	12.6%	1983	10.9%	18253	100%
2007	9	0.0%	357	1.8%	13309	68.4%	3113	16.0%	2680	13.8%	19468	100%

Source : ODM, Registre central des étrangers

Annexe 18 : Composition détaillée de la population étrangère hautement qualifiée, selon leur niveau de formation (CITE) et leur occupation (CITP, 1 niveau), 2003

Hautement formée et occupée		17.9%			
	CITP-5a	CITP-5b	CITP-6	Total	
Dirigeants, cadres supérieurs	11.9%	3.1%	2.5%	17.5%	
Prof. intellectuelles et scientifiques	37.7%	3.7%	12.4%	53.8%	
Professions intermédiaires	18.0%	8.8%	1.9%	28.7%	
	67.5%	15.7%	16.8%	100.0%	
Hautement formée et non occupée		4.8%			
	CITP-5a	CITP-5b	CITP-6	Total	
Agriculteurs	0.7%	0.9%	0.1%	1.7%	
Artisans et ouvriers	10.2%	14.2%	0.6%	25.0%	
Conducteurs et assembleurs	4.4%	2.5%	0.4%	7.2%	
Employés de type administratif	18.9%	6.8%	1.0%	26.7%	
Ouvriers et employés non qualifiés	4.0%	1.9%	0.1%	6.0%	
Personnel des services et vente	17.9%	13.9%	1.5%	33.3%	
	56.1%	40.2%	3.7%	100.0%	
Non hautement formée et occupée		15.7%			
	CITE-1	CITE-2	CITE-3	CITE-4	Total
Dirigeants, cadres supérieurs	0.6%	3.1%	13.6%	0.6%	17.8%
Prof. intellectuelles et scientifiques	0.6%	3.0%	18.0%	1.2%	22.8%
Professions intermédiaires	2.0%	7.2%	45.7%	4.4%	59.3%
	3.3%	13.3%	77.3%	6.1%	100.0%
<i>Non hautement qualifiée</i>		61.6%			
TOTAL	100%				

Source : OFS, ESPA 2003

Annexe 19 : Composition détaillée de la population étrangère hautement qualifiée, selon leur niveau de formation (CITE) et leur occupation (CITP, 1 niveau) 2007

Hautement formée et occupée		23.9%			
	CITP-5a	CITP-5b	CITP-6	Total	
Dirigeants, cadres supérieurs	13.5%	2.2%	2.7%	18.3%	
Prof. intellectuelles et scientifiques	37.5%	2.8%	13.0%	53.3%	
Professions intermédiaires	19.5%	7.4%	1.5%	28.4%	
	70.4%	12.4%	17.2%	100.0%	
Hautement formée et non occupée		5.4%			
	CITP-5a	CITP-5b	CITP-6	Total	
Agriculteurs	1.5%	0.6%	0.0%	2.1%	
Artisans et ouvriers	9.6%	11.7%	0.8%	22.1%	
Conducteurs et assembleurs	4.4%	3.1%	0.2%	7.8%	
Employés de type administratif	18.5%	6.5%	1.0%	26.0%	
Ouvriers et employés non qualifiés	5.1%	2.0%	0.0%	7.1%	
Personnel des services et vente	21.8%	12.3%	0.9%	35.0%	
	60.9%	36.1%	3.0%	100.0%	
Non hautement formée et occupée		14.6%			
	CITE-1	CITE-2	CITE-3	CITE-4	Total
Dirigeants, cadres supérieurs	0.7%	2.8%	12.7%	0.6%	16.9%
Prof. intellectuelles et scientifiques	0.6%	2.8%	19.8%	1.4%	24.6%
Professions intermédiaires	1.6%	8.0%	44.4%	4.6%	58.6%
	3.0%	13.6%	76.9%	6.6%	100.0%
<i>Non hautement qualifiée</i>		56.1%			
TOTAL	100%				

Source : OFS, ESPA 2007

Annexe 20 : Répartition des migrants internationaux hautement qualifiés établis en Suisse, selon leur groupe national, 2003 et 2007 (% du total des migrants hautement qualifiés)

Groupes nationaux	2003	2007
Europe de l'est et Balkans	8.9%	7.7%
Nord et Ouest de l'Europe	54.1%	52.4%
Sud de l'Europe	18.8%	18.1%
Asie	4.5%	6.9%
Afrique	2.7%	2.9%
Amérique latine	3.4%	3.7%
Amérique du nord	5.6%	5.8%
Autres nationalités	2.0%	2.6%
Total	100%	100%

Source : OFS, ESPA 2003 et ESPA 2007